



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

(2EME JOURNÉE)

VISIO/PRESENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
24 È 25 DI SETTEMBRE
2ème SESSION ORDINAIRE DE 2020
24 ET 25 SEPTEMBRE**

JOURNÉE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 061 : Pulitica di sviluppu ammastratu di l'attività in i spazii è i siti à meza natura

Rapport n° 061 : Politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature

Présentation du rapport du Conseil exécutif	6
DISCUSSION GENERALE	10
VOTE du rapport	14

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

Raportu n° 253 : Cuncessione di serviziu publicu di trasportu maritimu Corsica-Cuntinente 2021-2027

Rapport n° 253 : Concession de Service Public de transport maritime Corse-Continent 2021-2027

Présentation du rapport du Conseil exécutif	14
DISCUSSION GENERALE	19
AMENDEMENT	33
VOTE du rapport amendé	43

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL - SANTÉ

Raportu n° 257 : Prisentazione di l'Assise di a Salute

Rapport n° 257 : Présentation des assises de la santé

Présentation du rapport du Conseil exécutif	44
DISCUSSION GENERALE	47
VOTE du rapport	56

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 256 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à a camera di i territorii

Rapport n° 256 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la chambre des territoires

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse	57
L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE	58

Raportu n° 266 : Prucedura di designazione di deci cittadini pà participà a u cumitatu di valudazione di pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 266 : Procédure de désignation de dix citoyens pour participer au Comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse 58

VOTE du rapport 61

COMMUNICATION DE Mme BIANCA FAZI SUR COVID-19 / Confinement

Rapport d'information 62

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL - SANTE

Rapport n° 267 : Attribuzione di un aiutu eccezziunale à e vittime di u Libanu

Rapport n° 267 : Attribution d'une aide exceptionnelle aux sinistrés du Liban

Présentation du rapport du Conseil exécutif 67

DISCUSSION GENERALE 67

VOTE du rapport 68

Raportu n° 230 : Missa in opara da a Cullittività di Corsica di u dispositivu di prima eccizziunali COVID-19 da ricunnoschia l'impegnu è a mubilizzazioni di i prufizionali di u sittori medicusociali durante a crisa COVID-19

Rapport n° 230 : Mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 par la Collectivité de Corse afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur du médico-social durant la crise COVID-19

Présentation du rapport du Conseil exécutif 69

AMENDEMENTS 71

DISCUSSION GENERALE	75
VOTE du rapport amendé	88

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 247 : Armunizazioni di i reguli di gistioni da appiigà à i parsunali in u quattru di a criazioni di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 247 : Harmonisation des règles de gestion applicables aux personnels dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : temps de travail

Présentation du rapport du Conseil exécutif	90
DISCUSSION GENERALE	91
AMENDEMENTS	93
VOTE du rapport amendé	95

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 252 : Raportu di seguitu è di valutazione di u PADDUC 2017-2019

Rapport n° 252 : Rapport de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	95
DISCUSSION GENERALE	101
L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE	119

La séance est reprise à 10 h 35 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Veillez regagner vos places, nous allons reprendre cette séance.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

* **Raportu n° 061** : Pulitica di sviluppu ammaistratu di l'attività in i spazii è i siti à meza natura

* **Rapport n° 061** : Politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature.

Le Président TALAMONI

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Mmes, MM. les Conseillers, Chers collègues,

Je souhaite mettre en exergue quelques éléments, préambule de ce rapport. Tout d'abord, vous le savez, et ça été dit et rappelé lors des différentes commissions, notre territoire est particulièrement propice à l'exercice des activités dites de pleine nature. Ces dernières, qu'elles soient sportives ou de loisirs, s'exercent en milieu naturel.

La pratique de ces activités génère de nouveaux modes de fréquentation des sites naturels qui revêtent des aspects contradictoires opposant recherche d'autonomie et besoin de sécurité, préservation des milieux naturels et intensité de la fréquentation ainsi qu'exercice des libertés de chacun et respect de la propriété d'autrui.

Par le jeu conjugué des ordonnances et des dispositions du Code du Sport telles que modifiées par la loi NOTRe, la Collectivité de Corse a pour mission de

promouvoir et favoriser un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature.

Les objectifs poursuivis sont donc : d'organiser et de structurer des espaces et sites dans l'optique de limiter les conflits d'usage et de générer un bien vivre ensemble ; d'être au plus près du terrain et des acteurs, en tenant compte des réalités et potentialités de chaque territoire et de diversifier l'offre afin d'agir positivement sur la fréquentation des espaces et sites emblématiques de notre île.

Pour se faire, la politique dédiée aux espaces et sites de pleine nature doit s'inscrire dans une démarche globale qui permettra de répondre à l'ensemble des enjeux territoriaux : environnementaux, économiques, sociaux, touristiques, culturels, sportifs, éducatifs et de santé. Elle est donc, par nature, transversale et partenariale.

Les idées forces développées dans ce rapport s'articulent autour de **trois axes** :

Le premier axe, est la mise en place des différents outils nécessaires à cette politique. Cette politique doit se doter donc d'un Schéma d'Orientations Générales des Activités de Pleine Nature, qui est un outil de cadrage. Le Schéma d'Orientations Générales, dont le canevas vous est proposé en annexe 2 du rapport, définira les contours de la politique qui sera conduite. Il guidera l'élaboration des plans d'actions territorialisés qui permettront un développement et une valorisation de chaque territoire en fonction de ses spécificités.

La CTESI : Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature, qui est un outil d'aide à la décision. Les propositions de composition et missions de ce lieu d'échange et de conciliation font l'objet des annexes 3 et 4. La mise en place de cette commission au sein de notre Collectivité permettra de répondre aux obligations législatives et réglementaires et de prendre en compte les attentes de nos concitoyens, tout en conciliant les impératifs de développement durable.

Le Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires, PTESI, qui est élaboré par la CTESI mais validé par l'Assemblée de Corse. Il permettra d'identifier les lieux de pratiques d'activités de nature dont les membres de la CTESI souhaitent en priorité l'accès aux pratiquants, dans le respect des milieux naturels et du droit des autres usagers. Il comprendra un Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ce PTIPR inclut de fait les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée déjà élaborés sur le Pumontu et le Cismonte.

Enfin, les CLESI, Commissions Locales des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature qui sont des outils déconcentrés d'échange et de concertation. Elles sont non prévues par les textes, mais doivent permettre la prise en compte des spécificités et des attentes de nos territoires. Elles pourront être constituées par la Direction des Espaces et Sites de Pleine Nature. Leur composition sera modulable et adaptée aux thématiques traitées.

Leur rôle leur permettra de coconstruire les différentes étapes de la démarche « Espaces et Sites de Pleine Nature », à savoir diagnostics territorialisés et des plans d'actions.

Le deuxième axe est que cette démarche est transversale et partenariale.

La Collectivité de Corse doit se positionner comme un acteur incontournable ambitionnant de coordonner la structuration des sites et espaces de pleine nature, ainsi que la concertation avec les différents acteurs.

La lisibilité, la crédibilité et l'efficacité de cette politique imposent que la Collectivité s'exprime d'une seule voix par-delà la diversité de ses composantes, chacune de ces composantes apportant d'ailleurs son expertise et sa technicité à la démarche globale.

Concrètement, transversalité et partenariat doivent s'exprimer dès la conception du schéma d'orientations générales. L'architecture de ce schéma repose sur cinq axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs, toujours dans l'annexe 2 du rapport. Cette architecture proposée par la Direction des Espaces et sites de pleine Nature a vocation à être enrichie et même amendée.

Les objectifs seront à leur tour déclinés en actions dont les fiches seront rédigées dans le cadre d'ateliers de réflexion d'un comité technique réunissant les différentes composantes de la Collectivité de Corse. Chacune de ces composantes sera amenée à piloter les actions dont elle est susceptible d'assurer la maîtrise de par son expertise et son savoir-faire.

Enfin le **troisième axe** qui est la politique à l'écoute des territoires.

Donc, la mise en œuvre d'une telle politique, au plus près des territoires, doit constituer un levier pour l'aménagement et le développement économique de ces derniers.

La proximité avec chaque territoire est mise en pratique par la désignation et la présentation d'un référent personnifiant le lien indispensable entre notre Collectivité et le territoire, composé d'un nombre variable d'intercommunalités. Huit territoires ont été ainsi mis en avant et proposés dans l'annexe n° 1.

Les services de la direction ont initié un cycle de rencontres avec les élus des territoires, intercommunalités et mairies. A travers l'évocation des réalités de terrain, des réalisations, des projets et des différentes difficultés de mise en œuvre qui peuvent être rencontrées, ils opèrent un recensement des activités de pleine nature. Ce recensement sera enrichi par la suite dans le cadre d'échanges avec les professionnels du secteur particulièrement foisonnant.

Les données collectées à l'occasion de ces états des lieux permettront de dresser des diagnostics territoriaux qui conduiront à l'élaboration concertée des plans d'actions territorialisés.

Pour conclure, je tiens à remercier Paul BONETTI et la direction des Espaces et Sites de Pleine Nature pour le travail qui a été mené.

Je salue également la qualité des interventions lors de la CDENAT et du CESECC qui soulignent l'importance de ce rapport et la volonté avérée de notre Collectivité de mettre en place une démarche participative dans l'intérêt des territoires.

Grazia à st'iniziativa nova, puderemu impuntellà una pulitica cù l'attori di i territorii per ammaestrà è sviluppà i nostri spazii naturali di manera più forte, è di manera più sicura.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

Nous avons un rapport de la commission du développement. Qui présente le rapport de la commission ? Il n'y a personne, alors je vais simplement donner l'avis de la commission : la commission a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation de Mme Julie GIUSEPPI et du groupe « Andà per dumane ».

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Mattea CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Juste pour souligner quelques petites choses, quelques remarques.

Effectivement, on note un intérêt grandissant du public pour les sports de pleine nature et bien sûr, nous nous félicitons que notre Collectivité mette en place un plan d'actions pour préserver notre environnement naturel. C'est une évidence et nous y sommes très sensibles à cette préservation.

Il ne faudrait pas, et c'est là l'intérêt du plan, que notre montagne devienne ce qui a été le cas pour le littoral, à savoir un espace destiné plutôt à des appétits commerciaux, mercantiles. Le fait d'établir un plan ne peut que nous satisfaire.

J'ai une question, Mme la conseillère exécutive. Vous savez qu'il existe une loi de 2002 sur l'interdiction des véhicules à moteur sur les pistes, notamment de montagne. Je m'interroge, je me dis : qu'en est-il de cette loi ? Qu'en est-il de cette interdiction ? Parce qu'évidemment, ça n'est pas de l'autorité de la Collectivité de Corse de gérer ce genre d'interdiction et de loi bien sûr, mais malgré tout, nous aurions peut-être notre mot à dire pour que justement, cette loi soit respectée et que des moyens soient mis en oeuvre pour que tout le monde ait en tête cette interdiction et cette mesure qui me semblent essentielles pour notre territoire.

Je ne sais pas si j'ai été très claire, mais en tout cas, je ne suis pas sûre que la gendarmerie soit vraiment présente sur le terrain et nombre de motos, de quads, de trials, etc., etc., se rencontrent en montagne et détériorent gravement le milieu naturel, gênent la faune sauvage, mais aussi tous les animaux qui sont en estive. Je crois que nous aurions peut-être quelque chose à dire là-dessus.

Je vous remercie, Mme la Conseillère.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme COMBETTE a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Pour nous, ce rapport va dans le bon sens.

La structuration de l'offre, l'accompagnement d'un développement maîtrisé et la promotion d'une économie durable en lien avec les territoires sont nécessaires et notre groupe se prononcera favorablement sur ce rapport.

En revanche, j'ai deux remarques à faire.

La première, il est précisé qu'il a été initié un cycle de rencontres avec les élus des territoires pour avoir une cartographie précise des projets, des réalisations ou des difficultés rencontrées.

Pour exemple, à la CAPA, la direction économique et son service tourisme présentent la semaine prochaine une analyse qui est déjà très détaillée et argumentée des besoins et contraintes de ses sites. Cette analyse s'inscrit parfaitement dans la politique que vous souhaitez mettre en place. Nous espérons donc être consultés à l'avenir pour faire part de notre travail qui a été réalisé en concertation avec les acteurs de terrain et d'autre part, vous faire bénéficier de notre ingénierie sur un territoire aussi vaste que celui de la CAPA, qui a été associée aussi à la communauté de communes Celavu-Prunelli détenant une façade à la fois maritime et rurale. Ça, c'est pour ma première remarque.

La seconde porte sur l'aspect sécuritaire des activités de montagne avec notamment la problématique des réseaux téléphoniques et donc l'accès aux services d'urgence en cas d'accident. Suite au drame de la Vacca de Soccia, nous savons qu'il y a eu un COPIL qui a réuni tous les acteurs concernés. Ce qui en est ressorti est précisément pour les activités de montagne. Le problème de l'accès aux réseaux téléphoniques trop souvent, il a fallu malheureusement de nombreuses heures pour prévenir les secours et donc leur intervention dans ces fameuses zones blanches.

En commission du développement, les services ont évoqué la possibilité d'installer des bornes pour palier ces difficultés en espérant tout de même que le new deal mobile vienne à bout de ces fameuses zones blanches.

Avez-vous plus de précisions, Mme la conseillère exécutive, à nous apporter sur ce sujet ? Rappelons, s'il en est besoin, qu'il n'y a pas eu une seule année sans que les secours ne soient appelés dans le canyon de la Vacca par exemple.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. M. ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Chère collègue, la démarche qui nous est proposée va tout à fait dans le bon sens et je dois faire amende honorable parce que le Département de la Haute-Corse devait exercer une partie de ces compétences et nous avons tardé à sa mise en œuvre. Je crois que nous l'avons initiée lorsque j'étais en responsabilité, mais pas au même rythme que nos collègues de Corse-du-Sud, ce qui génère aujourd'hui une disparité dans l'organisation, en tout cas dans la réponse qui est apportée aux territoires entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud. Et ce rapport montre que l'objectif est véritablement de revenir vers l'équilibre.

Au-delà de l'objectif, c'est sa mise en œuvre qui importe aujourd'hui. Donc, M. le Président, outre l'intention louable qui est manifestée, je crois qu'il faut rapidement passer à la phase concrète et notamment, à la structuration des équipes. Vous savez qu'il y a en effet une attente forte des territoires, des communes et des intercommunalités. Soyons clairs aujourd'hui, chacun regarde quel serait le domaine d'intervention de la Collectivité pour définir son propre domaine d'intervention. Pour cela, il faut que les équipes soient structurées et que la Haute-Corse rattrape le retard qui est le sien en la matière.

Il faut également, ça a été dit, mais il est peut-être utile aussi de le préciser, mettre en œuvre tous les partenariats possibles. Il y a nombre d'opérations qui peuvent se réaliser à travers des chantiers d'insertion. Donc, il y a tout l'aspect social, notamment dans le rural, qui peut être développé, il ne pas s'en priver. Donc, l'intention est bien présente, la mise en œuvre aujourd'hui devient impérieuse si on veut développer une politique de ce côté-là, aussi bien dans la gestion du territoire à propos des fréquentations, à propos de tout l'aspect environnemental qui est en effet éminemment important, l'aspect sécuritaire ; il est vrai que les zones blanches dans les territoires très fréquentées représentent un véritable danger et que ça ne nous empêche pas de penser aux zones blanches dans les zones rurales un petit peu urbanisées, l'un n'empêchant pas l'autre.

En tout cas, je suis tout à fait favorable au rapport présenté, mais je serais encore plus heureux lorsque sa véritable mise en œuvre sera constatée. Merci.

Le Président TALAMONI

Jean-Charles ORSUCCI veut rajouter un mot.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Juste un mot pour féliciter la conseillère exécutive de la volonté d'avancer sur ce sujet et un peu en résonance, plutôt en réponse à ma collègue Mattea, je voudrais dire qu'aujourd'hui, ce que je souhaite c'est que surtout l'Exécutif trouve les moyens d'aller vite et fort parce que ce que je crains, ce ne sont pas les dérapages du commerce à la montagne, ce que je crains aujourd'hui, c'est le sous-développement dont souffre la montagne corse. J'espère qu'un jour nous aurons à nous préoccuper fortement de dérapages et de dérives, de ce qui va se passer, parce qu'évidemment, tous ici, il n'y a personne qui ne veut pas avoir un développement maîtrisé et réfléchi. Mais aujourd'hui, j'ai envie de vous dire que j'espère que l'Exécutif trouvera surtout les moyens de développer toute cette activité, parce que quand je me rends à Levie, j'ai plutôt l'impression d'être face à un désert économique qu'à une dérive économique majeure. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. La conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président. Je vais faire une réponse globale.

Ce rapport vise à encadrer des pratiques pour justement lutter contre les appétits qui pourraient s'en dégager.

Quand Christelle COMBETTE évoquait la CAPA, le travail qui a été fait, bien évidemment, le but est de mettre tous les acteurs autour de la table pour avoir la consultation la plus large et aussi des commissions qui tiennent la route.

L'aspect sécuritaire est évidemment une priorité, même si nous n'avons la compétence, qu'elle appartient à l'Etat, ce sont des questions qu'il faut soulever car on ne peut pas se permettre d'encadrer des pratiques sans avoir un niveau de sécurité suffisamment bon.

Pour ce qui est de la différence entre le Pumontu et le Cismonte, je remercie François ORLANDI de souligner qu'il y avait des carences au niveau du département 2B. Mais aujourd'hui, nous essayons de rattraper cet effort et de structurer les équipes pour avoir une politique adaptée à notre territoire et pouvoir développer des pratiques dans l'intérêt général.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous allons mettre ce rapport aux voix. Je vais demander à Christelle COMBETTE, qui est une des secrétaires habituelles, de procéder à l'appel nominal.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹

Rapport suivant numéro 253. C'est la conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports, qui a la parole.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

* **Raportu n° 253** : Cuncessione di serviziu publicu di trasportu maritimu Corsica-Cuntinente 2021-2027

* **Rapport n° 253** : Concession de Service Public de transport maritime Corse-Continent 2021-2027

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Il s'agit donc, mes chers collègues, du rapport d'analyse concernant la concession de service public de transports maritimes pour la période 2021-2027 et plus précisément, les résultats de la consultation concernant la SEMOP présentée dans cet hémicycle il y a à peu près une année.

¹ Délibération N° 20/135 AC

Je pense qu'il est inutile de revenir sur l'objet et sur l'appel d'offres en lui-même, il a fait l'objet de nombreux débats. Je vais m'attarder sur la procédure dans un premier temps.

Il y a eu une seule offre commune qui a été remise avec deux candidats : « la Méridionale » et la « Corsica Linea ».

La CDSP, dont je salue une fois de plus tous les membres et le travail qu'ils ont fourni, ainsi que leur président, s'est réuni une première fois le 18 février 2020 et a constaté la complétude du dossier.

Compte tenu de la crise COVID et de la période de confinement qui a suivi cette date, la CDSP n'a pas pu se réunir et la réunion qui a eu lieu après le confinement s'est déroulée le 7 juillet 2020.

Si au niveau des différents points techniques, l'offre est apparue adaptée, concernant la proposition financière qui a été faite, le montant de la compensation s'est avéré disproportionné par rapport aux estimations de l'autorité concédante.

La commission de délégation de service public considérant l'impact de la crise COVID et l'élément imprévisible qu'il représente pour la procédure, a décidé lors de cette réunion, aux vus des éléments financiers et conjoncturels, de mettre fin à la procédure de consultation sans entrer en voie de négociation, c'est important de le rappeler, avec le groupement candidat.

Dans la continuité de cette décision, nous vous proposons ce jour, vous l'avez compris, de renoncer à la procédure de sélection pour la SEMOP pour motifs d'intérêt général, en tout cas en l'état.

En effet, à l'heure où tous les marchés et les entreprises de transport sont en difficulté, comment imaginer pour nous de poursuivre cette procédure ? Cela serait évidemment irresponsable. Il ne s'agit d'ailleurs pas, vous l'avez compris, de notre volonté, mais bien en l'espèce d'une obligation ; obligation de prendre en compte un élément imprévisible qui est venu modifier, chambouler notre procédure. Je vous rappelle d'ailleurs que la plupart des marchés en cours d'attribution au sein de la Collectivité ont été décalés de six mois à un an pendant cette période de confinement.

Le maritime, bien sûr, ne fait pas exception. Le marché a été chamboulé et je vous présenterai le mois prochain les avenants financiers au contrat en cours concernant la crise COVID. Vous verrez donc l'impact financier très lourd de cette

crise, mais nous aurons heureusement les moyens de l'assumer grâce aux économies que nous avons réalisées ensemble depuis 2015.

Nous ne pouvons donc pas suivre cette feuille de route alors que le paysage s'effondre, le choc est réel et l'on ne peut pas banaliser les conséquences de cette crise selon les dossiers. Les conséquences sont réelles pour tous les dossiers, y compris bien sûr pour le maritime. Toutes les analyses, toutes les études s'accordent sans exception en termes de prévisions sur plusieurs points : une récession profonde sur 2020, un rebond espéré selon les hypothèses en 2021, mais sans retour à l'activité de pré-crise et, dans les hypothèses les plus favorables, un retour « à la normale » à partir de 2022, plus probablement 2023.

L'on constate donc une trop forte volatilité des flux et trop d'incertitudes sur les mois à venir.

Je vous donne quelques exemples les plus récents : le classement en zone rouge de l'île, la fermeture des frontières de certains pays, la demande de test PCR de certains pays frontaliers sont autant d'éléments qui sont pour nous imprévisibles et qui en quelques heures, nous permettent de constater une chute très importante de nos prévisions et des réservations pour les différentes compagnies. Je parle bien sûr du maritime, mais également de l'aérien.

Cette crise, vous l'avez compris et vous le savez, a provoqué un véritable choc sur le besoin de service public qui est le fondement de notre appel d'offres.

Aujourd'hui, nous devons faire des choix. Ce choix doit avant tout être celui de la continuité du service public ; service public à mon sens trop souvent chahuté. Il nous faudra donc une année de transition qui nous permettra de relancer une procédure d'appel d'offres avec mise en concurrence et notification à l'Union européenne.

L'objectif de la SEMOP et sa philosophie restent plus que jamais, je le répète, notre objectif.

Aujourd'hui, cette décision est sans doute pour beaucoup d'entre nous, une décision douloureuse, mais c'est une décision à l'image du travail qui est mené depuis 2015 dans ce dossier, c'est une décision juste, une décision transparente, une décision de bonne gestion et surtout une décision qui n'est qu'une étape de plus vers notre objectif de maîtrise du service public maritime et de notre partenariat public/privé.

Nous vous proposons donc un classement sans suite de cette procédure avec un amendement dont je vous expose les arguments.

Le choix a été fait initialement dans notre rapport avec nos conseils, avec les services de l'Etat, de relancer pour cette année de transition dans le cadre de contrat de gré à gré, afin de permettre d'une part, d'assurer la continuité du service à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'autre part, de nous permettre de relancer pendant ce délai une procédure de mise en concurrence, comme je vous l'expliquais, avec notification à l'Union européenne.

Ce choix s'inscrit dans le cadre de la jurisprudence constante du droit interne et du Conseil d'Etat. Mais lors de nos échanges très récents (« très récents » j'entends ces dernières 48 heures) avec la commission européenne et le SGAE, les services du Premier ministre, il nous a été demandé d'intégrer également dans notre réflexion la possibilité d'une nouvelle mise en concurrence qui devrait être réalisée donc dans des délais très courts, dans le cadre de procédures d'urgence.

Comme nous l'avons toujours fait, nous allons donc aujourd'hui intégrer cette hypothèse à notre rapport, même si cette procédure à la base n'avait pas été retenue, compte tenu des délais très contraints, pour assurer la continuité du service au 1^{er} janvier 2021.

Nous vous proposons donc d'amender le rapport comme suit : le rapport du Président précisait au regard de ce qui précède « je vous propose de décider de renoncer à la procédure de sélection devant conduire à l'attribution de la concession », ça, c'est le rapport, « et en conséquence de cette infructuosité, de m'autoriser à conclure avec les actuels titulaires de contrats de délégation de service public sur les cinq lignes, des concessions provisoires, ceci afin de garantir la continuité ».

Nous vous proposons aujourd'hui de modifier cela en supprimant les concessions provisoires et les contrats que nous souhaitons faire et nous vous proposons la rédaction suivante : « de prendre acte de la possibilité de recourir à la conclusion avec les actuels titulaires des contrats de délégation en cours d'exécution à des concessions provisoires », c'est le choix que nous faisons initialement et donc nous le maintenons dans notre réflexion. « De permettre au Président d'activer la restitution des rapports commandés sur le besoin de service public », c'est une évidence, mais on nous demande relancer encore plus rapidement pour essayer d'avoir des résultats rapidement et voilà l'objet et l'intégration du souhait de la Commission européenne : « d'inviter le Président du Conseil exécutif, compte tenu des différentes procédures en cours devant la Commission européenne, à produire un rapport présentant et analysant les plus récentes observations de cette dernière, notamment auprès du SGAE, ceci aux fins de permettre à l'Assemblée de Corse de disposer de ces éléments en vue de se

prononcer en parfaite connaissance de cause sur les modalités d'organisation de la desserte pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre ».

En fait, nous vous proposons de réfléchir ensemble aux modalités (nous aurons un rapport très rapidement, le mois prochain) d'organisation de la desserte pour l'année à venir puisque l'Union européenne nous le demande. Nous serons donc obligés de revenir vers vous le mois prochain, vous l'avez compris, après réunion en urgence avec les services de l'Union européenne et les services du Premier ministre, afin de déterminer ensemble les modalités qui auront été retenues.

Donc, un chamboulement quand même dans le calendrier.

Je profite de l'occasion pour vous dire deux mots concernant la procédure de la Commission européenne qui a été officialisée au mois d'août. C'est une procédure formelle d'examen. A la base, c'est une procédure relativement classique de contrôle des aides d'Etat, mais cette procédure interroge sur quelques points que je voudrais partager avec vous.

Les interrogations ne sont pas tant sur la forme, mais bien sur le fond et sur le besoin, voire les fondements du service public. Le passager, les malades, les étudiants, les convoyeurs, ont-ils leur place dans ce service public ? Faut-il des bateaux mixtes ? Ne serait-il pas plus opportun d'utiliser des cargos, qu'on appelle techniquement des Ro-ro, exclusivement dédiés au fret inerte, en gros les passagers, y compris les convoyeurs, ont-ils leur place aujourd'hui dans ce service public, les étudiants, les malades également ?

Je vous rappelle que les passagers, aujourd'hui, utilisent ce service public, mais ne sont pas compensés puisque cela faisait partie de nos différentes études de besoin de service public. Une interrogation qui revient aussi régulièrement sur le port de Marseille, est-il légitime dans le cadre de ce besoin de service public ?

Donc, autant d'interrogations sur lesquelles nos études de besoin de service public et nos tests de marché sont sans appel, les réponses sont toujours positives sur ces différentes interrogations. Nous sommes donc tout à fait sereins. Nous rappelons d'ailleurs qu'aujourd'hui, nous n'avons eu aucune difficulté à avoir des retours favorables des différents contentieux en droit interne, y compris jusqu'au Conseil d'Etat.

Mais nous rappelons également aujourd'hui notre attachement au service public maritime, au service public de transport de manière générale, maritime ou aérien. Les épisodes malheureux de cette pandémie nous ont démontré l'essence-même

de ce service public, quel était notre besoin de service public. Ce service public, j'insiste et je le rappelle parce que c'est presque devenu une évidence aujourd'hui, pour nous, de pouvoir prendre l'avion et de pouvoir se déplacer et avoir du fret qui arrive régulièrement et de ne pas connaître de pénurie dans nos plus petites épiceries.

Ce service public a été un cordon sanitaire, économique, alimentaire, ça a été un cordon vital pour notre île durant le confinement. Au-delà de nos études qui, je le disais, sont sans appel, si ce besoin de service public est évolutif, et c'est à nous de nous adapter à ce service public, les fondements du service public pour nous sont essentiels. Nous défendrons ce service public et nous le soutiendrons, ainsi que tous ceux qui le font vivre, chaque fois que cela sera nécessaire. Je pense qu'il est important aujourd'hui qu'on l'entende dans cet hémicycle et bien au-delà.

Je vais laisser place au débat. Je pense qu'il y aura des questions et des interrogations et je reviendrai bien sûr répondre avec plaisir. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vous rappelle les décisions de la commission permanente : 5 minutes par groupe et un seul orateur par groupe. Ce sont les conditions, nos règles du jeu convenues de façon commune.

A cette heure, je suis saisi d'un amendement du groupe « Per l'avvene », d'un amendement du Conseil exécutif et je suis dans l'attente d'un amendement de « Corsica libera ».

La parole est à qui la demande et les groupes qui ont déposé des amendements profitent pour les défendre à l'occasion de cette intervention unique, je le répète, par groupe.

M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je vais donc être obligé d'être bref vu les conditions fixées. A la fin, je me demande si on va avoir le temps de dire des mots, mais bon, sur des sujets aussi

importants. ! Cinq minutes sur un rapport comme celui-ci, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise...

Le Président TALAMONI

D'accord, mais c'est ce qui a été convenu et vous étiez représenté également. Personnellement, je n'y étais pas.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Personnellement, le groupe ne l'a pas validé, je me permets juste une petite remarque. Il y a le fait majoritaire qui m'est imposé, c'est un fait, mais ça ne veut pas dire pour autant que je le cautionne. Un jour viendra pour parler une minute sur le sujet, mais bon... Je passe...

Le Président TALAMONI

Vous cautionnez le fonctionnement démocratique, je pense ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Bien sûr, mais je peux m'en désoler ! Il montre toutes ses limites parfois.

Le Président TALAMONI

Eh oui, comme disait CHURCHILL « le pire des systèmes à l'exception de tous les autres ». Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Exactement, M. le Président ! Je vous remercie.

Je vais simplement rappeler que notre groupe n'était pas favorable sur le sujet. Donc, la position de notre groupe sera une non-participation concernant ce rapport.

Simplement, Mme la Présidente, j'ai entendu, c'est une offre qui était techniquement adaptée, c'est une offre qui était disproportionnée d'un point de vue du montant. Nous ne sommes pas convaincus, pour être totalement honnête avec vous, de l'argument COVID, on ne voit pas bien pourquoi, ça a diminué le nombre de visiteurs. Ce sont des aléas en matière de transport qui existent toujours, une bonne, une

mauvaise saison... La notion de COVID, je ne vois pas en quoi elle a joué un rôle déterminant dans le choix qui est le vôtre aujourd'hui.

Le deuxième point plus embêtant, c'est qu'on n'est toujours pas convaincus du fait que vous ne pouviez pas négocier. J'ai posé quelquefois à des personnes la question : aujourd'hui, pourquoi vous n'êtes pas rentrée en négociation puisque le seul problème qui existait, c'était celui du montant ? Admettons que les personnes face à vous acceptent le montant que vous aviez fixé, vous auriez été dans une situation qui vous était favorable.

Donc, notre sentiment sur le sujet, et j'ai envie de vous dire, presque, on va s'en féliciter parce que votre position d'aujourd'hui rejoint nos aspirations, à savoir que ça ressemble quand même plutôt à un enterrement de première classe. Je le rappelle aussi parce que c'est important, nous avons voté les délégations de service public que vous nous aviez présentées, parce qu'on avait trouvé que c'était un bon travail, et on persiste et on signe. Donc, aujourd'hui, on va se dire que le droit nous amène à une solution qui nous va assez bien.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Voyez, vous n'avez même pas eu besoin d'épuiser votre temps de parole.

Non, non, un orateur par groupe, M. ORLANDI ! Je n'ai pas présidé la commission permanente, donc je n'y suis vraiment pour rien. J'applique les règles.

M. François ORLANDI

M. le Président, quand on a passé une journée à attendre jusqu'à 18 heures, qu'on ait au moins dans les 5 minutes...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas une raison pour piétiner les règles que nous nous donnons en commun. Je ne crois pas être ici pour que les règles soient violées à tout bout de champ au prétexte que d'autres ont été violées par le passé ou bien, que nous avons eu un incident technique hier. Essayons au contraire d'être rigoureux.

J'ai une demande de prise de parole de M. MONDOLONI et il l'a.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

S'il s'agissait que de constater que l'offre était trop importante et de rendre infructueux un marché, on pourrait aller très vite. En réalité, ce dossier s'inscrit dans une trajectoire beaucoup plus globale et s'appuie sur un choix politique que nous ne partageons pas depuis le départ, qui est celui de la création d'une SEMOP. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement pour de nouveau fixer notre position sur le sujet.

Rappeler aussi que c'est un dossier particulièrement sensible dont on ne finit plus de parler depuis le début de la mandature. C'est inédit, j'allais presque dire pour employer un vocable qui vous agréait, historique dans l'histoire de cette Assemblée. C'est la huitième fois depuis 2016 que nous sommes convoqués sur le dossier du transport maritime.

On n'en finit plus de raccorder, de joindre, on n'en finit plus, par petits bouts, ce qui témoigne d'un défaut, non pas d'unité de penser, parce que vous avez la cohérence de vos effets d'annonce. Ce qui est en cause, bien entendu, ce n'est pas le travail acharné, rigoureux de vos services sur ce sujet, qui se mettent au service d'une cause qui, bien que nous n'ayons pas en partage, a le mérite d'avoir été annoncée à grand fracas. Le public qui, à l'époque, était autorisé à pénétrer dans l'enceinte, s'en était très largement félicité.

Aujourd'hui, on est dans une espèce d'entre-deux, on est au milieu du guet, c'est-à-dire qu'il y a une sorte de renoncement non-dit, puisqu'on est passé de trois entités à une petite entité SEMOP, n'y revenons pas. Mais surtout, et je voudrais vraiment accentuer mon propos là-dessus, tout a été construit depuis vos analyses sur l'idée qu'il fallait limiter les risques juridiques. Je pense que vous essayez de les limiter et du reste, à la fois en interne dans vos services et les AMO, en tout cas ceux qui vous assistent dans ce travail laborieux, s'y emploient. Mais force est de constater que le risque contentieux n'a pas diminué, que vous venez d'annoncer ce qui est quand même l'esprit qui prévaut depuis Bruxelles qu'on ne peut pas méconnaître et découvrir depuis 48 heures, ma chère Vanina.

L'idée c'est quoi, Bruxelles ? On est pour ou on est contre. L'idée, c'est qu'à un moment donné, il faut organiser en toutes circonstances, la mise en concurrence dès qu'on met 1 € d'argent public.

Je n'ai pas bien compris la nature de votre amendement qui sera un amendement de droit, si je comprends bien vos propos. On ne peut pas avoir, de mémoire en juin 2019, été saisi, notre Assemblée avoir été saisie pour une jonction ou un appel d'offres de quelques mois sur Porto-Vecchio ou Propriano qui portait sur quelques millions d'euros et en même temps, que vous nous demandiez au préalable, avant cet amendement, d'autoriser le Président de négocier de gré à gré pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Je ne pense pas qu'on ait découvert l'esprit des règlements de Bruxelles depuis 48 heures.

Je pense qu'au niveau de la sécurité juridique, nous avons besoin encore d'aller plus loin. Vous convoquez une jurisprudence que tout le monde connaît, qui consiste au motif qu'il faut privilégier la continuité du service juridique et que ça s'adosse à l'intérêt général, dire « on va de gré à gré ».

En même temps, je pense que de ce point de vue-là, il faut aller beaucoup plus loin. Comme nous ne voulons pas apparaître aux yeux de l'opinion comme simplement opposés au principe de la SEMOP, il faut que l'opinion sache où nous voudrions aller à l'avenir.

Que le principe de délégation de service public soit contesté, y compris par Bruxelles, c'est une chose. Mais ce qui est contesté, ce n'est pas le principe de la délégation de service public. Ma Chère Vanina, vous avez rappelé votre attachement au service public. Je ne connais personne qui soit moins attaché que vous au principe de délégation de service public. Mais l'opinion doit savoir que le service public, la qualité du service public n'est pas seulement garantie parce qu'on met, ce que j'avais et c'était interprété de façon un peu dépréciative, en jeu un machin qui consisterait à laisser penser qu'on a une compagnie régionale. C'est une compagnie publique.

On peut très bien organiser un service public avec des délégations de service public et le péché originel peut être, et du reste nous battons notre coupe, n'avons-nous pas été assez vigilants sur ce sujet, se définir, partir des fameux tests de marché lesquels nous conduisent à définir le périmètre du service public, c'est-à-dire en gros, quand il y a carence de l'initiative privée. Peut-être là-dessus, est-il utile, c'est notre approche très prudente parce qu'il faut avoir une attitude très prudentielle sur ce sujet, peut-être faut-t-il définir ce qui relève réellement du service public et ne pas avoir peur dans ce cas-là, d'organiser des délégations de service public qui soient moins soumises au risque de contentieux, étant entendu que comme vous, ma chère Vanina, comme la majorité, nous ne sommes pas moins sensibles à ce qui se passe hors les travées, à la dimension sociale des sujets, même si elle n'aurait pas à intervenir dans nos décisions.

Voilà l'esprit qui anime notre groupe, celui de rappeler que ce n'est pas la création du SEMOP qui créera ou qui génèrera une solution durable à la fois à la qualité de l'organisation du service public.

J'ouvre une parenthèse et je referme aussitôt, à votre crédit, dans l'opinion, on pense que les choses vont mieux depuis que vous êtes arrivés aux affaires, sur le thème « le service est plus fiable ». Il n'est jamais inutile de rappeler que vous avez bénéficié d'une concordance des temps et que s'il y a moins de grèves et que le service est désormais plus fiable, c'est aussi parce que des chefs d'entreprises ont pris leurs responsabilités à un moment donné en créant une compagnie ; laquelle aujourd'hui bénéficie, via l'autorité concédante que vous avez exercée, d'une délégation.

Pour nous, ce qui restera déterminant, ce sont les deux critères essentiels, à la fois, la fiabilité et le coût du service public auquel nous sommes, comme vous, pas moins, profondément attachés.

M. Hyacinthe remplace M. TALAMONI et préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Président.

Très brièvement. Sur ce report finalement, encore une fois, on ne peut pas rester insensibles au fait que devant notre Assemblée aujourd'hui se trouvent de nombreux marins, et je crois qu'il n'y a pas eu un mot pour eux, qu'on devait peut-être hier recevoir en conférence des présidents... Finalement, j'ai lu dans le Corse matin d'aujourd'hui, qu'ils n'avaient même plus souhaité voir les élus, tellement ils n'ont plus d'espoir. Ils considèrent qu'ils sont dans le bateau de cette SEMOP qui n'aboutira certainement jamais.

Donc, aujourd'hui, une grande inquiétude de leur part, mais une grande inquiétude de notre part aussi. On peut comprendre qu'on reporte un marché qui est infructueux, effectivement. Mais dans ce cas-là, on nous évoque deux points. D'abord, le besoin de service public qui aurait été mal évalué ou en tout cas qui aurait évolué en fonction de la crise sanitaire. Mais ça, c'est sans fin parce qu'à partir du moment où là, vous allez relancer une nouvelle évaluation, peut-être que dans 3 mois, il y aura encore des faits nouveaux qui feront que vous reporterez encore pour évaluer un nouveau

service public. Il ne pourra pas coller au jour le jour et donc, il faut, dans l'évaluation qui sera faite, tenir compte de différents critères qui seront des impondérables et des événements qui arrivent. On le fait pour chaque marché public.

Une offre disproportionnée, là encore, je rejoins mon collègue de l'opposition. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu de négociations, mais vous allez certainement nous l'expliquer. En tout cas, on a l'impression, comme le disait Jean-Martin, que c'est la huitième fois, je crois qu'il l'a dit, que vous nous soumettez un rapport sur ce sujet-là. On a l'impression qu'on ne sait pas vraiment où vous voulez aller entre votre vision idéologique et le rapport à la réalité juridique et à l'encadrement des lois européennes.

Ce serait, à un moment donné, plutôt bien pour nous, élus, de savoir réellement vers où vous comptez aller pour sécuriser aussi notre institution parce qu'aujourd'hui, ça n'est pas du tout le cas dans ce que vous nous proposez, malheureusement.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Petr'Antone a la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Juste un point d'ordre. J'aurais préféré, sur un sujet technique, intervenir sans masque.

M. Hyacinthe VANNI

Depuis le pupitre, il n'y a pas de souci.

M. Petr'Antone TOMASI

Ça n'est pas tant un souhait de solennité que de clarté du propos !

Merci, M. le Président.

Chers collègues, je disais que ce n'est pas tant un vœu de solennité, mais plutôt de clarté du propos. C'est plus facile sans masque.

M. le Président, chers collègues, nous sommes confrontés une nouvelle fois à un dossier qui a une histoire et nous avons, les uns et les autres, une histoire avec ce dossier.

Je voudrais rappeler en quelques mots, brièvement ce qu'est la nôtre, celle du groupe indépendantiste « Corsica libera » et le groupe « Corsica nazione » avant lui qui a toujours milité pour une compagnie maritime publique corse, parce que nous estimons que le service public peut se manifester sous différentes formes. Mais nous souhaitons et nous croyons qu'il a besoin d'un niveau d'intégration poussé et pas simplement s'arrêter à la porte du cahier des charges, ce qui est le système de la DSP.

Nous estimons donc qu'il faut un cahier des charges défini par les élus, qu'il faut une maîtrise de la flotte et qu'il faut également une maîtrise de l'exploitation.

Nous avons porté durant des années cette proposition et nous avons fait preuve de cohérence.

D'abord en 2015, dans cet hémicycle, nous avons refusé la SEM d'investissement qui nous avait été proposée par la mandature GIACOBBI, parce que nous estimions que la collectivité publique, pour schématiser, achetait les bateaux pour les mettre à disposition d'exploitants privés et que ça ne correspondait pas à notre vision.

Et puis, nous avons contribué à bâtir un système, après notre accession en responsabilité. Je voudrais en rappeler quelques mots parce que de ce point de vue, nous avons fait un certain nombre de pas et de concessions, ce qui empêche, je crois aujourd'hui, de pouvoir instruire un quelconque procès en dogmatisme concernant la position qui est la nôtre.

Nous avons donc accepté d'abord la SEMOP sous différentes formes, une SEMOP, deux SEMOP avec la SEM d'investissement. Nous avons accepté de renoncer, provisoirement en tout cas, à l'achat des navires il y a quelques mois. Et puis, nous avons validé avec vous, pour essayer de sécuriser ce dossier, les différentes DSP de raccordement qui nous avaient été proposées. Nous sommes prêts, y compris aujourd'hui, à prendre acte d'une difficulté qui est celle de l'offre proposée par ce groupement, avec une évaluation qui peut être discutable et avec un contexte économique qui est très particulier, il est vrai, sur cette année 2020.

Sur le premier élément, on peut être disposé à vous suivre sur la concession provisoire d'un an qui est initialement proposée au rapport.

Là où par rapport à la version initiale de ce rapport, on peut avoir une approche différente, c'est que pour notre part, nous sommes opposés au principe d'une nouvelle DSP de raccordement de 3 années qui amènerait, au 1^{er} janvier 2025, la création de la SEMOP. Cela pour un certain nombre de raisons.

D'abord, parce que nous estimons que nolens volens, il y a un vrai risque de report sine die et de remise en cause de l'objectif de SEMOP, pas par objectif politique, mais simplement parce que nous étions l'an dernier, on se le rappelle, dans une situation qui était très instable entre les différentes compagnies et qui a été stabilisée, y compris avec l'engagement et le débat politique.

Nous craignons que si nous reportons de plusieurs années, nous puissions rouvrir une brèche dans une guerre commerciale entre les différentes compagnies qui ne serait souhaitable pour personne, ni pour les élus, ni pour le besoin de service public et encore moins pour les différents salariés qui pourraient être impactés par cela.

Sur le fond et pour donner deux éléments techniques, nous ne sommes pas convaincus de la nécessité d'un report aussi lointain parce qu'il y a un critère d'imprévisibilité, mais on estime que ce n'est pas un argument d'autorité.

Un exemple : nous croyons que cette matière est une matière par définition qui est très mouvante. C'est quelque chose qu'on peut partager, c'est une matière qui est très instable. Qui pouvait dire il y a 10 ans que les courbes allaient se croiser entre l'aérien et le maritime ? Qui pourrait dire ce qu'il va se passer dans quelques années, crise COVID en plus venant agir comme un élément perturbateur supplémentaire ?

La matière est par principe instable et nous pensons cependant que le pouvoir public, la puissance publique doit agir.

Deuxième élément, on nous a transmis des études et nous en aurons d'autres, si je comprends bien, d'ici quelques semaines. Je ne sais pas si GECODIA, ou CORS'AUDIT, peut prédire l'avenir en ce domaine. Mais en tout cas, si je me réfère au rapport, je lis que GECODIA prévoit un retour à la normale, à la situation pré-COVID 2019 pour 2022, ce qui encourage, de notre point de vue, à fixer comme ligne d'horizon pour la SEMOP, 2022 et non pas 2025. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui visait à supprimer la référence à la mise en œuvre d'une SEMOP à 2025.

A cette heure, si je comprends bien la lecture de l'amendement de l'Exécutif, cet amendement aujourd'hui tombe de fait puisque le Conseil exécutif ne fait plus référence à un report à 2025 et, à la suite de l'intervention de la Commission

européenne, renvoie le débat au mois prochain, nous aurons donc éventuellement l'occasion d'en débattre à ce moment-là.

Je termine parce que je pense que j'arrive au bout du temps de parole qui est le mien, pour vous dire que, même si c'est une intervention qui est faite un peu dans la précipitation, puisqu'on apprend les uns et les autres la position de la Commission européenne, en tout cas on l'a apprise il y a seulement quelques heures. Simplement pour dire et rappeler que sur le système que l'on va bâtir ici, on pourra trouver un certain nombre de points d'accord à la condition qu'il y ait une maîtrise publique affirmée et un calendrier tenable. En revanche, ce qu'il convient de dire à la Commission européenne, et aux marins, et aux compagnies, pour notre part et je pense que ça peut être partagé, c'est que ce que nous n'accepterons pas, c'est le dynamitage en règle du système de délégation de service public ou de concession, que ce soit sous forme de SEMOP ou sous toute autre forme, au bénéfice d'obligations de service public. On voit bien que c'est une question qui est prégnante dans le débat depuis des semaines et des mois. C'est un modèle qui n'est pas le nôtre, c'est un modèle que nous ne validerons pas, c'est un modèle que nous combattons et qui à un moment donné nous invitera et nous amènera à reposer clairement le débat, y compris à revenir au point de départ, c'est-à-dire au débat et à la question d'une vraie compagnie maritime maîtrisée par la puissance publique de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. MINICONI a la parole.

M. Paul MINICONI

Bonjour à tous.

Je voudrais tout d'abord féliciter les services, les commissions qui ont travaillé sur ces dossiers depuis plusieurs mois.

Juste une petite intervention, je ne suis pas un spécialiste. Pour nous, l'objectif de la maîtrise et la maîtrise des coûts, je pense qu'elle a été atteinte depuis la mandature actuelle. On est sous le coup, et on le voit depuis 48 heures, des recommandations européennes qui influent beaucoup dans ce dossier, donc il faut être très prudent.

Pour nous, la SEMOP reste l'objectif principal, même si elle a été fragilisée par la crise COVID, par les incertitudes économiques. Ces derniers mois, la Collectivité a subi beaucoup de pertes en elle-même.

Il faut rester prudent. Je pense que le principe de précaution s'impose. Nous voterons pour ce rapport en espérant que ça se passe pour le mieux. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais faire une intervention au nom de mon groupe.

Je vais quand même rappeler que ce dossier du maritime a coûté très cher à la Collectivité et risque de nous coûter encore beaucoup d'argent, je le rappelle.

Je rappelle aussi que c'est suite à des choix, à des précipitations des mandatures passées, donc on se doit, sur ce dossier, d'être très prudent. On se doit aussi d'être vraiment en adéquation avec l'Europe et un certain nombre de procédures qui, comme vous le dites, au fil de l'eau, on apprend un certain nombre de recommandations et de faits nouveaux. On se doit de rester très, très prudents et de prendre en compte la crise du COVID. Ce n'est pas comme s'il ne s'était rien passé, je pense qu'elle n'est pas derrière nous, elle est toujours d'actualité. Il n'y a qu'à voir dans cette Assemblée, dans quelles conditions nous travaillons. Donc, tout ça, on se doit de le prendre en compte, Mme la Présidente.

J'ai envie de dire que ce n'est pas facile et le travail qui est effectué au fil des jours, avec des faits nouveaux est un travail considérable. Je remercie les services qui sont ici présents, l'Exécutif en général.

Sur ce dossier, il faut se montrer unis et très attentifs.

Pour nous, Petr'Antone le rappelait, pour nous « Femu à Corsica », la SEMOP reste une priorité et j'ai envie de dire qu'elle n'est pas du tout enterrée. On a face à un principe de réalité qui s'impose à tout et dire aujourd'hui, que rien n'a changé et que tout est comme avant, je pense que c'est quand même quelque chose qu'on ne peut pas entendre. Oui, beaucoup de choses ont changé : les réservations d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier ; les conditions de travail d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier. Tout a changé ! Tout a changé ! Il faut s'adapter et c'est ce qu'on fait.

En tout cas, la SEMOP, pour nous, reste une priorité et au-delà de la SEMOP, la compagnie régionale reste un projet politique majeur, Petr'Antone l'a rappelé, de cette majorité.

A partir de là, on se doit aussi de prendre un certain nombre de précautions et c'est ce qu'on fait aujourd'hui. C'est vrai que l'amendement de « Corsica libera »

tombe après un certain nombre de renseignements qu'a donné la présidente de l'Office des transports.

L'objectif, Mme la Présidente, vous le connaissez, vous avez notre confiance. Mais les choses risquent d'être encore difficiles, le chemin risque d'être encore long. Bien entendu, on sera à vos côtés pour que cette SEMOP voit le jour le plus rapidement possible. Je le répète, il faut aussi prendre toutes les précautions nécessaires pour que tout soit sécurisé et pour que les mandatures futures ne soient pas, elles, entachées de nos mauvais choix d'aujourd'hui, comme nous l'avons été et comme nous le sommes. Il faudra prendre, tous ici, toutes les précautions pour que ça n'arrive plus.

Aujourd'hui, on est devant une situation difficile. Mais vous savez que nous sommes à vos côtés pour mener ce dossier, se doter de cette SEMOP le plus rapidement possible pour stabiliser et rassurer les inquiétudes de tous les marins parce qu'aujourd'hui, il s'agit de tous les marins. Nous sommes là pour les sécuriser et aussi pour dire que cette SEMOP verra le jour le plus rapidement possible.

Mme la Présidente, vous avez notre soutien et nous serons à vos côtés.

Mme Vanina BORROMEI

Merci à tous pour vos interventions.

Je vais revenir sur des éléments techniques qui, visiblement, posent encore quelques interrogations.

Je vais revenir d'abord sur l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, vous disiez « le nombre de visiteurs, je ne comprends pas bien de quelle manière ça pourrait impacter ou non ». Donc, je vais vous l'expliquer aussi bien pour le maritime que pour l'aérien, la manière dont ça fonctionne. Du coup, ça pourra lever aussi quelques interrogations par rapport à l'intervention de Mme BOZZI.

Lorsque nous évaluons notre besoin, évidemment il y a des différents tests marchés et le besoin propose X mètres linéaires de fret quotidien ou tant de passagers résidents sur l'aérien, avec la possibilité pour les compagnies d'embarquer des passagers et pour nous, chaque fin de mois, nous calculons ensemble le juste équilibre du contrat. C'est-à-dire qu'en période de COVID, lorsque nous faisons le choix – on en avait débattu d'ailleurs ensemble pendant les périodes de confinement – de faire naviguer des navires où il y a exclusivement du fret, c'est l'Office des transports qui compense intégralement ce voyage. Intégralement.

Si la compagnie ensuite embarque des passagers qui ne seraient pas compensés, nous calculons ensemble ce juste équilibre, c'est la méthode que nous avons depuis des années et qui est celle des DSP.

C'est pareil dans l'aérien, donc aujourd'hui ce n'est pas trop le nombre de visiteurs qui aurait pu impacter, le visiteur n'est pas compensé financièrement, par contre c'est le fait de prendre le choix ensemble, de dire « voilà, on est en pleine crise Covid-19, nous on fait le choix qu'il y ait un bateau tous les jours sur chacun des ports principaux. Ces bateaux, il y a uniquement du fret, il n'y a pas de passagers qui sont embarqués du côté de la compagnie puisqu'on est en période de confinement. À partir de là, il y a un coût financier qui s'élève à plusieurs millions d'euros. Et donc, je vous présenterai le mois prochain les avenants au contrat en cours.

Alors, il y a toujours une imprévisibilité dans les marchés, dans tous les marchés, évidemment, la règle nous la connaissons, mais par contre on ne peut pas avoir un bouleversement de l'équilibre du contrat, c'est-à-dire qu'on doit quand même être juste, il y a des fluctuations. Et, dans l'aérien, on ne remet pas cause le contrat en cours, parce que le contrat est en cours. Par contre, l'imprévisibilité au moment de l'attribution d'un marché, doit être impérativement prise en compte. Ça c'est la règle de droit, sinon on aurait remis en cause aussi l'aérien, et Dieu sait que cela a été chamboulé.

Donc, ça c'est pour vous faire comprendre l'impact financier qu'a cette crise sur le fret, avec en plus une chute du fret qui était en moyenne de 30 % sur la période Covid-19. Alors on a maintenu ces lignes parce qu'on a eu aussi les différents ports et les différentes entreprises qui travaillaient sur les ports qui ont été en grande difficulté, on a fait ce choix du cordon sanitaire, du cordon alimentaire et du cordon économique, mais je vous disais qu'il a un impact financier considérable. Et, cet impact financier considérable, c'est pour ça que je vous disais tout à l'heure, tout le monde pense que c'est normal, non ça n'est pas normal ! Nanette MAUPERTUIS nous disait hier qu'il y a des îles en Grèce qui ont été desservies une fois par semaine ! Une fois par semaine !

Je vous laisse imaginer l'état de notre île si on avait fait ce choix, parce qu'on aurait pu ne pas avoir les moyens de passer cette crise, et les moyens financiers de passer cette crise, nous les avons eus parce que depuis 5 ans, nous faisons des économies drastiques. Et, très honnêtement, je m'en réjouis parce qu'on a eu la capacité très tranquillement et très sereinement de pouvoir dire : nous, on fait le choix d'avoir un avion le matin, un avion le soir, tous les jours de la semaine, sauf le week-end, ce sont des choix qui nous ont coûté moralement de supprimer par exemple pendant un

certain temps les week-ends. Et, nous faisons le choix d'avoir une desserte quotidienne en bateau. Mais ça, ça a un impact financier.

C'est pour ça que je vous disais tout à l'heure qu'on ne peut aujourd'hui, demander des plans pour la crise Covid-19 et les éluder sur le maritime. Quand même, un peu d'honnêteté intellectuelle, s'il-vous-plaît !

Sur la négociation, Jean-Charles, un élément très important, et plusieurs éléments, le bouleversement en cours de procédure du besoin de service public ne nous permet pas normalement d'avancer dans la négociation.

Deuxième point, si au vue de notre évaluation, en moyenne tout le monde sait ce que les compensations représentent aujourd'hui, on est entre 80 et 90 M€ selon les années, on était aujourd'hui avec une offre de 110 M€. Pour trouver un point d'équilibre, il aurait fallu une baisse drastique de ce montant de compensation dans les négociations, et nous aurions eu donc une nouvelle offre. La nouvelle offre n'est pas autorisée juridiquement, c'est insoutenable.

Donc, la phase de négociation, n'a pas pu avoir lieu parce que la nouvelle offre n'est pas tolérée.

Ça c'était pour les éléments techniques, je dirai... Excusez-moi, c'est vrai que c'est un peu technique, mais je pense qu'il est important de les rappeler pour que tout le monde comprenne.

Sur l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI, alors c'est vrai que les réunions se multiplient, elles sont historiques, elles sont aussi historiques que, j'ai envie de vous dire, le montant des contentieux qui pèsent sur notre Collectivité et qui nous ont été très gentiment cédés par nos prédécesseurs. Donc, on part de plusieurs centaines de millions d'euros, on le rappelle quand même parce que beaucoup se cantonnent finalement au contentieux de la Corsica Ferries qui, pour le moment, fait l'objet d'un débat d'experts sur le montant de la compensation, mais il n'y a pas que celui-ci, il y en a d'autres qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'euros sur les aides d'État, donc c'est toujours bon de le rappeler pour ceux qui auraient peut-être la mémoire courte. Le risque contentieux, vous avez raison, ici il n'y a même plus de risque, le contentieux est systématique.

Donc aujourd'hui, comment l'éviter ? Je ne sais pas, je souhaiterais évidemment qu'il puisse s'apaiser. Quelqu'un à l'Union européenne a parlé une fois dans une réunion de « frénésie du contentieux », je crois qu'il est important pour nous donc de prendre toutes les mesure nécessaires pour au moins continuer sur notre lignée

qui fait qu'en droit interne, je le disais, jusqu'au Conseil d'Etat, nous avons systématiquement gagné les différents contentieux, peut-être qu'un jour nous perdrons, c'est une certitude, peut-être. Mais quand même, ces contentieux systématiques perturbent et viennent rajouter au travail, peut-être trop, peut-être qu'on est trop précautionneux, mais la Commission européenne, ça paraît peut-être invraisemblable, nous avons des réunions 2 à 3 fois par mois, est en capacité de nous dire, 48 h avant une session dont elle connaît tous les tenants et les aboutissants, de nous dire « attendez, réfléchissons encore, amendez ».

Donc, c'est un dossier qui, quand même, pèse très lourd, pas que pour nous, c'est un dossier qui pèse très lourd. Nous aurons donc une réunion avec les services du Premier ministre très rapidement, et y compris avec la Commission européenne, pourquoi ? Parce que les contentieux sont aussi auprès de la Commission depuis des années et je pense que tout le monde souhaiterait, comme nous tous, retrouver un peu de sérénité dans ce débat et dans ce domaine public maritime.

Alors Valérie BOZZI, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit et sur les marins, j'ai parlé d'eux tout à l'heure quand je parlais des personnes et de notre attachement au service public et de notre attachement aux personnes qui faisaient vivre ce service public. Pour votre information, ils n'ont pas participé à une réunion de la conférence des Présidents, parce que je les ai reçus avant la session, sachez-le, donc je n'ai pas communiqué, ce n'est pas trop dans mes habitudes, mais en tout cas nous avons échangé pendant près d'une heure ensemble, et je crois qu'ils sont partis satisfaits et rassurés car ils ont bien compris, eux en tout cas, notre objectif qui est une SEMOP et bien sûr à terme, on le souhaite aussi, une compagnie maritime.

Je pense que sur les éléments techniques, y compris sur ceux qu'avait soulevés Valérie BOZZI, j'ai à peu près tout balayé.

En ce qui concerne les interventions de nos collègues de la majorité, sur l'amendement de « Corsica Libera », c'est vrai que du coup il tombe de fait. On avait bien compris l'inquiétude en ce qui concerne le calendrier, ces trois ans étaient initialement prévus pour nous permettre de relancer finalement dans les 24 mois à venir une procédure très rapide pour pouvoir relancer cette SEMOP. En tout cas, l'amendement que nous avons intégré avec le Président du Conseil exécutif, nous permet d'insister pour avoir un petit peu de lisibilité, on l'espère, sur l'évaluation de notre besoin, et on souhaite très rapidement relancer cette procédure de SEMOP, vous l'avez compris.

J'attendais aussi, et je l'ai fait volontairement, ce que disait Jean-Martin, et c'était un petit peu de la provocation de ma part, mais j'attendais de vous que vous que

souligniez tous votre attachement au service public. Et effectivement, je pense qu'il est important aujourd'hui qu'on le rappelle, et le débat qu'il ait lieu effectivement sur une SEMOP, sur une DSP ou sur les modes de mise en œuvre de ce service public, évidemment ce sont des débats éminemment politiques, nous n'avons pas la même vision, la nôtre vous la connaissez.

Mais je crois qu'il était vraiment important qu'on rappelle aujourd'hui, dans cet hémicycle, et mon intervention était volontaire, parce que je crois que tous les groupes aujourd'hui doivent rappeler cet attachement au service public. Peu importe la mise en œuvre de ce service public, peu importe la méthode, il est important aujourd'hui, dans nos discussions avec les services de l'État et avec les services de l'Union européenne, de rappeler que nous avons besoin de ce service public, qu'il est vital pour nous et de rappeler notre attachement.

Donc, je l'ai fait un petit peu volontairement pour que vous le rappeliez, vous, également. C'était l'objectif et je sais bien que s'il y a vraiment quelque chose qui nous rassemble sur ce dossier-là, c'est cet attachement au service public.

Donc aujourd'hui, évidemment les objectifs ne sont pas les mêmes, mais ne perdons de vue qu'il va y avoir, Hyacinthe VANNI le disait tout à l'heure, des moments un petit peu, je pense, compliqués encore, nous ferons le maximum pour qu'il y ait enfin de la sérénité pour le service public, pour toutes les personnes qui le vont vivre, je le disais, nous y travaillons, nous y travaillons durement.

Vous savez, la co-construction ne veut pas dire que tout se passe très simplement, donc ça fait l'objet de nombreuses discussions, et donc nous nous reverrons le mois prochain pour définir les modalités d'organisation de la desserte à compter du 1^{er} janvier 2021. Merci.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif veut ajouter un mot.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse, merci Mme la Présidente de l'Office des transports, merci à toutes et à tous

Très brièvement, je peux sortir le masque ou pas, sous le contrôle du Président et de la faculté là-bas ?

Le Président TALAMONI

Le problème c'est que j'ai un timbre de voix tel, que si je parle avec le masque, vous n'entendez rien, on a déjà essayé la première fois, donc je le retire lorsque je parle.

Le Président SIMEONI

Sò solu. Mais ce n'est pas ça, c'est parce que quand vous n'étiez pas là, le docteur GHIONGA, a donné un conseil à celui qui vous remplaçait à la Présidence....

Le Président TALAMONI

Le Docteur GHIONGA a parfaitement raison !

Le Président SIMEONI

Je voudrais en quelques minutes, parce que c'est vrai que cet amendement est techniquement complexe, nous-mêmes nous avons eu les éléments qui nous ont conduits à le proposer dans les heures précédant notre débat.

Donc, je voudrais bien préciser ce que ce sont les enjeux d'aujourd'hui, du mois à venir, qui dépassent même ce qui est pour nous un enjeu essentiel, c'est-à-dire l'entrée en vigueur de la SEMOP, puisqu'en arrière-plan, ce qui se discute, vous l'avez dit mais je voudrais y insister, ça été expliqué par Vanina BORROMEI, la Présidente, ce qui doit être aujourd'hui tranché à notre avis, et le plus vite possible, c'est en effet la question d'un besoin de service public pour la Corse dans des conditions qui font, et vous l'avez souligné, consensus. Il y a une vraie question et un vrai risque aujourd'hui là-dessus.

Alors, je ne reviens pas sur l'historique, on a trouvé, à un moment donné, un point d'équilibre autour d'une SEMOP, avec la présence de la Collectivité de Corse comme actionnaire principal qui garantit pour nous un certain nombre d'éléments au plan du respect du service public, de sa continuité, de son coût, au plan social, au plan de la logique de développement durable, au plan aussi, avec la société d'investissements, de la maîtrise par la Collectivité de Corse de l'outil naval et d'un outil naval qui soit adapté aux exigences environnementales.

Donc, nous, ce schéma nous y croyons fondamentalement et nous souhaitons qu'il rentre le plus vite possible en vigueur, c'est en tout cas ce pour quoi nous plaidons. N'y revenons pas.

Nous devons le mettre en œuvre à travers une procédure d'attribution. Cette procédure d'attribution, elle a connu deux difficultés qui nous conduisent à conclure à l'infructuosité. Premièrement, un prix qui dépassait nos estimations et dans des proportions telles, ça été rappelé par la Présidente de l'office des transports, qu'une négociation n'était pas possible puisqu'elle aurait conduit, si elle avait dû ramener ce prix à ce que nous pensions être acceptable, à une évaluation possible par le juge d'une offre nouvelle, donc risque juridique.

Mais indépendamment même de cette première raison, il y en avait une deuxième, qui est la survenance de la crise Covid-19. Alors, une crise Covid-19, et là j'insiste, je m'adresse à vous, mes chers collègues, mais aussi aux Corses, bien sûr que la crise Covid-19 elle impacte tout, et partout, mais pourquoi elle impacte l'attribution de la SEMOP à ce moment-là ? C'est parce la crise Covid-19, elle bouleverse l'équilibre des contrats, y compris des contrats de délégation de service public, dans des proportions très conséquentes. Et vous verrez que pour maintenir le niveau de service public, que nous considérons tous indispensable pendant les mois qui viennent de s'écouler, eh bien la Collectivité de Corse va être amenée à compenser à hauteur de plusieurs dizaines de millions sur l'aérien et sur le maritime.

Donc, la crise Covid-19, elle interroge aussi très clairement notre modèle de délégation de service public et son équilibre économique indépendamment de la question de la SEMOP. La réflexion que nous avons sur le maritime, nous avons l'avoir aussi sur l'aérien nécessairement, et je vais même vous dire mieux, c'est que si nous n'avions pas été dans une logique de gestion vertueuse et prudentielle de l'enveloppe de continuité territoriale, nous aurions été dans l'incapacité de faire cet effort, y compris pour l'année en cours, avec, par exemple, pour laisser un instant de côté la question du maritime, un risque majeur sur la vie même d'Air Corsica qui est un fleuron. Et en arrière-plan, indépendamment de son caractère indispensable pour l'économie corse, le problème social majeur des 800 salariés, 800 familles. Et, c'est la même chose pour Air France et ses salariés, notamment en Corse.

Donc, oui nous sommes confrontés à une crise Covid-19, qui va nous conduire, là comme ailleurs, eh bien à repenser les modèles. Mais pourquoi notamment sur la SEMOP de façon plus particulière ? Parce que la SEMOP c'est un contrat pour une durée de 7 ans et que son équilibre global sur cette durée-là est notamment conditionnée dès le départ par le caractère économiquement équilibré de la relation contractuelle.

Et qu'en l'état de l'incertitude absolue qui existe aujourd'hui sur la relance dans le domaine maritime, eh bien ce qui est très difficile dans le cas d'une délégation

de service public, devient pratiquement impossible au niveau de la SEMOP sur 7 ans, parce qu'il y a la question de l'évolution du passager, mais le passager il est tout à fait marginal dans les conventions du maritime quelle que soit la forme juridique, mais il vient quand même apporter une recette, une recette qui va servir à l'équilibre global du contrat.

Mais le fret lui-même est énormément impacté, il a été impacté en 2020 dans des proportions majeures, ça a été vu. Si demain la situation sanitaire en 2021 reste ce qu'elle est aujourd'hui, et a fortiori s'aggrave, vous avez un équilibre du fret maritime qui est indispensable pour la Corse, mais qui va être totalement bouleversé. Et donc, nous avons considéré, sous le contrôle des experts sollicités, qu'il n'était pas possible dans ces conditions d'engager la SEMOP.

Pour répondre à l'amendement qui n'a plus lieu d'être, mais qui reste pertinent en son principe, nous allons en discuter, au sein de la majorité, dans le mois qui vient. Ce que je veux dire très clairement à nos collègues de « Corsica Libera », de « Femu a Corsica » et du « PNC », c'est que la volonté de l'Exécutif, partagée avec celle de la majorité territoriale, c'est de ne pas perdre un seul jour par rapport au calendrier de mise en œuvre, et nous l'espérons et nous ferons tout pour, d'entrée en vigueur de la SEMOP.

Donc, nous, nous voulons sécuriser le chemin et avancer le plus vite possible sur ce chemin et nous verrons donc la façon de le dire et de la spécifier dans notre délibération.

Troisième et dernier point, l'enjeu du report d'aujourd'hui, et je me trouve cette fois-ci vers l'opposition, il faut que vous compreniez bien, que nous comprenions bien ce qui se passe. Aujourd'hui, il y a deux éléments nouveaux : un depuis août et l'autre depuis quelques jours, voire quelques heures. Mais ces deux éléments convergent dans le même sens.

En août, il y a eu une procédure d'examen formel qui a été ouverte par la commission, qui ne préjuge pas de ce que sera la décision in fine de la commission, mais qui montre que la commission émet un certain nombre de doutes, de réserves et prend en considération des griefs qui ont été manifestés par un tiers, inutile de vous dire qui est ce tiers.

Que dit la commission ? Elle dit : aujourd'hui nous, nous doutons de l'existence d'un besoin de service public. Nous doutons du caractère non substituable du port de Marseille avec les autres ports, autrement dit nous disons que la desserte de la Corse, y compris en matière de fret peut être assurée de la même façon à partir de

tous les ports du continent français. Nous doutons de la nécessité d'inclure une partie de passagers, y compris les étudiants, y compris les malades, y compris dans les deux ports secondaires où vous avez identifié un besoin de passagers, il n'existe pas. Nous doutons de la nécessité de mettre en place une délégation de service public, et cela pourrait se résoudre utilement avec simplement des obligations de service public.

Et donc, cette interrogation elle est posée clairement à travers la procédure d'examen formel qui a été ouverte en août.

Et, le deuxième élément, c'est qu'à quelques heures de ce débat, eh bien on relaie ces interrogations en disant... Pas directement et c'est pour cela qu'on a besoin d'un délai, il y a des échanges parce que nous avons en permanence travaillé dans la transparence et en avertissant en amont et l'État, le SGAE (Secrétariat général aux affaires européennes), et la Commission de nos intentions, avant de venir devant cette Assemblée. Donc, nous avons dit ce que nous voulions faire, et quelques heures avant, eh bien, il est arrivé un courrier de notre avocat, qui est en contact avec le SGAE, qui nous a dit : eh bien, le SGAE a été saisi par la commission qui considère que toutes les observations qui sont évoquées dans la procédure d'examen formel, doivent être soumises à l'Assemblée de Corse et incluses, y compris dans le contrat que nous proposons pour l'année à venir.

Autrement dit, ce que nous dit la commission, ou ce qu'elle semble nous dire, et nous avons besoin de certitudes, en gros c'est, faites un contrat d'une année, on ne parle plus de la SEMOP, on ne parle plus de ce qui va se pour les années à venir, on parle de l'année à venir. L'année à venir, si ce qu'on nous dit est exact et si nous le reprenons à notre compte, cela veut dire qu'on nous propose ou nous proposerait pour l'année à venir, de ne plus avoir de délégation de service public, d'être dans une logique d'obligation de service public, d'être dans une logique où les salariés auxquels vous faisiez référence et qui sont aussi au cœur de nos préoccupations, eh bien ces salariés comme les Corses, comme l'ensemble des observateurs devraient prendre acte que le système auquel nous nous croyons, mais pas par idéologie, parce que nous pensons qu'il correspond aux besoins de la Corse, devrait être totalement remis en cause.

Donc, il y a des choses sur lesquelles on peut discuter, par exemple les modalités de l'année à venir, nous l'avons fait avec l'État, l'État nous a dit : c'est la jurisprudence du Conseil d'État, il y a une délégation de service public, il y a une situation exceptionnelle, vous pouvez prolonger de gré à gré, en l'état de ce qu'est la délégation de service public.

L'Europe semble nous dire « il faut un nouvel appel d'offres », une nouvelle mise en concurrence, si elle nous dit ça, on mettra la nouvelle mise en concurrence

avec les affres que vous connaissez : on rebat les cartes, on est dans une DSP qui est le système que vous privilégiez, eh bien on aura encore les mêmes problèmes... Enfin les mêmes problèmes, le problème de l'application du droit de la commande publique, si on fait cela. Sinon, on fera gré à gré comme on avait prévu, mais sans vouloir avantager personne, tout simplement parce que le droit nous y autorise.

Et puis après, il y a la question de fond qui conditionne l'année à venir, mais qui conditionne aussi le système après. Si la Commission européenne maintient fermement son analyse, eh bien là, nous qui avons toujours voulu avancer de façon sécurisée, nous aurons un bras de fer qui n'est plus juridique, qui est politique, sur ce que nous pensons être le service public.

Après comment on décline le service public ? Là, vous l'avez dit, Jean-Martin, on a une différence. Vous, vous dites « on reste dans la DPS », peut-être Jean-Charles aussi, et nous, on dit « on va vers une SEMOP ».

Ce débat-là, au moment où je parle, c'est un débat qui est second. Nous, nous continuons à être pour la SEMOP pour les raisons que nous vous avons exposées, nous n'avons pas réussi à vous convaincre, vous vous êtes pour la délégation de service public. Mais si on nous confirme qu'on ne veut plus de délégation de service public, là nous aurons un choix à faire. Et nous, nous disons qu'il faudra engager un bras de fer politique, non pas pour satisfaire A, B ou C dans les compagnies maritimes, ou D ou E ou F, d'autres compagnies maritimes qui viendraient, nous avons un bras de fer à engager sur la notion de service public et sur la façon dont nous voyons la maîtrise par la Corse de ses transports maritimes qui sont pour nous une condition sine qua non au plan économique et au plan social.

Nous, même si la commission nous le dit, nous ne voulons pas d'un système qui nous conduise, parce que le marché le déciderait, à avoir un bateau par semaine pendant l'hiver, que ce soit pour le fret ou pour les passagers.

Nous ne voulons pas d'un système qui condamnerait à mort les ports secondaires et l'activité qui est la leur.

Nous voulons un service public et nous voulons en faire reconnaître le principe, et si la Commission européenne, qui ne l'a pas encore dit dans le cadre de la procédure d'examen formel, va à rebours de ce qui est sa tendance générale. Parce que, ce qui se passe avec le Covid-19, et c'est là qu'il y a quand même une ruse de l'histoire, les aides d'État sont validées par la Commission européenne, qui était une tenante de l'ultralibéralisme au plan économique et d'une concurrence pure et parfaite et totalement exacerbée, la Commission européenne valide les aides d'État de la France,

7 milliards d'euros pour Air France, et on le comprend dans le contexte, la Commission européenne valide les aides d'État de l'Allemagne pour financer les déficits des aéroports secondaires dans un contexte de crise mondiale du transport aérien, la Commission européenne valide les aides d'État partout, y compris dans un contexte de secteur maritime qui est frappé de plein fouet par la crise du Covid, et nous on est en train de revenir en arrière et, semble-t-il, de vouloir nous appliquer des règles qui vont conduire à anéantir les service public dans le domaine maritime. Et ça, nous ne l'acceptons pas parce que nous pensons que c'est fondamentalement contraire aux intérêts de la Corse.

Donc, voilà l'enjeu de l'amendement que nous déposons, vous avez compris que, je dirai, ce qui va se jouer dans les semaines à venir et la clarification que nous attendons de l'État aussi. De l'État ! On a entendu ce qu'a dit l'État partout, ce qu'a dit l'État en France et ce qu'a dit l'État en Europe, que le monde d'après ne serait pas le monde d'avant, qu'il fallait sauver et aider les entreprises, l'emploi, le service public coûte que coûte.

Alors, on le fait ou on ne le fait pas ?

Nous, nous voulons le faire en faisant prévaloir l'intérêt général de la Corse et des Corses, des travailleurs, des personnes transportées, du fret, du service public.

Voilà ce qui est en jeu et voilà ce dont nous allons aller parler à Bruxelles et à Paris dans le mois à venir et voilà ce dont nous aurons à reparler et à décider le mois prochain.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Les services me signalent que pendant mon absence les avis des deux commissions n'ont pas été lus, alors je les lis.

Commission des finances et de la fiscalité : la commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Corsica Libera », « Per l'Avvene », « Andà per Dumane » et « la Corse dans la République ».

Quant au rapport de la commission du développement économique, son avis est le suivant : la commission a émis un favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Corsica Libera », « Per l'Avvene » et « Andà par Dumane ».

L'amendement de Corsica Libera est retiré compte tenu de l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport. On a compris qu'il y avait là une différence d'appréciation de la situation, qui fera l'objet, bien entendu, de discussions dans les jours à venir.

Il reste deux amendements, le premier du groupe « Per l'Avvene » et le second du Conseil exécutif. Alors, ils ont été présentés l'un et l'autre... On me dit que non, le vôtre n'a pas été présenté ? Pourtant, avant de laisser la Présidence à Hyacinthe VANNI, j'ai demandé aux groupes porteurs des amendements de présenter leurs amendements.

Donc, là nous sommes en l'état de la réponse de l'Exécutif et chacun a les amendements sous les yeux, donc je pense qu'il faut à présent voter sur ces amendements.

Alors, 30 secondes pour le présenter, mais ça n'a pas été faute de dire que les groupes porteurs d'amendements devaient les présenter au cours de la discussion générale. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je serai rapide, M. le Président, dans les 30 secondes qui me sont imparties.

Nous, même si la question peut être considérée comme une question de second rideau, la question de la SEMOP reste à nos yeux importante et l'amendement nous conduit à renoncer à la question qui pour nous est politique de la SEMOP.

En revanche, cette prise de parole ne doit pas nous interdire de faire savoir à l'opinion que l'opposition, en tout cas celle que notre sensibilité présente, souhaite prendre toute sa part de l'effort, y compris sur des déplacements partagés à Bruxelles, pour qu'ensemble nous trouvons, je dis bien ensemble, le périmètre de ce que doit être le service public et la formule adaptée.

Après, je pense que l'on ne sera pas d'accord sur la déclinaison, mais sur le périmètre, il faut que nous trouvions ensemble les voies et les moyens pour que durablement, et non pas de façon cadencée, au gré de la jurisprudence, pour que durablement nous puissions offrir à la Corse un service public de qualité.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, simplement un mot du Conseil exécutif pour qu'il nous donne son point de vue sur cet amendement. Est-ce que vous êtes favorables à cet amendement ? Est-ce que vous êtes défavorables ?

Mme Vanina BORROMEI

Défavorable.

Le Président SIMEONI

Par contre, nous prenons acte, M. le Président de l'Assemblée de Corse, de la position du groupe dont Jean-Martin MONDOLONI est le Président et en concertation avec Vanina BORROMEI, bien sûr, nous formulons publiquement l'invitation que le cas échéant, dans un cadre qui restera à définir, chaque groupe qui le souhaite puisse faire partie de la délégation Corse qui aura à plaider à un moment donné, que ce soit à Paris ou à Bruxelles.

Le Président TALAMONI

Je suppose, M. le Président du Conseil exécutif, que vous prenez également acte de la position de Corsica Libera qui n'est pas tout à fait la même que celle de l'Exécutif, vous avez pu le noter.

Le Président SIMEONI

J'ai pris acte que nous étions d'accord comme d'habitude sur l'essentiel.

Le Président TALAMONI

C'est un bon résumé de la situation.

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement n° 1, déposé par le groupe per l'Avvene, qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif.

Je vais demander très formellement à Mme COMBETTE de procéder à l'appel nominal.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le résultat est le suivant :

L'amendement n° 1 est rejeté.

Je vais mettre à présent aux voix l'amendement n° 2 qui est déposé par le Conseil exécutif. Je vais demander donc à Mme COMBETTE de procéder à l'appel nominal.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté.

Pour : 41 ; Abstentions : 6 ; Non-participation : 16

Il nous faut à présent voter sur le rapport ainsi amendé.

Je vais donc demander donc à Mme COMBETTE de poursuivre sa lourde charge en procédant à l'appel nominal.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Voici le résultat du vote :

Le rapport amendé est ADOPTE.²

Pour : 40 ; Contre : 10 ; Abstentions : 6 ; Non-participations : 6

Absent : 1

Voilà, ça n'est qu'une étape dans cette affaire et il risque d'y en avoir de nombreuses autres, en espérant que ça ne devienne pas un chemin de croix...

² Délibération N° 20/136 AC

Rapport suivant :

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTÉ

* **Rapport n° 257 : Presentazione di l'Assise di a Salute**

* **Rapport n° 257 : Présentation des assises de la santé.**

Le Président TALAMONI

Il nous reste une demi-heure de travail, ça devrait suffire. Donc, Bianca FAZI a la parole pour présenter ce rapport.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Donc, retour sur les assises et leur bilan. L'année dernière nous avons fait les premières assises de la santé, le 5 et 6 juillet 2019, à l'Université Pasquale Paoli in Corti.

Organisées sur deux jours, elles ont permis de partager des expertises d'intervenants extérieurs et d'explorer, dans la concertation avec les acteurs locaux, les voies d'amélioration du système de santé en Corse.

Pour mémoire, trois axes majeurs servaient de fil conducteur : le premier était la lutte contre les déserts médicaux ; le deuxième, le développement d'une culture de prévention sanitaire ; le troisième, la construction d'une trajectoire vers la création d'un CHR-U en Corse.

Cela dans l'objectif de proposer des solutions concertées correspondant aux besoins de santé de la population et adaptées aux réalités de la Corse.

Retenons parmi les moments forts, les interventions sur les CHU de la Martinique, de la Guadeloupe, mais également les témoignages d'offres de premier recours innovantes en milieu rural, la présentation des programmes de prévention en petite enfance portés par d'autres pays ou les expériences dans le domaine du grand âge.

Les assises ont également été l'occasion d'engager des groupes de travail thématique, prolongés pour partie au-delà des assises suscitées.

11 ateliers de travail ont été organisés en dehors des séances plénières, balayant largement la thématique du champ sanitaire, j'en citerai quelques-unes : maisons de santé pluri-professionnelles, prise en charge du patient psychiatrique en situation de crise, solutions face à la désertification médicale compte tenu des disparités territoriales, bilan de la première année de médecine, perspectives pour une deuxième année et une troisième année sur Corte, prévention des maladies émergentes, expériences numériques en Corse, accès aux soins de confort et bien être en Corse, déplacements médicaux, offre de soins en cancérologie pédiatrique, prise en charge précoce du handicap, parcours de soins et prévention chez les personnes âgées, prévention des conduites addictives chez les jeunes.

Autre temps fort des assises, l'organisation de l'enquête citoyenne à travers trois modalités, un questionnaire en ligne qui a mobilisé 780 répondants uniques, majoritairement en zone urbaine, Bastia et Ajaccio, cumulant 39 % des réponses au questionnaire ; s'agissant de l'accès aux soins, les délais de rendez-vous, le coût, l'offre locale sur les spécialités médicales, etc.

Des World Café ou ateliers participatifs sur certains territoires : ces ateliers, sur le mode du World Café où la parole est libérée, ont été conduits sur deux territoires ruraux : en Balagne, sur la commune de Santa-Reparata et dans le Taravu sur la commune de Petretu.

Globalement, il est régulièrement pointé l'absence de solutions de premier recours aux soins facilement accessibles pour les besoins du quotidien, l'absence de structure de proximité pour les urgences non vitales, l'absence de prévention, que l'on pourrait résumer par carence de solutions de santé de proximité dans les territoires ruraux.

S'agissant du domaine de la santé mentale, l'accessibilité aux soins et aux structures fait encore plus défaut, avec cependant une disparité entre les territoires urbains où les structures de type CMP souffrent de délai de prise en charge hors du raisonnable, et leur suivi sur les territoires ruraux où aucune structure de prise en charge n'est présente et où les patients sont encore en errance.

Les actions concrètes en sortie d'assises, la Collectivité, à l'issue des groupes, s'est engagée à retenir un certain nombre d'actions.

Parmi les 13 actions proposées par les groupes de travail, 4 actions feront l'objet d'une mise en œuvre : le repérage des fragilités chez les personnes âgées, c'est la fiche action n° 3 ; le projet de soutenir la création d'une équipe de prévention mobile territorialisée composée d'un médecin, d'un coordonnateur et de trois infirmiers afin d'anticiper le risque de la dégradation de la perte d'autonomie chez la personne âgée ; la proposition est de débiter sur un territoire expérimental avec porteur de projets, des financements sont mobilisables par l'ARS, c'est dans le cadre du projet OMS ICOPE.

L'attractivité du territoire, qui est la fiche action n° 4 : l'objectif étant de promouvoir l'installation de professionnels de santé et de soutenir l'existant par des aides complémentaires.

Dans le cadre d'une spécificité régionale reconnue, déroger au cadre national du zonage pour que les zones identifiées comme fragiles soient éligibles aux aides financières et puissent bénéficier aux praticiens encore présents dans le cadre d'un maintien d'activité. C'était une demande notamment du docteur GHIONGA et du docteur BENEDETTI. Un zonage reprenant ces principes est en cours d'élaboration. Un rapport devrait être présenté en octobre devant l'Assemblée de Corse.

Le panier de soins des maladies chroniques : l'objectif principal est de promouvoir un panier de soins de bien-être porté par le réseau associatif en travaillant en particulier le recensement des actions de bien-être portées par les associations.

La trajectoire, enfin, vers la création d'un CHRU en Corse : cette fiche action partie sur la nécessité de construire un plaidoyer en faveur d'un CHRU, de promouvoir la fusion vers un groupement hospitalier de territoire, un GHT unique, intègre également désormais une réflexion autour du projet du futur établissement CHRU en Corse.

Les deuxièmes assises de la santé, ce sera l'occasion de réfléchir au bilan de la crise que nous avons connue et que nous connaissons encore sur la Covid-19, la façon de mieux aborder les phénomènes épidémiques. Les premières assises ont permis le repérage des fragilités du système de santé en Corse, qui ont été exacerbés par la vague épidémique due au nouveau Coronavirus.

Cette crise représente l'opportunité de réexaminer notre système de santé et sa gouvernance sous forme de retour d'expérience.

Ces deuxièmes assises sont programmées pour février prochain. Elles doivent nous permettre de réfléchir autour de trois principaux : l'hôpital et le risque pandémique, les personnes âgées en structures et à domicile dans le cadre pandémique,

la médecine du quotidien et le risque pandémique en population générale, les compétences santé des collectivités.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture, je suppose que c'est un avis favorable ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, favorable.

Le Président TALAMONI

On me confirme que c'est un avis favorable.

Qui souhaite intervenir ? Le docteur ANTONINI, le docteur GHIONGA, le docteur BENEDETTI, les docteurs se manifestent, tous les docteurs de l'Assemblée, et il y en a, c'est vrai que nous sommes parfaitement en sécurité dans cet hémicycle.

Donc, le docteur ANTONINI qui a été la plus leste et qui donc a levé la main la première, vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Je commencerai par un clin d'œil sur ces assises de la santé qui, comme il est écrit dans le rapport, ont connu un succès sans précédent, et pour cause, c'était les premières !

Plus sérieusement, à leur issue, plusieurs fiches actions ont été élaborées, et si au moins quatre méritent toute notre attention, je voudrais m'étendre un peu plus longuement sur celle de la trajectoire de création d'un CHRU.

Comme l'a écrit Jean POLETTI dans son article de « Paroles de Corses », il s'agit d'une ancienne et légitime revendication, et nous savons tous que l'absence d'un CHRU entraîne de fait une inégalité à l'accès aux soins, voire dans un certain nombre de cas, un renoncement à ces mêmes soins.

Pour mémoire, il existe 30 centres hospitaliers universitaires en France, soit 1 par région. Il est à noter que dans cette liste, on comptabilise des centres hospitaliers régionaux, bien qu'ils ne possèdent pas d'unité de formation et de recherche, c'est-à-dire l'absence d'une faculté adossée, comme à Metz, Thionville ou bien encore Orléans.

Voilà qui conforte donc le bien-fondé de cette requête et doit nous inciter à nous mettre au travail le plus rapidement possible et avancer par étape, avec l'idée de commencer par un CHR.

Cette démarche devra nécessairement associer les politiques, la société civile, les professionnels de santé, bien sûr, l'université, les directeurs d'hôpitaux et autres bonnes volontés, pour mener à terme cet ambitieux projet.

Je terminerai enfin, en me réjouissant de l'annonce faite par le Président de l'Exécutif devant le CESEC, à savoir la tenue d'une deuxième mouture de cet événement et des axes de réflexion centrés sur la pandémie qui nous touche de plein fouet. Merci.

Le Président TALAMONI

La parole est au docteur GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Je voudrais féliciter tout d'abord Mme FAZI pour l'organisation de ces assises, mais je dois dire que je suis déçu par les conclusions. Pas par le travail qui a été fait, mais par la philosophie de ces conclusions. Je crois qu'on s'inscrit en supplétif de l'État, c'est-à-dire qu'on acte le fait que la compétence santé est de l'État, et on ne fait que palier ses carences.

Je n'ai pas ressenti dans les conclusions de ces assises, la réelle question politique ici qui doit nous animer : est-on pour un transfert total ou partiel de cette compétence ? Je pense que c'est le nœud de la question.

Le CHU, à mon avis, ne peut voir le jour qu'à travers un transfert total ou partiel de la compétence, Ce ne sera pas un CHU comme la Salpêtrière, il faut être plus imaginatif, il faut des collaborations. Donc, on ne peut le faire que si nous en avons, nous, la compétence et nous définissons vraiment ce que nous voulons comme CHU.

C'est la même chose pour l'aide à l'installation des médecins dans le rural. Ce que l'on fait actuellement ce sont des emplâtres sur des jambes de bois, tout le monde le sait très bien, la ZRR, les maisons médicales. Est-ce que, par exemple, on peut expérimenter je numerus-clausus à l'installation ? Là-aussi, il faut un transfert de la compétence.

Voilà Mme la Présidente, ce que je voulais dire.

J'attire votre attention sur les deuxièmes assises en février, est-ce qu'on ne sera pas tenu par les élections ? Est-ce qu'il n'y aura pas la réserve électorale ? Il faudra vérifier.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il reste le troisième médecin qui avait levé la main. Donc François BENEDETTI, vous avez la parole.

M. François BENEDETTI

M. le Président, merci.

Évidemment, comme tout le monde, ces assises de la santé ont été un évènement important, elles se sont déroulées dans d'excellentes conditions, avec des gens compétents qui ont participé aux différents ateliers.

Aujourd'hui, ce que je conteste un petit peu, c'est qu'en fait ce rapport, c'est simplement un résumé, un compte rendu des assises de la santé, il n'y a pas d'objectifs précis, chiffrés, ciblés, budgétés, qui permettraient de voir un horizon se lever un petit peu, quelque chose de concret pour la santé en Corse.

Il y a des priorités. Une priorité fondamentale, à Bastia par exemple, c'est la reconstruction de l'hôpital de Bastia, c'est une chose très importante. L'hôpital de Bastia était déjà dépassé le jour où il a ouvert. Aujourd'hui, on se trouve devant une structure qui est complètement inadaptée, tout à fait inadaptée et qui demande vraiment à l'État de prendre ses responsabilités pour reconstruire cet hôpital. Première chose.

La deuxième, et je rejoins mon ami le docteur GHIONGA, il est certain que le transfert des compétences c'est fondamental, on ne peut pas parler de santé en Corse, avoir un Exécutif avec une représentante, que je respecte et qui fait beaucoup de travail, mais qui n'a pas de compétences, qui est obligée de se plier à l'administration de l'ARS, qui n'est que le bras administratif de l'Etat, qui applique une politique de santé

dont on sait que, depuis 50 ans en France, cette politique de santé est catastrophique. Catastrophique !

On avait en France un service de médecine libérale de haut niveau, des hôpitaux de haut niveau qui étaient enviés dans le monde entier. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on devient à la traîne partout. Le numerus clausus a été un véritable gâchis humain. Il y a des centaines de jeunes qui auraient pu faire médecine et qui ont été recalés à des examens parce qu'ils n'avaient pas suffisamment obtenu de moyenne favorable, 15, 16 de moyenne pour être reçu, pour pouvoir rentrer en seconde année de médecine.

C'est un drame humain qui s'est passé et l'Etat en a une grave responsabilité. Pour la Corse, elle est encore plus grande parce qu'on n'a pas adapté à la Corse des structures hospitalières qui permettaient d'apporter ce qu'on appelle l'égalité constitutionnelle d'accès aux soins pour la population des territoires. La Corse n'a pas de centre hospitalier régional, n'avait pas d'université. Actuellement, il y a une université, mais il n'y a pas d'unité de recherche de formation qui permettrait de gagner une deuxième, une troisième année de médecine. On n'a pas dans nos hôpitaux, même s'il y a des médecins compétents, dévoués, ce qu'on appelle des PUH, des praticiens universitaires hospitaliers susceptibles de monter le niveau de soins dans chaque service hospitalier médical, des spécialités et la chirurgie. On est en carence au niveau de la formation.

J'entendais la directrice de l'ARS à une émission télévisée qui constatait que, CHU ou pas, quand on lui a posé la question, elle a dit « il faut de la formation en Corse, il faut arrêter que les malades partent sur le continent se soigner, il faut qu'on ait des médecins spécialistes universitaires qui viennent dans les hôpitaux... ». Elle donnait tous les éléments que nous demandons pour avoir un centre hospitalier régional et universitaire en Corse.

Donc, ce sont des choses qu'il faut mettre en place. Corte va être une ville qui va voir monter son niveau de formation universitaire. On en avait parlé avec le Pet-Scan, par exemple, en disant une caméra à Bastia et à Ajaccio et un centre de médecine nucléaire de recherche biophysique, biochimique, ce qui va faire monter le niveau de formation pour nos étudiants. C'est l'excellence.

Il faut arrêter de penser qu'en Corse, on va toujours rechercher l'excellence ailleurs, cette assistance permanente de partir sur le continent pour être mieux soigné. Il faut stopper ça.

Je vous donne un exemple qui est purement médical. Une femme qui, à six mois de grossesse, fait une rupture utérine et est obligée de partir en catastrophe à l'hôpital de Bastia où on lui sauve la vie, on arrive à sauver son enfant (Bastia ou Ajaccio). L'enfant est transféré parce qu'il n'y a pas de réanimation néonatale en Corse, l'enfant est transféré à Marseille ou à Nice, dans un service spécialisé. La femme reste entre la vie et la mort pendant des semaines. Elle est soignée, guérie, sauvée à Bastia, mais loin de son enfant. C'est un drame humain, à la fois pour l'enfant parce qu'on sait très bien qu'il y a des conséquences psychologiques sur le développement d'un nourrisson. Il reste pendant des mois loin de sa famille. On a du mal à faire rembourser les voyages. On voit des manifestations qui vont se faire aujourd'hui, pourquoi ? On fait appel en permanence à des gens qui sont dévoués, je pense à « Inseme », à « la Marie-Do » qui sont des organismes qui vivent d'assistance, de subventions par les collectivités. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités, c'est aux caisses d'assurance maladie de payer les déplacements des familles. C'est scandaleux, non seulement on ne peut pas soigner les gens chez nous, mais en plus il faut payer pour partir !

Ça suffit ! Il faut maintenant que l'Etat transfère les compétences. Il ne s'agit pas d'indépendance, il s'agit d'appliquer la loi de la République, c'est-à-dire l'égalité sur les territoires de la Corse pour les soins pour nos familles.

Le Président TALAMONI

Jean-François CASALTA et Catherine RIERA ont demandé la parole. Jean-François CASALTA a demandé la parole le premier, à moins que par galanterie, il ne laisse la parole à Mme RIERA ?

M. Jean-François CASALTA

Vous avez deviné, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Je n'en attendais pas moins de vous. Catherine RIERA a la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci, Président, merci, Jean-François.

Je voudrais simplement redire ce que j'ai dit en commission, ce matin.

Tout d'abord, acter du travail fait par l'Exécutif à travers notamment ces assises de la santé pour essayer de tracer une ligne et une prospective sanitaire pour effectivement les différents axes, qui sont prioritaires pour la Corse.

Néanmoins, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée et notamment de l'exécutif sur la nécessité de travailler d'abord en plus grande concertation avec la commission santé qui a, cette année, acté de plusieurs sujets et notamment d'un sujet que j'ai porté l'année dernière, à savoir une réflexion sur l'oncologie et des pistes de solution pour améliorer la prise en charge des malades en Corse en matière d'oncologie.

Nous avons eu des travaux importants avec des auditions très nombreuses de différents acteurs qui sont intervenus pour nous éclairer et pour élaborer différentes pistes qui pourraient, à court, moyen et long termes, apporter des changements très concrets dans la prise en charge qualitative de ces malades du cancer en Corse.

Cette commission a rendu ses orientations il y a maintenant plusieurs mois de cela et depuis, plus rien. Quand je dis « plus rien », c'est vraiment regrettable parce que pendant l'été, encore une fois, les malades du cancer en Corse-du-Sud se sont retrouvés avec un service d'oncologie fermé à Castelluccio, c'est-à-dire aucune prise en charge pour les chimiothérapies de jour des malades qui étaient en traitement, parce que justement l'organisation de la prise en charge des médecins sur place ne le permettait pas, il y avait un arrêt maladie. Le partenariat qui lie Castelluccio avec les hôpitaux marseillais ne marchait pas parce qu'il y avait là aussi un manque d'effectifs. Bref, le fait est que les malades du cancer à Ajaccio, et en tout cas dans toute la région du sud, ne pouvaient pas être pris charge pour leur chimiothérapie. Ils ont dû être obligés de partir à Bastia ou à Corte, ce qui est tout à fait inadmissible, regrettable et intolérable.

Donc, des pistes ont été ouvertes lors de ces commissions, avec notamment le professeur BARLESI qui proposait très rapidement, en lien avec l'ARS bien évidemment et avec d'autres hôpitaux, de lancer par exemple un appel à projets qui permettrait, sur la base d'un cahier des charges, de solliciter tous les hôpitaux de Marseille, mais aussi de Nice et pourquoi pas de Paris, pour mettre en place un partenariat qui permettrait de sécuriser la venue de professionnels d'oncologie sur des consultations et des soins complémentaires sur Castelluccio.

C'était une des pistes qu'on aurait pu mettre en place et qu'on pourrait mettre en place de manière très concrète et très rapide. Malheureusement, c'est resté lettre morte et je regrette que cette piste-là et d'autres, parce que la liste est importante, ne soient pas aujourd'hui portées par la commission santé, portées par l'Exécutif auprès

de l'ARS, auprès du ministère pour essayer de trouver à court terme des solutions qui nous permettront d'améliorer le quotidien des malades.

C'est très bien de tracer des perspectives, c'est très bien d'imaginer travailler sur un plan pour implanter un CHU, et je rejoins totalement le projet porté par Fanfan BENEDETTI. Mais concrètement, les Corses attendent de nous des réponses concrètes, urgentes, pragmatiques pour pouvoir essayer d'améliorer les dispositifs.

Je regrette donc que dans ces assises, et je regrette de manière générale, qu'il n'y ait pas plus de concertation et plus d'actions menées de manière offensive, concrète auprès des différentes instances sanitaires, locales ou gouvernementales, pour essayer d'améliorer les dispositifs de santé et notamment de l'oncologie. Effectivement, ces carences sont souvent palliées par les associations. Merci Fanfan d'avoir cité « Inseme » et « la Marie Do » qui, contrairement à ce que tu as pu dire, Cher collègue, n'est pas du tout soutenue par la Collectivité de Corse, malheureusement et c'est un autre sujet, on y reviendra. Mais l'association « la Marie Do » subvient essentiellement grâce aux dons très généreux des entreprises et des particuliers.

Encore une fois, je crois que c'est de notre responsabilité politique d'agir. Les commissions ont fait un travail important et je remercie la présidente, Dany, qui a mené cette commission de manière tout à fait efficace. Mais qu'en faisons-nous aujourd'hui ? Soyons un peu plus pragmatiques et essayons d'avancer sur la base de ce qui a été posé comme étant des pistes de réflexion concrètes qui pourraient apporter des solutions très rapidement.

Merci, Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Nous sommes contraints de laisser les portes ouvertes pour des raisons de sécurité sanitaire que vous savez, mais il y a beaucoup de bruit à la buvette. Il n'y a plus de moyens de limiter le bruit. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'il n'y ait plus personne à la buvette, ça serait beaucoup mieux, sinon on va finir par devenir un bar et ce n'est pas vraiment la vocation de notre Assemblée...

Je vais donner la parole à M. CASALTA qui l'avait demandée depuis un moment. Vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Merci, Président.

Il y a au moins un avantage à intervenir en visioconférence, au moins on n'est pas dérangés par le bruit de la buvette. C'est déjà une bonne chose !

Sur ce rapport, déjà féliciter la conseillère exécutive, Bianca FAZI et l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé pour arriver à ces assises de la santé. Je crois que c'était une première en Corse. Le pari n'était pas gagné d'avance, mais je crois qu'il a été réussi.

Néanmoins, le rapport nous laisse un petit peu sur notre faim. Il y a des réserves que je vais faire qui vont toucher à la forme et au fond surtout.

Sur la forme, je trouve que les axes qui sont des axes très importants, ne résument pas notre politique de santé de manière générale, mais quand même, une grande partie, une partie significative. On parle des déserts médicaux, on parle du CHR, etc., de très grands axes qui nous occupent depuis bien longtemps. Je trouve que ces axes-là sont résumés de manière un petit peu trop générale pour pouvoir recueillir de notre part une approbation sans réserve.

Il y a aussi, d'autres l'ont dit avant moi, un manque d'exemples concrets. J'ai trouvé aussi que le cadre juridique dans lequel devait s'inscrire la création du futur CHR et puis, nous l'appelons de nos vœux, CHRU n'était pas posé de manière assez précise. Il y a des interrogations aussi, concernant ce CHR, sur la participation de l'Etat, parce que j'avais compris que l'ARS devait être écartée de l'entame du projet pour qu'il lui soit soumis uniquement à la fin du processus.

Et cela pose la question, et c'est la transition sur les réserves de fond, sur le manque de souffle politique de ce projet. On l'a bien compris, on le sait, l'Assemblée de Corse n'a pas la compétence santé, la compétente santé c'est l'État. Pour les choses que nous voulons faire, il va falloir décrocher au moins une partie de ces compétences. C'est ça qui est extrêmement important.

C'est un débat qui ne va pas se négocier en termes techniques, c'est un débat qui va se négocier en termes politiques et il va falloir être offensifs, je crois que c'est la précédente intervenante qui l'a dit avant moi, pour poser le débat dans ces termes auprès de l'Etat et auprès des instances qui le représentent comme l'ARS aujourd'hui.

En quelque sorte, c'est une critique du rapport, ce n'est pas une critique des assises. Ce rapport, on aurait aimé qu'il y ait un supplément d'âme politique qui nous permette de voir où va se construire la relation qui va être, nous l'espérons, une relation productive avec l'Etat pour pouvoir assumer et faire en sorte que la politique de santé qui va être menée par la Corse soit la politique de santé que nous voulons, la politique de santé de la Collectivité de Corse.

Malheureusement dans ce rapport, ce thème fondamental est absent et nous le regrettons. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote.

Je précise que c'était les premières assises de la santé. Il y en aura d'autres. Gageons que ce thème politique essentiel pourra être mis en avant lors de ces prochaines assises. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Bianca FAZI va ajouter un mot.

Mme Bianca FAZI

Je vais répondre. J'aurai une réponse sur les différents intervenants puisque ça se rejoint.

Pour répondre à Pierre GHIONGA sur la tenue en février, on a vu avec le juridique, on se renseignera à nouveau, mais visiblement c'est bon.

Pour répondre à votre question sur la compétence santé, j'y suis tout à fait favorable. Mais j'attire votre attention, si nous n'avons pas le financier qui va avec la compétence santé, ça ne pourra pas marcher. Je veux bien avoir des vœux pieux, je suis hospitalière et donc, j'aimerais que ça marche. On l'a vu déjà au travers de cette crise et d'ailleurs, tout à l'heure, je vous ferai un rapport sur la crise sanitaire actuelle. Si nous n'avons pas le financier, nous ne pourrons pas avancer sur la compétence santé. Ça rejoint ce que disait Catherine, ça rejoint ce que dit Fanfan, etc.

J'attire également votre attention parce que sur la France actuellement, sur le national, le système hospitalier notamment va très mal. On s'en est encore plus rendu compte avec cette crise.

Donc, je suis d'accord si tout le monde est d'accord pour demander la compétence santé, on y va, il n'y a pas de soucis, à condition qu'il y ait un vote. On en reparlera lors d'un prochain rapport.

Il faut savoir qu'il y a d'autres régions, j'ai souvent des commissions santé avec les régions de France, qui demandent également la compétence santé. Mais vous savez que ça coûte extrêmement cher. Donc, je ne crois pas qu'actuellement, nous soyons en mesure d'assumer ce rôle. Quand on parle de reconstruire un hôpital notamment, quand on sait ce que ça coûte...

Je crois que ce sont des choses qui se construisent. Il faut en discuter encore et je pense qu'on aura des échanges qui ne pourront être que fructueux à ce sujet.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a une délibération et par conséquent, il nous faut voter. On aurait pu se dispenser de cela s'il n'y avait pas de délibération, on aurait pu prendre acte, quitte à noter la non-participation du PNC semble-t-il, mais non.

Il faut que Mme COMBETTE procède à l'appel nominal pour qu'il y ait un vote formel sur la délibération.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Voici le résultat du vote. Nous allons donner le résultat et ensuite nous allons suspendre jusqu'à 14 h 30.

Le rapport est ADOPTE³

Non-participation des groupes « Corsica Libera », « PNC », « Per l'Avvene ».

Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Pour « FEMU a Corsica » et « Andà per Dumane ».

³ Délibération N° 20/137 AC

Nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 14 h 30 précises ! Merci.

Je demande qu'on trouve une solution pour la buvette.

La session est suspendue à 13 heures et reprise à 15 h 25.

Le Président TALAMONI

Regagnez vos sièges respectifs. Nous avons encore pris un peu de retard. Je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît, les membres du Conseil exécutif également.

Nous allons commencer par un rapport de la présidence de l'Assemblée qui est un tout petit rapport.

* **Rapport n° 256 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i ripresentanti di l'Assemblea di Corsica à a camera di i territorii**

* **Rapport n° 256 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la chambre des territoires**

Le Président TALAMONI

M. Louis POZZO DI BORGIO a été élu le 10 juillet 2020, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB). Il est à ce titre membre de droit de la Chambre des Territoires.

Aussi, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant parmi les Conseillers à l'Assemblée de Corse appelés à y siéger.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour les mêmes raisons, il ne siègera plus au titre de l'Assemblée de Corse au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Il convient de procéder à la désignation de son remplaçant parmi les conseillers à l'Assemblée de Corse appelés à y siéger.

Je pose la question au groupe « Femu a Corsica », quel est le remplaçant de M. POZZO di BORGIO s'agissant de ces deux institutions ?

M. Hyacinthe VANNI

Moi-même, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Hyacinthe VANNI.

L'Assemblée de Corse prend acte⁴ du remplacement dans ces deux organes de M. POZZO DI BORGO par M. VANNI.

Ensuite, il y a un autre rapport déposé par la présidence de l'Assemblée.

*** Rapport n° 266 : Prucedura di designazione di deci cittadini pà participà à u cumitatu di valutazione di pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica**

*** Rapport n° 266 : Procédure de désignation de dix citoyens pour participer au Comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse**

Le Président TALAMONI

Vous vous souvenez que l'Assemblée de Corse, par sa délibération du 14 février 2020 relative à la modernisation des pratiques institutionnelles de notre Assemblée, a souhaité engager une évaluation des politiques publiques pour garantir l'efficacité et la transparence de la démocratie au service du citoyen.

Il y avait un comité d'évaluation des politiques publiques et nous avons décidé de le refondre.

Dans ce cadre, l'Assemblée de Corse a mandaté la conférence des présidents pour qu'elle soumette des propositions visant à la refondation du comité d'évaluation.

Lors de sa réunion du 17 juillet 2020, la conférence des présidents de l'Assemblée de Corse a fait des propositions de composition du comité d'évaluation. C'est cette proposition qui a été adoptée par l'Assemblée de Corse, à l'unanimité le 31 juillet 2020. C'est donc suite à la proposition de la conférence des présidents, les choses se sont faites de manière consensuelle.

⁴ Délibération N° 20/138 AC

Une nouvelle composition de ce comité d'évaluation a été décidée. Il comporte désormais 50 membres et sera présidé par une personnalité extérieure à l'Assemblée de Corse, désignée notamment par des représentants des citoyens, au nombre de 10.

Afin de permettre d'installer ce comité qui comporte, conformément à la délibération précitée, des représentants permanents de la Collectivité de Corse et deux collègues de personnalités extérieures, il convient de procéder à la désignation des dix représentants des citoyens selon la procédure du tirage au sort.

Pour ce faire, je vous propose de lancer dans la presse et les réseaux sociaux, dès l'adoption du présent rapport, l'avis d'appel à candidatures ci-joint.

Cette procédure, relativement simple, imposera toutefois un contrôle des opérations de sélection et de tirage au sort de ces candidatures, afin qu'il ne puisse pas y avoir de contestation a posteriori.

Je précise que ces candidatures devront comporter une lettre de motivation et un curriculum vitae et que ne seront pas retenues celles qui présenteront les critères d'incompatibilité, ci-après, fixés par l'Assemblée de Corse dans sa délibération précitée du 31 juillet 2020, à savoir :

J'attire votre attention sur les critères d'incompatibilité.

- Les élus en exercice et ceux qui ont exercé des fonctions d'élus dans les cinq années précédentes, à l'exception des conseillers municipaux des communes de moins de 500 habitants ;
- Les fonctions électives (politiques et/ou consulaires) et consultatives.

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à prendre l'attache de la Chambre interdépartementale des huissiers de justice de Corse pour solliciter un maximum de trois propositions chiffrées, avant le 15 octobre 2020, dans la limite d'un plafond de 5 000 € (à imputer sur les crédits de fonctionnement de l'Assemblée de Corse), qui préciseraient ainsi l'intervention d'un huissier pour contrôler et surveiller les opérations suivantes :

- Le comptage du nombre de demandes reçues et leur complétude ;
- La constatation du rejet des dossiers incomplets et inéligibles ;
- La sélection des dossiers complets et éligibles à soumettre à la conférence des présidents ;

- Le tirage au sort des citoyens, en présence de l'huissier désigné, lors d'une réunion spécifique de la conférence des présidents ;
- La rédaction du procès-verbal de désignation des dix citoyens tirés au sort par l'huissier et la communication officielle, dans un délai maximum de deux jours, de ce procès-verbal dûment signé au Président de l'Assemblée de Corse.

Je porte à votre connaissance que je rendrai compte ensuite à la conférence des présidents de la proposition d'intervention de l'huissier qui sera retenue.

Enfin, les dix citoyens sélectionnés seront rapidement informés de leur désignation qui interviendra le 17 novembre 2020 au plus tard. Ils participeront alors, avec les dix-sept personnalités extérieures du 1^{er} collège, au jury de désignation des trois représentants d'associations culturelles et des trois représentants des associations de défense de l'environnement, présidé par le Président de l'université de Corse.

Une fois l'ensemble des membres désignés, le comité d'évaluation pourra être installé avant la fin du mois de novembre et un président sera désigné parmi les deux collèges de personnalités extérieures et les citoyens ; les membres permanents de la Collectivité de Corse ne participant pas à cette désignation.

Notre Assemblée aura ainsi achevé son travail de mise en place des outils indispensables pour garantir l'efficacité et la transparence de la démocratie au service du citoyen, conformément à des engagements anciens, à savoir : la commission de déontologie, la questure et la commission d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse.

Je vais vous demander de délibérer sur ce rapport.

Ce que nous avons cherché à faire, c'est faire en sorte que le comité d'évaluation des politiques publiques soit le plus possible extérieur à la Collectivité de Corse parce qu'on ne peut pas s'auto-contrôler, on ne peut pas s'auto-évaluer non plus. C'est vrai que l'esprit initial du comité d'évaluation tel qu'il avait été organisé par la mandature 2010-2015, qui était d'ailleurs présidé par le président de la commission des finances, eh bien il y avait un certain nombre de défauts qui ont été relevés comme tels, notamment par des collectifs citoyens. Nous donnons aujourd'hui davantage de garanties.

Nous avons amorcé la pompe à travers ce comité d'évaluation première mouture. D'ailleurs, Jean BIANCUCCI l'avait réuni 7 fois en 2 ans et avait effectué un travail très utile à cet égard. Je pense que ce travail sera encore plus efficace avec des membres extérieurs et un président extérieur à notre Collectivité. En tout cas, il

offre davantage de garanties, ce nouveau système que je vous propose, non pas d'adopter puisque nous l'avons déjà adopté, mais d'adopter ce rapport qui va un peu plus dans la précision technique quant à la désignation des membres du comité d'évaluation.

L'Exécutif connaît bien sûr ce rapport, je suppose qu'il est favorable ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je ne pense pas parce que nous avons fait tout cela en conférence des présidents et donc, tous les groupes sont au courant et tous les groupes ont participé. Nous avons travaillé de manière consensuelle.

Je vais simplement mettre ce rapport aux voix. Pour cela, je vais demander à Christelle COMBETTE qui est toujours parmi nous et ensuite, il va falloir trouver une autre secrétaire ou un autre secrétaire. Je préfère que ce soit un autre secrétaire, compte tenu de l'intervention, hier, de Mme Anne TOMASI.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Mattea CASALTA remplace M. TALAMONI et assure la présidence des débats.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que nous avons des problèmes de connexion, mais a priori, il semblerait que tout le monde soit pour ce rapport. Le secrétariat général de toute façon a noté au fur et à mesure.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Nous avons besoin d'un secrétaire de séance, mais nous avons besoin d'un volontaire parce que le plus jeune, nous savons que c'est Petr'Antone... C'est Hyacinthe VANNI qui se dévoue, vous serez secrétaire de séance. Je vous remercie vraiment très chaleureusement.

⁵ Délibération N° 20/139 AC

Nous avons un autre petit souci. Nous n'avons pas beaucoup de temps, mais nous souhaiterions faire passer un rapport pendant que le Président est absent, parce qu'il a une réunion à côté. Est-ce que Mme FAZI est d'accord pour faire passer un rapport.

Communication de Mme Bianca FAZI sur COVID/confinement

Mme Bianca FAZI

Je voudrais vous lire une note d'analyse sur la crise sanitaire, c'est juste un rapport d'information.

La Corse a abordé la période estivale après une période de confinement de 8 semaines, soit 56 jours, en pouvant s'appuyer sur une situation épidémique sous contrôle et un contexte hospitalier apaisé.

Au niveau français, de début janvier au 11 mai, l'épidémie a touché environ 8 % de la population soit 3,5 millions d'habitants avec une grande hétérogénéité.

Le taux d'attaque a été de 10 % dans le Grand Est et en Ile de France, 3 % des cas ont nécessité une hospitalisation et sur ces 3 %, environ 25 % de ces derniers ont nécessité un séjour en réanimation.

La survie en réanimation a été améliorée, de 70 à 90 % avec parfois des hospitalisations longues de 4 mois.

Grace à la mobilisation intense des acteurs, en particuliers du monde de la santé mais également des collectivités et des coordinations locales qui ont trouvé à s'organiser, nous avons pu pallier les carences avérées de l'Etat au début de cette pandémie.

La Collectivité de Corse s'est particulièrement impliquée avec l'achat de matériels tels que masques, les équipements de protection, l'appui aux EHPAD, aux SAAD, etc.

A la levée du confinement, la question de la gestion des flux en début de saison touristique a soulevé de nombreux débats dans cette enceinte, la solution des tests de dépistage en amont (Green pass) a été écartée au profit d'un formulaire auto-déclaratif à chaque passage.

D'autres mesures ont été mises en place à l'initiative des chambres consulaires (prise de température, etc.) et des compagnies aériennes et maritimes, avec un résultat que nous connaissons actuellement.

Alors que la saison touristique restera pour beaucoup d'acteurs du secteur, une saison difficile, parfois noire, le flux touristique s'est élevé tout de même à 1 700 000 personnes (loin derrière les 3,5 millions habituels). Ce chiffre représente malgré tout une augmentation de 400 % de la population insulaire, et a amené un important brassage.

La période d'été a également amené, après une période de fortes contraintes, le retour aux sorties, aux événements familiaux, mais également une moindre adhésion aux gestes barrières constatés, d'ailleurs sur tout le territoire français et même ailleurs dans le monde, à travers d'enquêtes de Santé publique France.

Cet été, et nous y étions particulièrement favorables, des campagnes de test ont été proposées sur des micro-territoires à compter du 23 juillet 2020, (un peu tard sans doute) ; les campagnes de communication se sont intensifiées seulement début août avec l'enregistrement de plusieurs clusters et un décès lié à la COVID-19 sur Portivechju au tout début août.

Fin août, nous n'avons pu dresser que le constat prévisible d'une très nette dynamique de l'épidémie qui renoue avec les indicateurs proches des seuils d'alerte.

La rentrée scolaire s'est déroulée, pour le moment, sans difficultés majeures, avec la mise en place de protocoles sanitaires stricts, dont le port du masque à la charge des familles. La Collectivité de Corse a ainsi décidé, dès la fin août, dans ces conditions et face à l'urgence d'équiper les collégiens et lycéens (soit 20 267 élèves) pour une période de 15 jours.

Ainsi 419 000 masques ont été mis à disposition

Des masques grand public, lavables 50 fois, seront mis ensuite à disposition pour les familles, surtout celles en difficulté : soit 46 500 masques (pour un coût de 170 000 euros).

Depuis, la Corse est passée en zone d'alerte pour la circulation active du virus.

Les personnes âgées, notamment en EHPAD, sont très surveillées et les visites des familles limitées à 2 personnes.

Ainsi, malgré toutes les mesures barrières préconisées, malgré un nombre de personnes se faisant tester (un nombre qui va crescendo), malgré le contact tracing, la circulation du virus s'accélère.

Que constatons-nous ?

- des embouteillages dans les laboratoires qui n'ont pas la ressource humaine suffisante, et le besoin de prioriser et de séparer l'offre de tests entre le tout-venant et les malades symptomatiques, ou les cas contacts
- des délais parfois très longs pour obtenir les résultats,
- des cas contacts rappelés trop tardivement par manque de RH dans les CPAM,
- le nombre de personnes hospitalisées qui repart à la hausse, surtout la semaine dernière. Le dernier bulletin épidémiologique du 23 septembre montre que le nombre d'hospitalisations en réanimation augmente, les lits sont occupés à 80 % pour les deux hôpitaux, à 60 % pour les services COVID.

Attention, ce ne sont pas des chiffres ARS, ce sont des chiffres qu'on a eus des hôpitaux. Aujourd'hui, sur le secteur du CH Ajaccio, en hospitalisation simple, il y a 12 personnes, en réanimation COVID, il y a 3 personnes. Il faut donc que vous ayez en tête que la réanimation est totalement occupée parce qu'il y a d'autres pathologie que le COVID.

On note également une occupation forte des lits pour d'autres pathologies. Il faut continuer à gérer les patients chroniques et porteurs de longue maladie. Je vous rappelle qu'en mars, les hôpitaux étaient en plan blanc, seules les urgences vitales étaient assurées, les urgences relatives étaient dirigées sur les cliniques.

Si la cinétique de l'épidémie se confirme, il faudra réactiver très rapidement le plan blanc, nous craignons tout de même une embolisation de nos services à 4 semaines, voire 5 semaines.

La situation sanitaire de PACA ne nous permettra pas d'évacuer nos patients si le besoin s'en fait sentir, car ce sont des régions sous tension. Vous avez tous vu le problème sur Marseille. Pour l'instant, on n'a pas pu déterminer où nous pourrions, si le besoin s'en faisait sentir, « évasaner » ces patients parce que d'autres régions sont sous tension telles que Bordeaux, Toulouse, Lyon et la région Ile-de-France

Je voudrais terminer mon intervention, en insistant sur le fait que la question de l'action, de la structuration des réponses et de l'anticipation est plus que jamais d'actualité. Il ne s'agit pas de faire peur, il s'agit d'observer et de poser des réponses, en se projetant et en anticipant les tendances.

A l'heure où nous parlons, les lits de réanimation de nos hôpitaux se sont remplis en 4 jours, sans que la question de l'augmentation des capacités ne soit réglée ou que la prise en charge des patients ne pouvant être accueillis soit posée.

Il faut, nous, décideurs publics, que nous disions les choses, nous devons alerter et responsabiliser.

Nous ne voulons pas être de nouveau pris au dépourvu par l'insuffisance de l'offre de soins, ni que la variable ajustement soit la déprogrammation des interventions ou le retard de prise en charge de patients tels qu'en oncologie ou même le renoncement aux soins pour certains patients chroniques.

Nous souhaitons que les solutions soient concertées avec les élus et acteurs locaux, ainsi que le font remonter l'ensemble des territoires dans le cadre du Ségur de la santé ou de commissions d'enquêtes parlementaires relatives à la crise. La cellule d'alerte concertée doit être réactivée et les temps d'échanges recréés.

Nous pensons que des tensions existent sur la capacité à tester, sur la priorisation des tests. Il faut pouvoir rapidement diversifier l'offre en proposant des tests plus légers et rapides, en particulier pour les enfants.

On nous a assuré que, normalement, début octobre, nous aurions des tests salivaires et des tests antigéniques qui pourraient être faits y compris par les personnes-mêmes. Nous pensons que l'instauration des tests PCR pour les entrants, n'a plus d'intérêt parce que le virus circule trop activement. Peut-être se poser la question des étudiants qui rentrent aux vacances de la Toussaint de manière à ce qu'ils protègent leur famille.

Il faut également que vous ayez en tête qu'il y a une augmentation du risque avec la période hivernale, car il va y avoir d'autres pathologies. Il faut insister et promouvoir des campagnes de vaccination antigrippale. Ce n'est pas pour favoriser le vaccin ou tel ou tel labo, c'est bien compris, il faut vraiment que nous pensions aux plus fragiles et aux capacitaires hospitaliers qui vont être en difficulté, parce qu'il faut que vous sachiez que déjà en hiver, nous sommes sous tension. Les patients restent souvent sur des brancards aux urgences pendant 24, voire 48 heures, par manque de

places. Donc, si nous avons les deux pathologies comme la tendance semble se confirmer, nous aurons ce genre de difficultés.

Il faut continuer à responsabiliser et à relayer les gestes barrière : masques et distanciation sociale dans tous les lieux de convivialité, auprès des jeunes, mais pas que. On sait actuellement, ça a été dit y compris par le Premier ministre hier, il faut, y compris dans le sein familial et dans des événements tels que des mariages ou des anniversaires, que ça peut arriver.

Pour l'instant sur la COVID, nous n'avons pas de traitement. Le vaccin n'est pas encore là et même si la pathologie est mieux connue et mieux prise en charge, il faut que nous intégrions que nos comportements et eux seuls permettront de casser les chaînes de transmission. C'est pour ça que je me permets de vous faire ce rapport de situation.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Un rapport sur la situation absolument nécessaire. Je crois au contraire que nous devons vous remercier, Mme la conseillère exécutive, parce qu'il faut que tout le monde ait en tête que ce problème est très grave et qu'effectivement, il faut malgré tout respecter les gestes barrières. Je crois que nous en sommes tous ici conscients.

Autre rapport ?

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Je crois que le Président voudrait intervenir sur le rapport COVID pour la prime. Je vais donc passer un petit rapport sur une aide que nous allons octroyer, si vous en êtes d'accord, au Liban.

* **Rapport n° 267 : Attribuzione di un aiutu eccezzionale à e vittime di u Libanu**

* **Rapport n° 267 : Attribution d'une aide exceptionnelle aux sinistrés du Liban**

Mme Bianca FAZI

Chacun est au courant de ce qui s'est passé début août sur Beyrouth, avec l'explosion sur le port. Comme nous avons beaucoup de relations avec ce pays, nous voudrions apporter une contribution qui n'est pas énorme, 30 000 €. Je sais qu'il y a eu des initiatives de la part d'associations qui ont fait également des recueils, que ce soit au niveau alimentaire ou au niveau des vêtements.

Si vous en êtes d'accord, nous voudrions passer ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Bien volontiers. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, juste un mot. Merci, Mme la conseillère exécutive pour cette présentation.

Juste dire que cette aide transite par la Croix-Rouge et je voulais saluer Jean-Michel BISGAMBIGLIA, président de la Croix-Rouge, pour tout le travail qui a été effectué, qui est ici dans les tribunes. Un salut associatif amical et solidaire.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

D'autres interventions sur ce sujet douloureux ? M. BIANCUCCI souhaiterait intervenir

M. Jean BIANCUCCI

Deux mots en complément de ce qu'a dit Mme FAZI.

Je crois qu'il est de notre devoir, et je sais que beaucoup de communes vont délibérer pour qu'il y ait une aide financière apportée au Liban. Mais au-delà de l'aide financière qu'on peut apporter, je crois que ce qui s'est passé là-bas nous interpelle.

Chaque fois qu'il se passe un drame dans le monde, la Corse est dans le monde et je pense qu'il faut se soucier non seulement du bonheur des autres, mais aussi de ceux qui sont dans le malheur. Il est de notre devoir, je pense que c'est aussi une obligation en termes de solidarité. La solidarité, il faut la faire vivre et c'est une manière de faire vivre cette solidarité que d'aider aujourd'hui le Liban. Mais il faut y contribuer aussi de mille et une manières.

Mattea CASALTA

Merci, M. le conseiller exécutif.

Nous allons passer au vote. M. VANNI, s'il-vous-plaît, si vous voulez bien procéder à l'appel.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Mattea CASALTA

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

11 ABSENTS : Christelle COMBETTE – Marcel CESARI - Xavier LACOMBE – Pierre GHIONGA – Pierre-Jean LUCIANI – Stéphanie GRIMALDI – Isabelle FELICIAGGI – Laura Maria POLI – Michel GIRASCHI – Catherine RIERA – Marie-Hélène PADOVANI.

Nous allons passer au rapport suivant.

* **Raportu n° 230** : Missa in opara da a Cullittività di Corsica di u dispositivu di prima eccizzional COVID-19 da ricunnoschia l'impegnu è a mubilizzazioni di i prufizionali di u sittori medicusociali durante a crisa COVID-19

* **Rapport n° 230** : Mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 par la Collectivité de Corse afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur du médico-social durant la crise COVID-19

⁶ Délibération N° 20/140 AC

Mme Bianca FAZI

Il s'agit du rapport relatif au dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 par Collectivité de Corse afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur médicosocial durant la crise COVID-19.

Par délibération en date du 30 juin 2020, l'Assemblée de Corse, sur sa seule initiative a acté le principe d'attribution d'une prime exceptionnelle COVID-19 pour les professionnels du secteur médicosocial et des structures qui relèvent d'une compétence exclusive de la Collectivité de Corse.

Sont concernés les établissements et les services médicosociaux, les ESMS dans les domaines de l'enfance et de l'autonomie tout comme les assistants familiaux, les accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées.

L'objet de ce rapport est de préciser les modalités d'application du dispositif voulu par l'Assemblée de Corse ; modalités qui s'appuient sur 5 points :

Le périmètre ciblé est celui des ESMS et des opérateurs exclus du dispositif Etat et dépendant de la Collectivité. Au total, nous avons 2 petites unités de vie pour personnes âgées, 11 établissements et services pour personnes en situation de handicap (foyers d'hébergement, foyers occupationnels, services d'accueil de jour, services d'accompagnement à la vie sociale), 18 services d'aide et d'accompagnement à domicile, 12 structures dans le domaine de la protection de l'enfance, 70 assistantes familiales du dispositif de la protection de l'enfance, de l'ASE donc.

Le montant de la prime est fixé à 1 000 € pour un salarié à temps plein qui remplirait l'ensemble des conditions d'éligibilité et de présence. Les mêmes montants sont attribués sur les secteurs de l'enfance et le secteur de l'autonomie.

Les critères de l'attribution de la prime pour les salariés des ESMS, c'est être salarié d'un ESMS relevant d'une compétence exclusive du Président du Conseil exécutif de Corse dans le domaine de la protection de l'enfance ou de l'autonomie et exercer des missions d'accompagnement direct auprès des publics, ou être assistant familial recruté par la Collectivité. Avoir exercé ses fonctions, en présentiel, durant au moins 30 jours calendaires, pour un emploi à temps complet, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020 ou avoir accueilli à domicile, dans le cadre d'un agrément, un enfant ou une personne en perte d'autonomie durant au moins 30 jours calendaires entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020.

Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est, bien entendu, ajusté en fonction du temps de travail.

Les modalités de versement : une convention sera conclue entre la Collectivité et chaque établissement ou service médicosocial qui bénéficiera d'un financement dans le cadre du dispositif de prime exceptionnelle Covid-19.

Le montant de la dotation, ainsi que les conditions de versements et de contrôle a posteriori par les services de la Collectivité, seront précisés dans ladite convention.

L'impact financier pour la Collectivité : il s'agit d'une dépense exceptionnelle évaluée à 2 M€ qui sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020.

Il est à noter que depuis lors, le Président de la République, en déplacement, a annoncé que l'Etat contribuerait financièrement à l'effort de la Collectivité et des départements en intervenant à parité sur le montant de la prime auprès des aides à domicile uniquement.

Une compensation pourrait être attendue sitôt qu'un cadre contractuel aura été fixé.

Dans cet optique, il vous est proposé de valider les principes généraux du dispositif de prime exceptionnelle déployé par la Collectivité sur le secteur médicosocial, de valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 000 € à taux plein, ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement, de valider le montant global de 2 M€ dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle pour le secteur du médicosocial, de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020, d'autoriser M. le Président du Conseil exécutif à procéder à la détermination des montants financiers accordés aux opérateurs et à signer les conventions.

Alors, je rajoute qu'entre-temps nous avons eu, je pense que vous les avez reçues, des demandes qui sont venues particulier des SAAD, donc nous avons apporté trois amendements au rapport et un amendement à la délibération.

Donc, je vous les lis et après on posera les questions.

L'amendement n° 1 :

On remplace le paragraphe suivant : « Le montant de la prime exceptionnelle Covid-19 mise en place par la Collectivité de Corse est fixé à 1 000 € pour un salarié à temps plein... », c'est ce que je viens de vous lire ; donc on remplace par : « Le montant plafond de la prime exceptionnelle Covid-19 mise en place par la Collectivité de Corse est fixé à 1 500 € pour les salariés qui rempliront les conditions d'éligibilité. Les mêmes montants sont attribués sur le secteur de l'enfance et le secteur de l'autonomie. »

On remplace le paragraphe suivant : « Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est ajusté en fonction du temps de travail prévu par le contrat de travail, donc 1 000 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail compris en 80 % et un temps plein et 750 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail inférieur à 50 % », on le remplace par : « Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est ajusté... 1 500 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail compris en 50 % d'un équivalent temps plein et un temps plein et 750 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail inférieur à 50 % d'un équivalent temps plein ».

On remplace enfin la phrase suivante, page 5 : « De valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 000 € à taux plein, ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement », on le remplace par : « De valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 500 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement ».

On supprime l'annexe au rapport en page 6.

Pour l'amendement n° 2 :

On remplace le paragraphe suivant : « Au-delà des financements qui seront apportés par la Collectivité de Corse, les employeurs du secteur médicosocial disposeront de toute latitude pour apporter, s'ils le souhaitent, des financements complémentaires ou élargir le périmètre des professionnels concernés », c'était en page 2, ce paragraphe est remplacé par : « Au-delà des financements qui seront apportés par la Collectivité de Corse, les employeurs du secteur médicosocial disposeront d'une latitude pour apporter, s'ils sont en capacité de le faire, des financements complémentaires, dans la limite des éventuels excédents comptables prévisionnels au titre de l'exercice 2020 et sous réserve d'une soutenabilité financière pour la structure. Cette disposition est envisageable dès lors que les financements complémentaires éventuellement apportés par les employeurs ne génèrent pas un déficit ».

Pour ce qui est de l'amendement n° 3 :

On remplace le paragraphe suivant, page 4 : « Eu égard aux différentes dispositions présentées dans le présent rapport et aux premiers éléments recueillis par nos services, le coût total maximum du dispositif de prime Covid-19 pour le secteur médicosocial est estimé à 2 M€. Cette dépense exceptionnelle sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse », donc on remplace ce paragraphe par : « Eu égard aux différentes dispositions présentées dans le présent rapport et aux premiers éléments recueillis par nos services, le coût total maximum du dispositif de prime COVID-19 pour le secteur médicosocial est estimé à 2,7 M€. Cette dépense exceptionnelle sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse ».

Remplacer la phrase suivante, page 4 : « C'est sur la base de ces éléments, et dans la limite de 2 M€ », nous remplaçons par : « dans la limite de 2,7 M€, qu'une enveloppe financière sera attribuée à chaque organisme concerné... ».

On remplace ensuite la phrase suivante, page 5 : « De valider le montant global de 2 M€ dédié au financement... », on le remplace par ; « De valider le montant global de 2,7 M€ dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle Covid-19 ».

Et enfin, on remplace le paragraphe suivant, page 5 : « Il est à préciser que les critères d'attribution pourront être réajustés et révisés en fonction du nombre de bénéficiaires et des données obtenues, afin d'être en mesure de se conformer à l'enveloppe globale de 2 M€. » par : « Il est à préciser que les critères d'attribution pourront être réajustés et révisés en fonction du nombre de bénéficiaires et des données obtenues, afin d'être en mesure de se conformer à l'enveloppe globale de 2,7 M€ ».

Enfin, et je termine par l'amendement n° 4 qui est déposé :

Nous remplaçons l'article 2 de la délibération par : « Valide le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 500 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement. »

On remplace l'article 3 de la délibération : « Valide le montant global de 2 M€ » par « Valide le montant global de 2,7 M€ dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle ».

Et, j'en ai terminé et je vous remercie.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Véronique ARRIGHI

Je ne participe pas aux débats.

Le Président TALAMONI

Très bien, c'est noté au procès-verbal.

Alors, il y a un rapport de la commission de la culture, est-ce que quelqu'un peut nous dire quelles sont ses conclusions ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, moi je n'étais pas présente, mais je pense qu'elles sont favorables.

Le Président TALAMONI

Oui, effectivement je vous le confirme parce que je l'ai sous les yeux : la commission a émis un avis favorable ; non-participation du groupe « Andà per Dumane ».

La commission des finances et de la fiscalité, je peux vous le lire : la commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport ; non-participation du groupe « Andà per Dumane ».

Dans 1 minute, nous aurons l'ensemble des amendements.

Alors, je vais présenter mon amendement. Nous avons reçu les syndicats il y a 48 heures de cela et nous avons parlé à la fois du problème immédiat qui se posait, à savoir la question de la prime Covid-19. Mais nous avons également abordé la question plus générale de la situation de ces personnels, de manière générale, de l'aide à domicile, et pas seulement d'ailleurs les personnels de cette association en particulier. Et, nous avons évidemment abordé les conditions dégradées de travail, le manque de reconnaissance, la question des salaires, des frais qui sont souvent pris en compte de manière extrêmement imparfaite.

Enfin, de manière générale, la reconnaissance de ces personnels et, bien entendu, cette reconnaissance ne doit pas être uniquement morale, mais doit se traduire de façon très concrète sur le plan matériel. C'est ce que pensent les syndicats, c'est que je pense aussi du reste.

Donc, j'ai proposé à ces syndicats, c'était le STC et la CGT, de proposer aux autres organes de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire le Conseil exécutif, le CESEC, d'engager une réflexion de fond sur la revalorisation de ces fonctions et de ces personnels. Bien entendu, cela implique que nous en discutons avec les directions des associations concernées et que nous le fassions dans des délais relativement brefs, compte tenu de l'urgence s'agissant de la situation de ces personnels, s'agissant également de l'orientation stratégique que nous portons, que notre majorité porte, à savoir, bien entendu, les EHPAD, c'est important, il y en aura toujours, mais donner la priorité à l'aide à domicile pour maintenir chez eux les personnes autant que faire se peut, c'est une orientation très forte qui est partagée au-delà de notre majorité.

Donc, si on veut maintenir cette orientation stratégique et lui donner du sens, il faut évidemment faire en sorte que les personnels voient leur situation revalorisée.

Donc, à la suite de cette discussion que nous avons eue avec les syndicats, j'ai déposé cet amendement et je pense véritablement que nous ne pouvons pas faire l'économie d'un travail de fond sur ce secteur très important pour notre société.

Voilà quel est le sens de l'amendement que je défends pour ma part.

Les autres amendements arrivent. Le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Il y a des interventions des élus, je pense.

Le Président TALAMONI

Donc, discussion générale. Nous avons à présent les amendements, donc je vais demander aux représentants des groupes qui sont porteurs d'amendements, de les présenter eux-mêmes.

Donc, il y a Jean-Martin MONDOLONI qui a demandé la parole, il l'a. Est-ce que vous avez un amendement ? Non. Donc, discussion générale et présentation d'amendements pour ceux qui ont un amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A l'heure qu'il est, je pense qu'il faut aller vite. On a tous reçu les syndicats et je pense qu'on a tous été sensibilisés de la même façon par leurs conditions et un besoin manifeste de reconnaissance.

A ce stade, nous n'avons pas d'amendement, la question qu'on se pose c'est : est-ce que, et les amendements que vous déposez et les amendements dont la Conseillère exécutive a fait état, s'approchent du point d'équilibre qui permettrait à la fois de ne pas menacer les finances de notre Collectivité et à la fois de tenir compte des sollicitations, des suggestions que les deux organisations syndicales nous ont manifestées, qui me semblent aller dans le bon sens ? Pour regretter, du reste, que le CESEC ne soit pas saisi de cette affaire, je pense qu'on aurait évité, ça été dit, un conflit.

On répond là à un principe de traitement d'égalité devant les missions. C'est vrai qu'il est assez mal compris qu'à mission équivalente des personnels ne soient pas traités de la même finance.

Et pour conclure, pour aller très vite à cette heure avancée, je renouvelle ce que j'avais suggéré, me semble-t-il, au mois de juin lorsque M. le Président, vous aviez déposé un certain nombre de missions, un peu en cascade, il ne faudrait pas que ça arrive au fil de l'eau, parce qu'il y a un certain nombre de public à aider, je pense que c'est un travail que nous devrions faire en commission des finances isolément, à savoir quels sont les publics que nous voulons aider et prendre la mesure de ces aides en les indexant sur les ressources de notre Collectivité.

En un mot comme en cent, oui il faut aider, oui il faut être généreux. Et, la question que je pose, la question de fond, c'est : de quels moyens disposons-nous pour, au-delà de ces personnels qu'il faut aider, et ça semble acté, je pense qu'on est sur la recherche, et je ne doute pas que nous trouverons dans les minutes qui viennent, d'un point d'équilibre, mais viendront en cascade, à mon avis, de notre point de vue, un certain nombre de missions de cette maison d'une part, des maisons ou des satellites ou des organisations qui quelque part poursuivent la mission centrale qui est la nôtre, qu'il faudra aider aussi. Et, je pense que plutôt que de traiter de ces problématiques par séquence et au fil de l'eau, nous aurions intérêt, sur ce sujet-là, de façon exhaustive, à lister ces missions et à se donner les moyens de les aider et les uns et les autres, de façon équitable.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

A ce stade, je vais féliciter Jean-Martin parce que quasiment mot pour mot j'allais évoquer la même chose, à savoir que nous étions prêts, avec notre groupe, à déposer les trois amendements qui correspondaient mot pour mot à ceux qu'a déposés le STC et la CGT, tout simplement parce que les revendications qui sont les leurs nous paraissent des plus légitimes.

Premièrement, sur l'amendement du Président, j'ai entendu son discours, nous adhérons tout à fait à sa démarche que nous croyons tout à fait opportune et légitime. Ça, c'est concernant son amendement.

Sur le reste, nous interpellons la Conseillère exécutive pour savoir si nous somme en capacité de donner satisfaction à cette revendication syndicale. Je le précise, à titre personnel, comment pouvait-il en être autrement ? Sachant que dans ma commune, par exemple, c'est exactement ce type de personnel que nous avons récompensé.

D'ailleurs, je vous rappelle que je vous avais interpellé sur la question des pompiers, notamment, qui étaient intervenus. Je vous disais à l'époque, et je continue à le penser, qu'il nous aurait fallu être un peu plus courageux que l'Etat qui, par certains côtés, a donné une prime à tout le monde sans véritablement prendre en considération ce qui doit être l'essence même de cette prime, à savoir le risque encouru par les gens qui ont été dans la difficulté, par exemple. Moi, je suis très clair, pour ne pas tomber dans la démagogie et pour dire au Président que je comprends aussi qu'il est garant du denier public, mais les gens qui étaient en télétravail et qui ont eu des primes COVID-19, sincèrement je n'arrive vraiment pas à comprendre comment on a pu aller jusque-là.

Je ferme la parenthèse parce que notre travail et notre courage, c'est de ne pas être démagogues, mais face aux revendications qui ont été hier portées par le personnel de l'ADMR et par d'autres, je crois qu'on ne peut pas balayer ça d'un revers de la main, sachant que l'on sait que ces structures sont financées quasiment exclusivement par nous.

Après c'est vrai aussi, il faut se le dire, aujourd'hui valider ce genre de démarche, ça veut dire renoncer à autre chose. A nous aussi, dans cet hémicycle, à prendre l'engagement de renoncer à telle ou telle action et à prendre nos responsabilités dans une proposition, qui pourrait être faite d'ailleurs par le Conseil exécutif, nous incitant, nous opposant, à des choix courageux de renonciation, parce que je crois que c'est ça aussi qu'il faut aujourd'hui mettre sur la table si nous sommes des élus responsables.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Nous sommes évidemment extrêmement sensibles à cette situation, à cette problématique, et extrêmement favorables à ce que la Collectivité de Corse participe au versement d'une prime Covid-19 au bénéfice de toutes celles et de tous ceux qui furent en première ligne durant cette période difficile qui, malheureusement, n'est pas tout à fait derrière nous, à l'heure où nous parlons.

Donc qu'il s'agisse des personnels qui sont concernés par ce rapport ou d'autres, il y a d'ailleurs des motions qui sont présentées par le Président de l'Assemblée de Corse concernant d'autres types de personnels, les brancardiers et autres, nous avons une discussion avec le Président du SIS de Haute-Corse sur les sapeurs-pompiers volontaires également, je crois qu'il faut véritablement, qu'il y ait à cet égard une vraie reconnaissance pour le travail qui a été mené par l'ensemble de ces catégories professionnelles, de ces catégories d'agents au moment de la crise Covid-19, en tout cas au pic de celle-ci.

Nous nous disons, par contre, qu'il faut aller plus loin et qu'il faut aller au fond par rapport à cette question, notamment dans le secteur du service à la personne et d'aide à la personne, notamment d'aide à domicile.

La prime Covid-19, c'est bien, c'est nécessaire, c'est indispensable, mais nous pensons qu'il faut certainement remettre à plat l'ensemble de ce système et avoir une réflexion au fond. On a là des agents, des personnels qui permettent le maintien à domicile des personnes âgées dans les villages, qui permettent de maintenir la vie, qui

permettent de maintenir un lien social et qui sont dans une situation, de façon très générale, de grande précarité au niveau de leur rémunération, au niveau de leur statut, au niveau de la prise en charge ou de la non-prise en charge de leurs frais professionnels. Et nous, nous militons pour qu'il puisse y avoir une vraie convention collective corse au niveau de l'aide à la personne, pour pouvoir leur offrir une vraie sécurité, une vraie reconnaissance et un véritable statut. Et, je crois qu'effectivement il faut en la matière que chacun prenne ses responsabilités, ça a été dit.

Nous, nous sommes à ce que nous continuions à financer des primes exceptionnelles et à financer aussi le fonctionnement de ces associations.

Mais moi, je dois dire que j'ai été extrêmement surpris lorsque nous nous sommes intéressés à ce sujet, notamment par l'étude des bilans, sans cibler particulièrement d'associations, mais celle dont il a été question ces dernières heures, notamment au niveau de la Corse-du-Sud, au niveau de l'ADMR, très surpris d'apprendre que la Collectivité finançait annuellement et de façon très importante ces structures, et que plusieurs millions d'euros -plusieurs millions d'euros !- étaient placés en banque et produisaient des intérêts financiers extrêmement importants tous les ans.

Donc, je crois qu'il faut à un moment donné que nous ayons, de ce point de vue, une discussion claire avec l'ensemble des partenaires et que la Collectivité finance le juste prix et finance un véritable service public sur l'aide à la personne, sans quoi nous estimons que ces situations de précarité auront vocation à se reproduire et à perdurer, et je crois que dans cet hémicycle, personne, absolument personne ne peut l'accepter et ne peut admettre que nous en restions là.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Simplement rappeler que dans cette crise de la Covid-19, ce sont les personnes au plus faible revenu, les personnes précaires qui ont le plus souffert. Les dispositifs qui ont été mis en place au niveau gouvernemental ont quand même permis d'amortir le choc pour beaucoup d'entreprises, beaucoup de salariés, mais c'est malheureusement ce type de personnes qui ont le plus souffert, pour certaines en perdant leur emploi, pour d'autres en se retrouvant sur des rémunérations partielles.

Donc déjà, évoquer ce cas-là semble fort judicieux, on est sur les services d'aide à la personne, je pense que ces gens ont été particulièrement impactés.

Notre collègue, Petr'Antò TOMASI mettait en avant le lien social qui existe avec ces populations, y compris dans l'intérieur de la Corse, et donc non seulement un service aujourd'hui, mais un service qui aura encore plus d'importance demain. Et, je crois que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut, bien évidemment, les aider et ça passe aussi par des revalorisations salariales, puisque quand on s'attache à regarder un peu les revenus de ces gens-là, ça été dit encore, mais je le redis, parce que c'est la vérité, que ce soit au niveau des déplacements ou au niveau des rémunérations, on est quand même sur les planchers qui posent même la question de tout simplement faire vivre des personnes sur ce type de revenu.

Ceci étant dit, il faut que nous soyons nous-aussi extrêmement attentifs et vigilants. Vous connaissez tous les montants des fraudes qui aujourd'hui existent au niveau national sur les secteurs de la santé, et là je pense aussi qu'il est de notre devoir d'être extrêmement attentifs, c'est-à-dire qu'il y a des gens aujourd'hui qu'il faut à tout prix aider et il y a des gens, sans doute, qui bénéficient de certains systèmes.

La diversité des associations fait que, de par leur statut, le contrôle interne, la réglementation, les contre-pouvoirs ne sont pas toujours les mêmes. Je crois que notre Collectivité, si elle intervient, et c'est le cas, pour des montants qui sont loin d'être négligeables, se doit d'être présente à tous les niveaux pour le contrôle qui est fait de cet argent public.

Encore une fois, c'est assez simple et basique de le dire, aider les gens qui en ont besoin et vérifier que les flux financiers arrivent aux vrais destinataires, surveiller les dérives, voire les sanctionner. Je crois que sans aller plus loin aujourd'hui, puisque c'est un sujet, je pense, qui nous animera encore pour de nombreuses semaines, il est important d'agir sur ces deux tableaux. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Mme FAZI, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je réponds avant le Président du Conseil exécutif parce que je voudrais quand même rétablir deux petites choses.

D'abord, il faut que vous sachiez que pendant la période de confinement et pendant la période qui a suivie, comme elles ne pouvaient pas toujours assurer leurs

missions, nous avons assuré, nous, tout l'engagement financier auprès des SAAD pour compenser le chômage partiel, de manière à leur permettre d'avoir un revenu quand même convenable.

Pour ce qui est de la revalorisation salariale, et je m'adresse à Petr'Antò TOMASI, c'est déjà dans les discussions, dans les négociations, parce que ça se passe déjà au plan national.

Et, je voudrais revenir sur un point qui me paraît important : tous les ans nous avons les comptes administratifs qui sont visés par des commissaires aux comptes. Donc, moi je ne peux pas accuser ces services d'aide à domicile et je ne le ferai pas, parce que connais les directions et je pense qu'elles font leur boulot. On ne peut pas rentrer non plus dans des débats trop pointus ici, mais nous avons les comptes administratifs, et je n'ai pas vu, dans ces comptes, apparaître de l'argent en banque.

Donc je pense que s'il y a de telles accusations, il faudra que les gens qui portent les accusations aillent plus loin, et ce n'est pas à la Collectivité de le faire, parce que moi les comptes que l'on fournit ne font pas état de tout ça. Donc, il faut faire attention à ce que l'on dit parce qu'il ne faut pas non plus opposer certaines choses.

Qu'il y ait une revalorisation salariale, je l'entends, mais la Collectivité fait son boulot et contrôle, pour répondre également à M. CECCOLI. Donc ça, c'est la première des choses.

Et sachez également que cette année, ces services d'aide à domicile vont être en difficulté, parce qu'ils n'ont pas pu intervenir pendant la période du confinement parce qu'aussi les personnes âgées se sont protégées, n'ont pas voulu qu'on intervienne chez elles, elles se sont d'elles-mêmes protégées, il y a eu ensuite des gardes d'enfants, il y a tous les problèmes que vous connaissez.

Donc, il faut nous voyons s'ils sont à l'équilibre et je pense qu'avant de lancer des accusations, il faut quand même quand même que nous vérifions tout ça, c'est aussi notre rôle de contrôleur et de décideur.

Je laisse la parole au Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Vu qu'à proximité, et encore à deux mètres, je n'ai que le crâne de Jean BIANCUCCI, je suis autorisé à ne pas porter le masque... Une terre particulièrement aride de Cuttoli...

Plus sérieusement, je pense qu'on a bien compris qu'il y a deux niveaux qui sont étroitement mêlés dans l'action syndicale qui a été menée au niveau des ADMR, il y a un problème ponctuel qui a pris les contours d'une prise en compte de la période Covid-19. Et puis, en arrière-plan, il y a un problème de fond de revalorisation d'ensemble de cette profession, de conditions d'exercice de l'activité, d'organisation globale du service d'aide à domicile, des relations entre ces structures qui sont très différentes avec l'autorité tarifaire, en l'espèce la Collectivité de Corse, et que ces deux niveaux sont différents.

Je voudrais quand même remettre en perspective ce que la Collectivité de Corse a fait, pas seulement depuis le début de la crise Covid-19, ce que nous avons fait depuis le 1^{er} janvier 2018, parce que nous l'avons fait ensemble. Mais c'est vrai que comme nous préparons, présentons, débattons et votons les rapports de façon égrenée dans le temps, quelquefois on n'a pas la vision d'ensemble de l'action qui a été mise en œuvre. Et, je voudrais vous le dire à vous et je voudrais aussi le rappeler aux salariés en grève qui nous écoutent, aux directrices et directeurs des différentes structures, aux conseils d'administration et également aux Corses.

Il y a eu la fusion au 1^{er} janvier 2018, nous avons pris une première feuille de route sur les établissements médicosociaux en juillet 2018, quelques mois après la fusion. Et, nous avons acté la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs et de principes. Notamment, nous avons harmonisé les tarifs qui étaient très différents, avec des revendications anciennes, y compris par rapport aux deux départements où il y avait un vrai sentiment d'iniquité, nous avons fait un travail d'harmonisation du fonctionnement.

Nous avons ensuite engagé avec l'ensemble des structures une discussion sur l'adoption de conventions d'objectifs et de moyens, pour être dans une rationalisation de la mise en œuvre de la politique d'aide à domicile.

Nous nous sommes positionnés tout de suite, avant la crise du Covid-19, comme un territoire pilote dans le cadre de la réforme de financement et nous avons, à ce titre, mobilisé une enveloppe de 608 000 €, avec comme objectif arrêté au plan français, mais décliné et mis en œuvre par la Collectivité de Corse, de valoriser, y compris financièrement, davantage les interventions en milieu rural, et notamment les salariés qui interviennent en milieu rural ou qui interviennent par exemple le week-end. Donc ça, nous l'avons construit dès 2018.

Ensuite est intervenue la période Covid-19. Je voudrais vous rappeler, parce que c'est oublié, que la Collectivité de Corse, dans le cadre de sa politique générale de mise à disposition de moyens pour protéger l'ensemble des Corses, et particulièrement

les personnels exposés à un risque de Covid-19 plus ou moins important, eh bien a distribué à tous les établissements, pas seulement aux deux ADMR, aux 43 établissements spécialisés dans le domaine médicosocial, également à l'ensemble des assistantes et assistants familiaux, des équipements en masques, en gel, dans un premier temps en gants avec un souci de sécurisation de l'activité.

Troisième point, je voudrais quand même vous dire, ça passe au détour d'une phrase, c'est qu'au moment, en mars et avril, où il y a eu le pic de Covid-19 et le confinement, vous avez voté à l'unanimité, sur proposition de Bianca FAZI et du Conseil exécutif de Corse, un dispositif de compensation financière qui n'avait pas d'équivalent ailleurs en France au moment où nous l'avons arrêté. Nous avons été le premier à le voter, et nous avons voté le maintien des recettes indépendamment de l'activité réellement produite, en invitant bien sûr les services d'aide à domicile à continuer leurs visites aux personnes âgées parce que nous voulions maintenir ce lien, mais en disant que de toute façon l'intégralité des salaires serait maintenue. Et ça, nous l'avons payé à concurrence de 3 M€, dont 1,9 M€ pour les ADMR en mars, de notre propre initiative ! Pour maintenir notamment l'activité, mais aussi et surtout l'emploi et le niveau de salaire qu'on ait travaillé ou pas ! Qu'on ait travaillé ou pas ! Ça, c'est la troisième étape.

La quatrième étape : l'Etat le 12 juin 2020, sort un décret dans lequel il invite les collectivités, qui veulent le faire ou qui peuvent le faire, à verser une prime Covid-19 à un certain nombre d'établissements médicosociaux qui sont énumérés. L'Etat invite les Collectivité à le faire, mais ne prévoit pas de financement. Il reconnaît la légitimité de la demande, il objective le besoin d'y répondre, mais il ne dégage pas de financement dédié.

Que fait la Collectivité de Corse ? Quatrième point. La Collectivité de Corse dit, et c'est le rapport du 30 juin : nous, nous allons verser une prime de 1 000 €, non seulement aux ADMR, non seulement après avoir déjà versé 3 M€ en amont pour maintenir l'activité, nous allons verser à l'ensemble des professions et secteurs qui sont visés par le décret et qui peuvent être touchés séparément et sur la volonté des collectivités concernées, nous nous versons à tout le monde une prime et nous le faisons en calculant, et je me tourne vers Jean-Martin et Jean-Charles, nous dégageons encore 2 M€, en disant : cette prime de 1 000 €, nous la versons à tout le monde. Alors l'ADMR, là-dedans, représente environ 75 % des salariés concernés, mais il y en a 25 % d'autres.

Il y a, je vous le rappelle, 70 assistants familiaux ou assistantes familiales, 2 petites unités de vie pour personnes âgées, 11 établissements et services pour

personnes en situation de handicap, 18 services d'aide et d'accompagnement à domicile, dont les 2 ADMR, 12 structures dans le domaine de la protection de l'enfance.

Donc nous, nous disons : nous versons la prime à tout le monde et le 30 juin, nous ne disons pas de quel montant nous allons le faire, parce que nous ne savons pas encore. Nous réussissons à dégager 2 M€ et nous revenons au mois de juillet, le rapport a finalement été écarté, où nous disions 1 000 € par personne.

Entre temps, que fait l'Etat ? L'Etat dégage une enveloppe complémentaire de 750 000 € avec une double condition : une condition de montant et une condition de ne pas financer plus de 50 % de la dépense.

Nous, que disons-nous ? Alors, on avait mis 2 M€, on pourrait se dire, mais finalement on a 750 000 €, on ne met que 1,3 M€. Nous, nous disons aux personnels de l'ADMR et à tous les autres, ces 700 000 nous les mettons et donc l'enveloppe qui était initialement de 2 M€ elle va passer à 2,7 M€.

Et nous disons, et c'est l'objet des amendements qui ont été proposés par Bianca FAZI, parce qu'il y a les ADMR qui sont concernées par ce rapport, mais il y a tous les autres, que nous allons répartir la somme en fonction des critères que nous avons arrêtés et qui sont des critères, Jean-Charles vous l'avez souligné, qui tombent sous le sens.

D'abord des critères d'équité, nous on n'a pas voulu rentrer dans le débat de savoir, parmi tous les personnels des établissements médicosociaux, qui était aller plus au contact d'un risque, etc. On pourrait dire, nous ne le disons pas dans ce rapport, qu'une assistante familiale ou une personne qui travaille dans une ADMR, elle est moins exposée à un risque que l'infirmière qui est dans le service Covid-19. Pourtant la prime va être la même pour les deux, 1 500 €.

Donc déjà, c'est une entorse à l'équité, mais une entorse vers le haut on va dire. Mais l'infirmière pourrait nous dire : moi j'ai quand même été plus exposée que d'autres. Mais c'est un degré de finesse que l'on n'a pas voulu retenir.

Par contre, ce que nous avons dit, et cela a été l'objet des discussions avec les syndicats de l'ADMR, c'est que nous, nulle part, nous n'avons versé une prime Covid-19 aux personnels qui était des personnels administratifs, et par exemple en télétravail. Donc, cette partie-là de la demande des grévistes de l'ADMR, nous ne la prenons pas en compte.

De la même façon, nous voulons un prorata dans la prime. On ne peut pas donner 1 500 € à celle ou celui qui a travaillé à 100 % et donner 1 500 € à celui qui a travaillé à 50 %. Ça faisait partie des revendications des syndicats.

Ça nous, nous ne l'acceptons pas et nous le disons, parce que l'effort que nous voulions faire de toute façon, et que nous allions faire puisqu'on avait une enveloppe de 700 000 € supplémentaires qui a été débloquée par le Gouvernement après notre décision des 1 000 €, c'était bien sûr de traiter de façon équitable en augmentant la prime, mais en augmentant la prime non seulement des personnels ADMR, mais également de tous les autres qui vont bénéficier de ce rapport.

Donc, on va verser une prime à concurrence de 1 500 €, qui ne concerne pas les personnels administratifs et qui est proratisée au temps de travail, avec un plancher quand même qui n'exclura pas et qui permet à tout le monde, et on a abaissé le seuil pour que le nombre de ceux qui auront 100 % de la prime soit augmenté.

Donc, encore une démarche qui est une démarche, je dirai, pour aller vers vraiment une mesure de justice sociale la plus large possible.

Donc, je pense vraiment, et il faut que ça soit entendu, non seulement par les salariés des ADMR, mais par tous les autres, par les salariés des 2 unités de vie pour personnes âgées, des 11 établissements et service pour personnes en situation de handicap, les 18 SAAD, les 12 structures dans le domaine de la protection de l'enfance, dont les FALEP, par exemple, les 70 assistantes familiales, que nous allons passer de 1 000 à 1 500, et que nous le faisons dans un contexte parce qu'aussi il y a une crise qui risque de s'aggraver.

Mais il faut avoir en tête aussi que nous ne pouvons pas dire oui à tout, et ça il faut aussi que tous les groupes en responsabilité le fassent passer ce message, il faut le faire passer parce qu'on ne pourra pas le faire, on est déjà, vous le savez, en rupture. L'Etat, je vous le rappelle, peut générer du déficit ; nous, nous ne pouvons pas.

Je vais prendre l'exemple des pompiers qui a été évoqué tout à l'heure, les pompiers ils ont été très exposés, mais pour parler des pompiers, l'Etat...

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, excusez-moi, on me signale qu'un certain nombre d'élus ont des difficultés à rester connectés et donc là, on est franchement un peu pris par le temps.

Le Président SIMEONI

Alors, l'Etat a acté une prime de feu pour les pompiers, vous vous rappelez, on était favorables, on avait dit que l'Etat paye ; l'Etat a acté la prime de feu et l'Etat ne met pas de ressources. Le SIS 2A présidé par Pierre POLI et le SIS 2B, présidé par Guy ARMANET, eh bien vont mettre en place la prime de feu, c'est normal, mais c'est nous qui allons la payer encore.

Donc voilà dans quelle démarche aujourd'hui nous oblige à être l'Etat. Donc, nous faisons un geste qui est un geste extrêmement important.

Sur le fond, il y a effectivement la restitution des comptes administratifs, il y a un contrôle. Moi je suis tout à fait favorable à un groupe de travail, à une réflexion de fond, sans faire de procès d'intention à quiconque, que les uns et les autres puissent s'exprimer en présence de l'autorité tarificatrice, c'est-à-dire la Collectivité de Corse. Nous le ferons de façon apaisée, argument contre argument, s'il y a des leçons à tirer, nous les tirerons, s'il y a des évolutions à proposer, nous les proposerons.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, il y a un certain nombre d'amendements qui sont déposés par le Président du Conseil exécutif à son propre rapport et après il y a un amendement que j'ai déposé.

Donc, je vous propose de voter de manière globale, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, afin de ne pas allonger la séance, de manière globale sur l'ensemble des amendements qui sont déposés par le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous êtes d'accord pour ça ?

M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je ne suis pas sûr que la nature des amendements nous conduise, en les votant non distinctement, à voter pour la même chose. Je pense qu'il y a des nuances qui sont de taille.

Pour faire simple, vous reprenez peu ou prou, les revendications posées de façon légitime, je le répète, par les deux organisations syndicales, le Conseil exécutif modère cette portée, notamment sur le 1 500 pour tous.

Donc je pense que soit on trouve un point d'équilibre, soit voter groupé c'est nourrir des injonctions qui sont, sinon contradictoires, en tout cas assez éloignées, il me semble.

Le Président TALAMONI

Alors, il y a l'amendement n° 1, c'est le mien, il est très simple, vous avez compris.

Amendements n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 du Président du Conseil exécutif, donc sur ces 5, est-ce qu'il y en a qu'on peut voter ensemble ? Moi, je dis cela simplement parce que....

Le Président SIMEONI

Je crois qu'il y a un malentendu. L'amendement du Président de l'Assemblée de Corse, c'est pour mettre en place un comité de travail qui regroupe le Conseil exécutif, l'Assemblée, le CESEC au contradictoire des parties, et je pense que cette proposition elle fait l'unanimité.

Et après il y a la déclinaison de ce que je vous ai dit, c'est-à-dire en gros, à titre principal, la revendication des grévistes est satisfaite, il y a aura une prime de 1 500 €. Elle est satisfaite y compris pour les autres établissements, les autres salariés, etc. Et nous appliquons les règles d'équité qui ont été appliquées à tous les autres et y compris à nos propres personnels.

Je vous prends un exemple, les ATTE : nous, nous avons voté une prime pour les ATTE, pas pour tous les ATTE qui ont travaillé pendant la période Covid-19. On a voté une prime pour les ATTE qui sont allés, sur la base du volontariat, dans les établissements qui accueillent les enfants de soignants. On a voté une prime pour ceux-là, ça va être la même. Mais cette prime, elle est proratisée au temps de travail. Donc, on ne va pas mettre en œuvre un dispositif pour une catégorie au sein des salariés du médicosocial qui est dérogatoire à tout ce que nous faisons par ailleurs et qui, me semble-t-il, tombe sous le coup du bon sens.

Le Président TALAMONI

Nous avons un problème de procédure qu'il faut trancher.

M. MONDOLONI qui a élevé une objection lorsque j'ai proposé de voter tous les amendements du Président du Conseil exécutif ensemble. Est-ce que vous pouvez nous dire ce que l'on peut voter ensemble ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je reformule, puisqu'en effet, il y avait un malentendu, je pensais que vous aviez repris quasiment in extenso les revendications telles qu'elles nous avaient été soumises par les organisations syndicales. Non ! Je bats ma coulpe, en effet, manifestement ensemble l'Exécutif et l'Assemblée ont trouvé ce point d'équilibre que j'appelais de mes vœux, et je reviens sur ce que je dis, nous pouvons, pour notre part, voter tous les amendements groupés, je n'y vois plus d'injonction contradictoire.

Le Président TALAMONI

Alors, s'il n'y a pas d'objection, vu que l'objection de Jean-Martin MONDOLONI est levée à présent, je vais vous demander de voter pour l'amendement n° 1 et ensuite pour les 4 autres amendements ensemble.

Amendement n° 1, donc nous n'avons plus de secrétaire en titre, c'est Hyacinthe VANNI qui va faire l'appel, et là personne ne peut nier qu'il ne s'agit pas d'une dame, on ne va pas se livrer à des vérifications, mais je pense que... Voilà, très bien, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité des votants

3 absents dont Mme Véronique ARRIGHI.

Maintenant je vais mettre aux voix les 4 amendements du Président du Conseil exécutif.

Je vais demander à notre secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI.

Les amendements sont adoptés à l'unanimité des votants

3 absents dont Mme Véronique ARRIGHI.

Maintenant, je vais demander à Hyacinthe VANNI de procéder à l'appel nominal pour le vote du rapport ainsi amendé.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité des votants.⁷

3 absents dont Mme Véronique ARRIGHI.

Je pense que nous avons avancé et que nous allons encore avancer davantage avec le débat de fond qui est désormais prévu sur la situation de ce secteur d'activités essentiel.

Nous en arrivons à un rapport important, qui est le rapport 247...

Le Président SIMEONI

Président, j'ai besoin de 5 minutes pour m'entretenir avec mon DGA, vous pouvez prendre un autre rapport en attendant.

Le Président TALAMONI

Non, parce qu'on aimerait bien vraiment commencer ce rapport, parce que, pour tout vous dire, je vais devoir m'en aller et je souhaitais être présent pour ce rapport-là.

Le Président SIMEONI

Vous me donnez 5 minutes.

⁷ Délibération N° 20/141 AC

Le Président TALAMONI

Une suspension de 5 minutes, mais vraiment 5 minutes !

Le Président SIMEONI

Merci.

La séance est suspendue à 17 h 05 et reprise à 17 h 50.

Le Président TALAMONI

Je crois que nous avons des amendements définitifs à ce rapport très important. Nous avons les amendements définitifs qui seront déposés conjointement, je parle sous le contrôle des élus qui ont assisté à la réunion que nous avons eue à l'instant, par le groupe « Corsica libera » et par le Président du Conseil exécutif. C'est bien cela ?

Le Président SIMEONI

Oui.

Le Président TALAMONI

On va commencer par présenter le rapport et ensuite, on verra les amendements.

M. le Président du Conseil exécutif, c'est vous qui présentez le rapport ?

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 247** : Armunizazioni di i reguli di gistioni da appiigà à i parsunali in u quattru di a criazioni di a Cullittività di Corsica

* **Rapport n° 247** : Harmonisation des règles de gestion applicables aux personnels dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : temps de travail

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires du secrétariat général de l'Assemblée de Corse,

Nous sommes particulièrement heureux, toutes et tous, de venir enfin soumettre au vote de l'Assemblée ce rapport qui est le fruit d'un travail patient et soutenu qui vous a, à titre principal, occupé, vous, le DGS Jean-Louis SANTONI, le DGA Matthieu VALENTINI, depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Cela finit le travail d'harmonisation du temps de travail des différents secrétariats généraux de nos organes, secrétariat général de l'Assemblée de Corse aujourd'hui, mais également secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, secrétariat général également du CESEC et de la Chambre des territoires, et je les salue également s'ils nous écoutent.

En deux mots, vous vous rappelez qu'il fallait trouver un équilibre subtil et difficile entre d'un côté, les contraintes législatives et réglementaires qui restent applicables à l'ensemble des fonctionnaires de la fonction publique territoriale et la volonté de tenir compte de la réalité du travail effectué par les agents du secrétariat général, en relation avec la singularité de l'Assemblée de Corse, en gros une Assemblée qui vit au rythme des débats, des échanges, quelquefois des suspensions de séance, des travaux nocturnes, du travail en commission, etc., etc.

Le système qui a été trouvé, je le dis pour celles et ceux qui n'ont pas pu rentrer dans le détail du rapport, est un système qui consiste à arrêter un forfait quotidien de 10 heures pour les jours de session, un forfait qui conduira certainement à organiser 2 équipes dans la journée. Sur ce forfait de 10 heures, il y aura 8 heures normales et 2 heures qui, soit seront travaillées normalement, soit pourront faire l'objet d'un crédit.

Pour la deuxième équipe notamment, a en cas de dépassement de ces 10 heures, tout travail effectué sera considéré comme une heure supplémentaire et rémunérée comme telle par les textes qui prévoient la matière ; cette heure supplémentaire étant validée en son principe selon le régime qui est défini aux paragraphes 5 et 6 du rapport de présentation avec un avis partagé, conforme du Président de l'Assemblée de Corse, autorité fonctionnelle, et du Président du Conseil exécutif, autorité hiérarchique.

Je précise que ce rapport a été présenté en CT le 9 septembre dernier, qu'il a été voté à l'unanimité des représentants des élus et de l'administration, à la très grande majorité des représentants syndicaux puisque seule une organisation syndicale s'est abstenue et qu'il n'y a eu aucun vote contre.

Le petit travail complémentaire que nous avons fait en parfaite concertation avec Laura-Maria POLI, mais elle le dira, consistait simplement à écrire ce qui avait été dit et qui valait déjà comme engagement, mais qui est désormais précisé et intégré dans le corps du texte que vous allez tout à l'heure choisir de voter ou pas, j'espère de voter. Le rapport ne sera pas simplement approuvé, mais sera bien adopté, sous réserve de son vote, par l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Après cette présentation, la commission des finances a un avis dont je crois qu'il est favorable ? Il est favorable.

Je donne la parole à qui la demande. Laura-Maria POLI, s'agissant de la rédaction de cet amendement qui est déposé de façon commune avec le Président du Conseil exécutif.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, Président.

Deux mots peut-être à titre liminaire, pour saluer tout d'abord, puisque ça les concerne, tous les agents du secrétariat général pour le travail qu'ils effectuent, parce qu'effectivement, on a l'impression que c'est le travail qui est peut-être effectué lors des sessions et des commissions, mais personnellement, en tant que présidente de commission, je parlerai pour mes attachés, mais même si je sais que l'ensemble des attachés fournissent le même travail, c'est un travail qui est intense. Ils sont à la disposition des commissaires et des présidents qui les sollicitent, j'ai envie de vous dire, peut-être pas à toute heure de la nuit et du jour, mais presque. En tout cas, pour ma part, ils sont toujours disponibles, ils répondent toujours présents. Effectivement, c'était donc important qu'on réussisse à trouver un accord qui satisfasse l'ensemble des parties et surtout, c'était important de prendre en considération tout le travail qui est effectué et l'ensemble des heures réalisées par ces agents.

C'était ce qui était prévu dans le rapport, mais nous avons le sentiment et l'impression que ce n'était pas dit de manière assez claire. C'est pour cela que, de concours avec l'Exécutif, nous allons rajouter 3 amendements.

Le premier concerne simplement d'adopter le rapport et les 2 autres qui précisent que pour les heures effectuées, comme l'a dit le Président du Conseil exécutif, pour les heures effectuées au-delà de ce forfait de 10 heures concernant les jours de session à l'Assemblée, ces heures seraient considérées comme des heures supplémentaires. Effectivement, si on s'en tient à seulement ces 10 heures, ça signifie que l'agent arrive à 10 heures et s'en va à 20 heures. On a bien vu que c'était très problématique puisque parfois nos travaux, et vous le savez mieux que moi, sont contraints de se terminer beaucoup plus tard et si on n'a pas les agents du secrétariat général, eh bien ça paralyse complètement l'institution.

La même chose pour le paragraphe juste avant, dans le cas de situation créditrice, les heures effectuées au-delà et à la demande du chef de service sont considérées comme des heures supplémentaires.

C'était donc simplement une précision, mais je pense que c'était important que ce soit précisé, et pour les agents, et pour leur sécurité, et pour les travaux de notre institution.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Je dois, comme Président de l'Assemblée de Corse, travaillant étroitement avec le secrétariat général, me féliciter du travail effectué, remercier chaleureusement tous les membres du secrétariat général.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Oui ? Vous avez la parole, Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Je rejoins le Président du Conseil exécutif lorsqu'il dit que nous sommes contents et qu'il était temps que ce rapport soit présenté aujourd'hui dans notre Assemblée.

Il est vrai que le secrétariat général relève de situations particulières qui sont bien identifiées, des suggestions, des spécificités qui sont liées à la nature même de leurs missions.

Nous savons tous, ça a été rappelé ici, que dans cet hémicycle, nos travaux et l'expression démocratique qui en découlent, sont articulés autour de ces commissions et de ces missions.

J'avais des interrogations quant aux 2 heures supplémentaires, mais vous y avez répondu, Président, puisque cela va être comptabilisé au niveau de la pointeuse. C'était une interrogation que j'avais.

Concernant l'initiative de la démarche, des circonstances exceptionnelles de dépassement qui peuvent survenir parfois, je suis étonnée que la décision appartienne au Président de l'Exécutif car il me semble que le fonctionnement du secrétariat général est propre à l'Assemblée de Corse. Mais enfin, c'est un détail.

Nous avons un amendement concernant ce rapport, mais puisque vous avez précisé, Président, que le rapport serait adopté et c'était ce point que je voulais relever, je voulais que soit rédigé un article disant que l'on adopte ce rapport. Puisque vous l'avez fait, notre amendement tombe. Nous voterons pour, enfin, ce temps de travail personnel du secrétariat général.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Effectivement, en tant que président de la commission des finances, je m'associe à tous les propos qui viennent d'être tenus et au-delà des propos, je tiens à féliciter le secrétariat général et toutes les personnes qui prennent part à nos séances de travail.

Je souligne aussi, bien évidemment, leur disponibilité, leur amabilité et leur professionnalisme pour suivre et accompagner nos travaux.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA a demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

Président, simplement deux paroles pour nous réjouir de la prise en compte de la spécificité et du travail du personnel du secrétariat général et espérer que ce sera le début d'un travail normal de notre Assemblée, qu'on puisse travailler la nuit, qu'on puisse se disputer, qu'on puisse travailler en présentiel parce que je m'étonne, on est une des rares assemblée sur le territoire qui travaille en tiers présentiel. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi. J'ai envie de retrouver une vie un peu plus polémique. C'est trop lisse actuellement et nous sommes à 4 mois des élections. Espérons qu'on aura, d'ici la fin de l'année, une remise à niveau de nos travaux.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons commencer par mettre aux voix sous la forme d'un amendement unique qui est à la fois celui de « Corsica libera » et du Président du Conseil exécutif.

Donc, vous avez bien compris : il y a l'ancien amendement n°1 de « Corsica libera » : « adopte le rapport du Président du Conseil exécutif » et ensuite, il y a les 2 phrases qui ont été discutées et adoptées en réunion, il y a quelques minutes, et qui vous ont été présentées conjointement par le Président du Conseil exécutif et par Laura-Maria POLI. On est d'accord ? Je mets donc cela aux voix et je demande au secrétaire de séance, dorénavant Hyacinthe VANNI, de procéder à l'appel nominal.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté à l'unanimité des votants.

ABSENTS 6 : Laura FURIOLI, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, Francis GIUDICI.

Nous allons mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.⁸

ABSENTS 7 : Laura FURIOLI, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, Francis GIUDICI.

Je vous remercie. C'est un rapport important et son adoption nous soulage parce que cela commençait à poser un certain nombre de problèmes. Merci à toutes et tous !

Rapport suivant n° 252. Je vais laisser la présidence à M. VANNI.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

* **Rapportu n° 252** : **Rapportu di seguitu è di valutazione di u PADDUC 2017-2019**

* **Rapport n° 252** : Rapport de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019

M. Hyacinthe VANNI préside la séance en l'absence du Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Je n'espérais plus, entre les turbulences informatiques, les turbulences maritimes, les turbulences tout court, le PADDUC, alors qu'on était maillot jaune lors

⁸ Délibération N° 20/142 AC

de la commission permanente, on se retrouve en queue de peloton ! Un peu d'humour parce que c'est vrai que... Et je comprends aussi l'impatience de nos collègues, d'ailleurs, je vous le dis, certains ont dû partir.

En plus, hè una ghjastema, una vera ghjastema : il y a une annonce qui a été faite par la préfecture, on est passé du jaune à l'orange. Il y a une part d'irrationnel qui vient toujours se mêler à nos travaux, je préfère le dire comme ça plutôt que de chercher à comprendre.

On va rentrer dans le dossier, mais j'avais prévu une intervention importante, à la mesure du dossier. Je n'irai pas très loin, je vous laisserai d'abord de côté, vous les avez eus et consultés, c'est dans la première partie du rapport, ce sont les éléments introductifs du rapport. C'est d'abord tout l'historique depuis 1982 et depuis 2002, la possibilité qui nous avait été donnée de réaliser ce plan d'aménagement et de développement durable, l'épisode 2008 et puis le vote en octobre 2015 du PADDUC et l'effectivité du PADDUC après contrôle de légalité en date du 24 novembre de la même année.

Vous le voyez bien, on est déjà en fin d'année 2015 et l'effectivité du PADDUC commence dans l'année 2016.

Il y a immédiatement après, un rapport qui vous avait été fourni en 2017 par Fabienne GIOVANNINI qui portait sur le suivi et l'évaluation des années 2016 et 2017.

Mais il y a quand même une difficulté. J'ai moi-même présidé une commission, la première d'ailleurs, du temps de la présidence de Paul GIACOBBI, concernant l'évaluation du PEI.

On avait effectué un travail qui avait été considérable, d'ailleurs c'est surtout les services qui avaient travaillé. Nous, on avait essayé de faire en sorte de rendre effectives un certain nombre de présences et notamment les présidents de l'Exécutif.

Ce rapport vous avait été fourni et c'était la première évaluation. Ensuite, il y en a eu une deuxième qui a été effectuée sous la présidence de notre ami Jean-Martin MONDOLONI concernant l'aide aux communes.

La technique de l'évaluation, c'est une technique qui est absolument nécessaire en matière de conduite des politiques publiques. Pourquoi ? Parce que cela vous permet à la fois de contrebalancer les informations qui sont données dans l'opinion, qui souvent sont fausses, voire la réalité travestie. Cela permet de sécuriser les décisions et surtout

cela permet d'ajuster toutes les politiques mises en œuvre et Dieu sait, quand on parle du PADDUC, imaginez l'amplitude et la surface que ça prend.

On pourra toujours, qu'on le veuille ou non, reprocher à une évaluation d'être incomplète. Je le dis parce que si on cherche bien, il manquera toujours des informations.

La recherche des informations, je peux vous dire et je salue, ils étaient là, ils sont peut-être partis, M. ISTRIA et M. CASABIANCA qui ont travaillé au sein de l'Agence de l'urbanisme pour élaborer ce document. Ils ont eu aussi beaucoup de peine. Nous avons eu, ensemble, beaucoup de peine pour mener jusqu'au bout ce travail et notamment, la problématique est celle-ci, c'est que dès qu'on s'adresse à l'Etat pour recueillir des informations, je ne vais pas faire état de l'épisode avec la préfète où véritablement, on avait un mur, il était très difficile et il est toujours très difficile, j'ai répondu à des questions orales en ce sens, d'avoir la liste des permis de construire, d'être dans la boucle pour que l'Agence d'urbanisme ait à connaître. Je me suis même vu vertement répondre par la présidente de l'Association des maires du sud que l'Agence d'urbanisme n'avait pas de compétences urbanisme, en tout cas pour ce qui regardait les permis de construire, c'était uniquement l'Etat dans le contrôle de légalité et la commune dans l'autorisation à construire. Ce n'est pas vrai, bien entendu. Chacun a à voir pour partie et l'Agence d'urbanisme a aussi son rôle, d'abord de conseil, d'accompagnement vis-à-vis des communes et peut-être que si on nous écoutait un peu plus, il y aurait un certain nombre de malentendus qui seraient dissipés. En tout cas, je peux vous dire que les communes qui viennent à nous reviennent, on travaille avec elles quels que soient les endroits du territoire et bien entendu, quand il y a des difficultés que l'on peut résoudre, on essaye de les résoudre et chacun le sait.

Ce qui avait été demandé par le comité de coconstruction du PADDUC dans lequel il y avait aussi des citoyens, donc il n'y avait pas que des politiques, c'était la nécessité de faire vivre le PADDUC.

Le PADDUC, ça n'est pas un document de simple portée réglementaire. C'est, et je cite, « un processus permanent de portage et d'accompagnement de la politique d'aménagement du territoire », c'est écrit mot pour mot dans le livret 2.

Ce rapport répond, je pense et en tout cas, vous me le direz tout à l'heure, je suis prêt à vous entendre et à dialoguer avec vous, aux objectifs prévus.

D'abord, vous aurez un récapitulatif des recours juridictionnels. Vous aurez aussi un état des principaux outils et dispositifs de mise en œuvre du document. Vous aurez, vous les avez eus, vous les avez lus, des rapports d'étude portant sur la période

2017/2019. Je dis 2019 parce qu'il faut bien comprendre qu'on a toujours un décalé avec la connaissance de la réalité des chiffres. Ce décalé, on va le constater chaque fois qu'on va essayer d'évaluer une période et l'évaluation est d'autant meilleure qu'elle s'inscrit sur une période relativement longue.

Quand je dis cela, ce n'est pas pour dire qu'on aurait dû produire le document l'année dernière, on ne l'a pas produit et Jean BIANCUCCI est en train de nous expliquer que sur une période de 2 ans, c'est mieux. Je vous dis plus que ça, je vous dis que quand on est dans des dossiers de ce type, ce qui est important c'est d'avoir à la fois les tendances, à la fois les inflexions, à la fois les éléments chiffrés et tous ces éléments nourrissent les politiques que l'on peut amender, rectifier, enrichir en matière d'aménagement et de développement des territoires.

C'est une nécessité et je continuerai à plaider pour que les politiques mises en oeuvre de la Collectivité continuent à faire l'objet, comme le PADDUC, d'évaluation, de suivi bien sûr mais d'évaluation.

D'abord, il faut que je vous dise qu'on a rencontré un certain nombre de difficultés. La relative discontinuité des mandatures, 2 ans et 3 ans après, n'a pas permis d'avoir un cadrage complet, parce que le PADDUC, je vous l'ai dit, c'est un temps relativement long et cela permet aussi d'avoir des garanties quant à sa mise en oeuvre.

Par le biais de la réunion de Cuzzà à laquelle certains d'entre nous ne se sont pas rendus, d'autres y ont été, il avait été prévu, c'était une demande prégnante de certains élus, une révision des règles d'urbanisme touchant à la fois la loi montagne, mais aussi la loi littoral.

Quelque part, qu'on le veuille ou non, on glissait, sauf certains élus qui sont intervenus en séance, et je les en remercie, qui ont dit qu'il y avait un PADDUC, donc niant les compétences particulières de la Collectivité.

Je ne veux pas porter de jugement parce que les choses aujourd'hui datent et on est rentrés, vous le verrez par la suite, dans un processus de coconstruction. On ne va pas revenir là-dessus, mais cette initiative a eu au moins une conséquence qui est celle de décaler la réalisation des documents d'urbanisme par les communes. Pourquoi ? C'est simple à comprendre, les communes ont préféré attendre que la mission DELDUC aille jusqu'au bout. D'ailleurs, je veux saluer, l'occasion m'est donnée, le travail qu'a effectué M. DELDUC. On a eu plusieurs réunions avec lui. C'est un haut fonctionnaire compétent qui a su véritablement prendre en compte ce qui était à la fois intelligible et raisonnable et puis, il a très bien compris que certaines critiques adressées, concernant notamment la loi « littoral » et la loi « montagne », relevaient de

la décision politique. Vous savez comme moi qu'au niveau français, la loi littoral et la loi montagne, on touche le sacrosaint pour un certain nombre de raisons. Je ne vais pas m'étaler là-dessus.

Et puis, il y a eu la loi ELAN. La loi ELAN, on attendait de cette loi bien sûr un progrès important. Il y a eu et il y a des aspects sur lesquels on peut épiloguer. Je crois qu'on l'a fait dans cette enceinte, concernant l'abnégation de la compétence du PADDUC et notamment le fait qu'il revient désormais, dans le cadre de modifications concernant l'urbanisme, au préfet de se prononcer alors que précédemment, avant la loi ELAN, cela relevait de cette Assemblée. Je ne vais pas rentrer dans le détail, encore une fois, ce n'est ça qui est important au bout du bout.

Ce qui est significatif et qui nous a lourdement handicapés, ce sont les refus répétés, et je tiens à votre disposition, mais ils sont dans les dossiers, nous avons écrit au titre de l'AUE et sous ma signature, ou sous la signature du directeur de l'AUE, un certain nombre de courriers et nous n'avons eu que des réponses négatives.

De même, j'ai l'occasion, en remplacement du Président de l'Exécutif, de coprésider la CTPENAF, je n'ai pas manqué à une réunion de dire que si vous voulez véritablement qu'on puisse faire un travail constructif, il faut que l'Etat systématiquement nous fournisse la liste des permis de construire. Je continuerai, croyez-moi, je suis un peu têtu, vous me connaissez, je continuerai d'insister.

Vous savez qu'on avait engagé aussi, c'est le PADDUC qui le demandait, une démarche de concertation infra-territoriale et ces réunions au nombre de 8 se sont tenues. Nous avons avancé et nous avons aujourd'hui des éléments d'analyse qui nous permettent de mieux interpréter le PADDUC sur les territoires et nous commençons à avoir une idée très précise de la dimension infra-territoriale et de la planification nécessaire.

Il faut que j'ajoute aussi que le rapport, qui a été élaboré par les services de l'agence, a bénéficié des services de l'administration centrale et des agences et offices. Cela recoupe un certain nombre d'activités et vous pouvez comprendre qu'il fallait absolument que chacun joue le jeu.

Bien entendu, vous retrouverez des éléments synthétiques, il n'y a pas le détail, mais on va retrouver à travers ces éléments synthétiques, les politiques qui sont menées dans les agences et offices et qui tiennent compte de la dimension PADDUC.

J'insiste aussi sur le fait que le document PADDUC prend en compte les évolutions normatives et notamment la loi, certains d'entre vous la connaissent,

du 8 août 2016 qui renforce la notion de remise en état des paysages. Je cite « qui passe d'une logique de protection des paysages remarquables vers une prise en compte de tous les paysages ». Donc, à partir de 2016 et à travers cette loi, il y a une dimension renforcée de la notion de paysage. Soit on glisse, mais ce sont des éléments qui sont importants.

La loi du 20 mars 2017, j'insiste, une loi importante puisqu'elle est relative à l'accaparement des terres, vise à conforter les choix que nous, précédemment, on avait fait en matière d'ESA. C'est une loi française, c'est une loi de 2007 ! En fait, nous avons été précurseurs. Il s'agit à la fois du choix en matière d'ESA, en matière d'ERPAT et aussi les autres espaces agricoles que l'on retrouve dans le PADDUC.

La loi 2007-1838 relative à l'exercice des compétences territoriales dans le domaine de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations permet d'ores et déjà d'associer les parcs, c'est-à-dire notre parc naturel de la Corse, à l'élaboration et à la révision des documents de planification et de gestion. C'est important de le dire parce que cela intéresse les mois et les années qui viennent dans la mesure où on sera amenés peut-être à effectuer, nous rentrons dans la sixième année de mise en oeuvre du PADDUC, et donc nous avons la possibilité si l'Assemblée de Corse le décide et si le besoin est vraiment établi, de réviser le PADDUC.

La loi ELAN en novembre 2018, je l'ai dit, a durci les possibilités de renforcement et de densification des espaces urbanisés autres qu'agglomérations et villages en communes littorales, les maires des communes littorales le savent, elle a donné à travers un amendement, une possibilité aux communes qui avaient à la fois une partie montagne et une partie littoral mais qui étaient sous la coupe de la loi littoral, mais l'Assemblée en décidera puisque nous avons, nous, la possibilité d'intervenir en la matière. Il y aura la possibilité que ces communes puissent avoir, suivant les territoires, suivant la nature des territoires, à la fois la loi montagne pour la partie montagne et la loi littoral pour la partie littorale.

Ce qui est nécessaire, je le dis, c'est que les habilitations qui sont conférées au PADDUC et surtout après le vote de la loi ELAN...

M. Hyacinthe VANNI

Je demande à certains de couper leur micro, il y a des bruits bizarres...

M. Jean BIANCUCCI

Il ne manquait que les bruits bizarres...

Je vais en terminer. Je dis simplement une chose et ce sera mon propos, il est nécessaire qu'il y ait un travail et une vision partagée avec les représentants de l'Etat en Corse. Nous y sommes tenus et cela est nécessaire d'autant plus, on a connu peut-être une petite embellie, en tout cas ça sentait un peu le printemps, quand le préfet ROBINE a été nommé. On sortait, excusez-moi, d'une aventure qui, on ne savait pas trop où ça allait nous mener et quand le Préfet ROBINE est arrivé... Mais le ressenti n'est pas que de notre côté, je crois que les personnels aussi de la préfecture ont eu le même ressenti. Je peux vous dire qu'un COPIL urbanisme et un groupe de travail loi ELAN, avait été mis en place. Nous avons travaillé, nous continuerons à travailler, mais pour bien travailler, il faut que nécessairement les 2 parties aient la même implication : le respect l'une pour l'autre et l'effectivité qui sera au bout pourra être d'autant plus importante, d'autant plus effective si chacun joue le jeu.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

On va prendre les prises de parole, s'il y en a.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, vous nous avez présenté ce rapport et vous avez répondu, dans vos explications, à mon interrogation dont je vous fais part dans cette intervention.

C'est vrai, vous l'avez souligné, ce rapport est important et très dense. Mais notamment, à la page 25 de ce rapport, on peut lire que la poursuite des discussions avec l'Etat, en vue du renforcement de la compétence des collectivités de Corse, etc., mais vous avez précisé que la difficulté était quand même d'avoir, dans ce relationnel avec l'Etat, l'état de la délivrance des permis, d'où ma question.

Afin d'être cohérents avec nous-mêmes, puisque l'on dit bien que le PADDUC est une application citoyenne, donc il faut que nous ayons tous un même niveau d'information, il est évident aujourd'hui, et nous en avons tous conscience, de l'importance d'un tel document. D'ailleurs, notre collègue Jean-Charles ORSUCCI le soulignait hier dans sa question orale, et aussi comme l'a rappelé le Président de l'Exécutif dans sa réponse à Marie-Anne PIERI, notre volonté est bien de protéger notre terre et notre territoire. C'est pour cette raison que la Collectivité de Corse a adopté l'année dernière une délibération considérant que le contrôle de légalité exercé par

l'Etat est manifestement insuffisant pour enrayer la délivrance d'un permis de construire, elle demandait donc d'avoir toutes les remontées d'informations nécessaires afin d'opérer un contrôle sur la délivrance de ces permis.

Depuis, aucun préfet en poste n'a donné suite favorable, même si vous venez de dire qu'avec la nomination du Préfet ROBINE, ça sentait le printemps, je ne sais pas si aujourd'hui, l'hiver est revenu.

Donc, M. le Conseiller exécutif, comment pourrions-nous agir de manière démocratique pour obtenir le plus rapidement possible la mise en place de ce suivi et de ce contrôle ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, merci pour cette présentation très précise, comme vous nous y habituez depuis quelques longs mois.

Le PADDUC, est important, c'est plus qu'un document, c'est une philosophie et malheureusement, très souvent on l'oublie et même dans cet hémicycle, on parle du PADDUC comme on parlerait d'un simple PLU. C'est un petit peu dommage parce que malgré tout, c'est l'avenir de la Corse qui est en jeu et c'est l'image de ce que nous souhaiterions pour notre île.

Pas toujours compris par les élus, pas toujours compris par la population bien sûr et trop souvent assimilé à un simple document d'urbanisme, je le disais donc.

J'ai quelques remarques.

Ce qui est regrettable, c'est qu'on n'ait pas eu la chance d'aller plus vite. Vous parliez de maillot jaune et peloton, tout à l'heure, c'est vrai que si on avait terminé, si on était sur la ligne d'arrivée, nous serions tous très heureux.

Malheureusement, le vide juridique actuel favorise des constructions sur des parcelles qui ont vocation à être considérées comme des ESA. Personnellement, ça me contrarie beaucoup, mais je pense que je ne suis pas la seule.

C'est vrai aussi, et vous l'avez noté et précisé, que notre Collectivité n'a pas droit de regard sur les demandes de permis de construire et c'est bien regrettable. Je pense qu'il faudra que nous arrivions à avoir ce droit de regard, parce qu'il me semble tout à fait légitime, ce serait quand même la moindre des choses, après tout nous sommes quand même un petit peu responsables de l'avenir de notre terre.

Ensuite, je voudrais quand même soulever un point qui me paraît être important s'agissant de l'ingénierie qui manque aux communes pour qu'elles puissent élaborer au plus vite leur document d'urbanisme. Vous l'avez également pris en compte, noté et souligné, s'ajoutent la loi montagne, la loi littoral, etc., il y a différentes contraintes qui sont extrêmement lourdes, déjà pour la compréhension générale, mais qui sont extrêmement lourdes à mettre en oeuvre et à respecter dans un PLU, même pour un petit village.

Evidemment, si l'agence de l'urbanisme accompagne ces communes qui sont souvent de très petites communes qui n'ont pas beaucoup de budget, du moins il est très contraint, si nous avons cet accompagnement, effectivement, je pense que du coup, toutes les municipalités ou une grande majorité pourrait prendre cette initiative au pied de la lettre tel que nous le souhaiterions.

Donc, le PADDUC toujours pas mis en oeuvre maintenant après 6 ans, c'est bien dommage, nous le regrettons. Mais une question se pose cependant : quel avenir pour le PADDUC en l'état ?

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme MARIOTTI a la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. J'espère que vous m'entendez bien parce qu'ici, la tempête fait rage.

M. le Président, M. le Président de l'AUE, Chers collègues, Cher Jean,

A défaut de vous décerner le maillot jaune, j'aimerais bien vous décerner le maillot à pois du meilleur grimpeur tant la côte est raide et je pense qu'il va falloir faire preuve de beaucoup d'endurance pour arriver au bout de ce dossier.

Quant à Mattea, juste pour info, je ne connais pas de toutes petites communes qui se lancent dans l'aventure extrêmement rocambolesque du PLU, mais je me trompe peut-être...

Concernant ce rapport, cher Jean BIANCUCCI, il est très intéressant, très fourni et également très éloquent. Pourquoi ? Il nous explique déjà que 63 % des communes sont au RNU, 22 % en carte communale et 15 % au PLU. Mais il nous explique aussi que la moitié des communes, 187 exactement, sont en train de réviser leur document d'urbanisme. Ce qui est important, c'est sur ces 187, combien a-t-on aujourd'hui de documents d'urbanisme, qu'ils soient PLU ou carte communale, approuvés et validés ? 1, 2, 3, je pense qu'on ne va pas au-delà et c'est quand même révélateur.

Deuxio, on dit qu'« un quart des requêtes au tribunal administratif sont des contentieux », je lis dans le rapport, « au titre de l'urbanisme » et que surtout, « entre 2016 et 2017, il y a eu une augmentation de 29 % de ces contentieux ».

Je lis aussi et c'est très intéressant que « nous avons connu un pic de constructions en 2019 », j'allais dire aux initiés, quoi de plus normal, ça correspond à des permis de construire entre 2016 et 2018 quand les PLU non compatibles étaient encore légaux. Mais ce qui est important aussi, c'est ce que vous nous dites finalement, c'est que ce niveau de construction avoisine les pics que nous avons connus en 2011 et 2012. Je vous avoue que je l'ai appris dans le rapport, c'est très intéressant.

On parle également de terres agricoles à potentiel toujours en friche, et ça c'est un vrai problème par manque de fonciers disponibles certes, mais peut-être également par manque de vocation. Il va bien falloir un jour qu'on se le dise réellement.

Tout cela, et je suis tout à fait d'accord avec vous, n'est pas à mettre au seul discrédit du PADDUC, ce serait malhonnête intellectuellement de le dire. Vous l'avez évoqué et c'est très bien repris dans le rapport, il y a un arsenal législatif extrêmement complexe parmi lequel la dernière loi en date qui est la loi ELAN qui, vous l'avez dit, entre autres, a anéanti toutes possibilités de densification des constructions dans les espaces proches du rivage. Ce n'est qu'un exemple.

Revenons au PADDUC puisqu'il s'agit véritablement du bilan et du point d'étape du PADDUC. Tout le monde s'accorde à dire et vous l'avez noté, qu'il est considéré comme un document d'urbanisme et non pas comme un document de planification et d'orientation.

Pourquoi une telle distorsion entre l'objectif de départ et la réalité ? Eh bien parce que, mes Chers collègues, c'est la réalité ! Il est appliqué dans les faits comme un « plan de zonage +++ ». Et je vais vous dire, les communes ne sont pas les plus heureuses à ce sujet, mais libre à vous j'allais dire, M. Jean BIANCUCCI, libre à vous d'agir entre autres au sein de la CTPENAF pour qu'on ne cause pas de problèmes à certains maires qui s'évertuent à proposer un projet cohérent et équilibré, et qu'on ne remette pas en cause l'accord de leur document d'urbanisme pour un problème de quelques mètres carrés d'ESA ou d'ERC. Donc ça, vous avez à agir.

Secundo, on a parlé de la cartographie des ESA, vous le savez, le fait de ne pas avoir aujourd'hui de cartographie opposable fragilise le travail des communes.

Alors, pourquoi avoir reporté deux fois son examen ? Vous avez répondu ce matin à la question de Jean-Charles ORSUCCI, je vous avouerais que personnellement vos arguments ne m'ont pas particulièrement convaincue. Vous avez dit qu'il était inapproprié de le présenter en juillet, ça ne vous a pas empêché de programmer l'enquête publique en pleine élection municipale. Et vous avez également dit qu'« il aurait été malvenu de proposer deux dossiers relatifs au PADDUC aujourd'hui, j'aurais préféré personnellement qu'on examine la cartographie des ESA aujourd'hui et qu'on décale l'examen de ce rapport en octobre ». Mais peu importe.

Peut-être, et là je vais être un petit peu provocatrice, avez-vous réalisé que les réserves de la commission d'enquête sont très sérieuses, que les communes regrettent que le travail considérable de réactualisation des ESA n'ait été que très partiellement pris en compte et également aussi, que les observations et les questions qui ont été déposées par les administrés, les tiers, n'ont eu que peu ou pas de réponses apportées dans le cadre de cette enquête.

Alors pour conclure, oui il faut une vision stratégique ! Oui il faut savoir où on va, il faut des objectifs clairs et il faut une méthodologie. Il faut un PADDUC, mais par contre il faut se rendre compte à l'évidence, c'est que les résultats aujourd'hui, ils sont clairement, ou en tout cas en partie, repris dans ce rapport, ne sont pas au rendez-vous et ils entraînent des frustrations et des incompréhensions, non seulement de la part des élus, mais également de de la part de la population.

Donc, le PADDUC, et j'en finis, en tant que document d'orientation doit montrer la voie, il doit ouvrir des perspectives de développement maîtrisé et équilibré.

Par contre, il ne doit pas être une usine à gaz qui alimente les contentieux, et c'est le cas aujourd'hui.

Donc, moi je vous supplie de programmer déjà en urgence, et vous vous y êtes engagé ce matin, l'examen de la modification de la cartographie des ESA en octobre, parce que l'on soit d'accord ou pas d'accord, la cartographie des ESA est indispensable pour que nous, élus de terrain, nous puissions continuer.

Deuxio, vous avez parlé de la révision, bien évidemment qu'il faut intégrer dès aujourd'hui la première révision du PADDUC, elle se prépare maintenant la révision du PADDUC. Il faut entre autres se dire les choses et se dire clairement ce qui ne marche pas ou ce qui nécessite des précisions : la double classification des ESA et des ERC, le schéma de mise en valeur de la mer, l'annexe 6, avec la typologie des plages, les vocations et les usages, vous savez qu'il faut la retravailler, les dispositions de la loi ELAN sur les communes soumises aux doubles lois littoral et montagne, vous savez qu'il faut les intégrer dans le PADDUC.

L'actualisation, pour ne pas parler que d'urbanisme, l'actualisation du schéma directeur des transports, il nous le faut ! Il serait quand même temps que nous qui sommes en train d'élaborer notre document, nous puissions inscrire dans le marbre où va passer le fuseau de la quatre voies et, mon Cher Hyacinthe, où va passer le train, où il va s'arrêter et quand. C'est quand même fondamental.

Alors, cette indispensable révision, elle devra aboutir oui à un document stratégique que nous appelons de nos vœux, mais ce document doit être opérationnel. Et, je vous en conjure, il faudra surtout éviter d'accoucher d'une énième encyclopédie qui va mourir poussiéreuse sur nos étagères.

Donc en conclusion, il est urgent d'agir, en tout cas, ce rapport a au moins le mérite de faire un bilan d'étape et de prouver que malheureusement les objectifs de départ ne sont pas à l'arrivée.

Quant au maillot à pois, je m'engage à vous le commander de sitôt. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme Vannina ANGELINI-BURESI et après Pierre GHIONGA.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringriazà vi.

U raportu di a cartografia di l'ESA sarà sottumessu à a nostra assemblea da quì à pocu. A ci avete detta arimani ind'è a vostra risposta à Jean-Charles ORSUCCI, sarà per u mese d'ottobre. Ne semu felice chì avemu persu assai tempu.

Ce temps perdu par l'Assemblée a été mis à profit par d'autres. En effet, nous pouvons nous apercevoir que de nombreux espaces stratégiques ont été artificialisés tandis que nous attendions de pouvoir enfin voter cette cartographie.

Il est en ce sens difficilement compréhensible d'attendre pendant que la carte des ESA se réduit de jour en jour.

Pour en revenir à ce rapport d'évaluation du PADDUC, nous trouvons particulier d'évaluer un document qui a parmi ses missions, celle de réguler l'aménagement du territoire, sans disposer d'une cartographie qui nous permettrait de voir l'évolution de l'artificialisation des sols.

Au-delà de la carte, nous avons d'autres interrogations.

Dans la synthèse, on peut lire une baisse du taux de pauvreté, ainsi que des taux de précarité et du chômage. Si nous appelons cette baisse de nos vœux et si nous œuvrons chaque jour pour mettre en place des politiques qui puissent atteindre cet objectif, nous ne souhaitons pas tomber dans l'angélisme en pensant que ces chiffres, aussi étonnants qu'ils soient, traduisent une réalité, particulièrement durant cette crise que nous traversons.

D'ailleurs, le rapport précise plus loin : qu'en effet, ces chiffres ne reflètent peut-être pas la réalité, mais alors, pourquoi s'en satisfaire et pourquoi s'être basé sur eux ?

Se no dimu què, ghjè solamente per ùn dà à u populu una visione chì seria falsa di a situazione di u nostru paese. Ùn n'hè mancu stampa per fà pulemica.

De plus, ce rapport d'évaluation a vocation à être transmis au Premier ministre. Nous ne souhaiterions pas non plus que Paris se serve de ces arguments demain, pour nous opposer une fin de non-recevoir quand nous demanderons à pouvoir aller plus loin pour obtenir des résultats concrets.

Ce rapport se félicite également de l'augmentation du taux de propriétaires de résidences principales. Il serait judicieux de savoir qui sont ces propriétaires ou du moins d'où ils viennent.

Il faudrait également se questionner sur l'évolution parallèle des prix du foncier, car si le nombre de propriétaires augmente, les prix également. Qui les fait augmenter ? Car cette augmentation constitue un frein à l'accession à la propriété pour de nombreux foyers corses et marginalise un peu plus notre peuple sur sa propre terre.

Enfin, le dernier point que je soulèverai, c'est une des thématiques principales de ce rapport qui concerne un questionnaire sur les autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime. Ces AOT, qui ont tant fait parler d'elles, viennent nous rappeler que si aujourd'hui nous avons réussi à mettre un frein à la bétonisation du littoral, la privatisation des plages, des golfes, des baies est aujourd'hui devenue quelque chose de banale. Quasiment plus personne ne s'étonne que l'on doive payer pour accéder à une plage, de voir fleurir des chaises longues en plastique et des parasols en rang sur des espaces remarquables.

On ne se scandalise plus de voir des centaines d'embarcations se presser sur le rivage, polluant ainsi nos côtes, notre eau, transformant peu à peu notre littoral en zone morte.

Pour conclure sur une note positive, nous savons que l'Exécutif a conscience de la nécessité d'aller toujours plus loin, non seulement dans la préservation de notre patrimoine naturel, mais aussi dans la nécessaire évolution de notre système économique qui, aujourd'hui plus que jamais, a prouvé ses limites.

U PADDUC hè una filusufia. Puderia esse un arrembu. Meiu ! un'aspirazione per un prughjettu di sucietà ; prughjettu tantu riflesu, tantu spiratu è aspittatu.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA.

Merci, Président. Je serai bref.

Jean, je dois dire que je serai un peu discordant avec le concert de louanges. J'ai été un peu déçu dans ta présentation, pourquoi ? Je pense que tu en as fait un document technique, alors que c'est un véritable document politique, et je n'ai pas retrouvé cette dimension dans ta présentation. J'ai eu l'impression d'entendre parler

d'urbanisme sur toute la longueur de ta présentation. Où est, par exemple, la dimension développement durable ? Développement économique ? La dimension langue Corse ? c'est tout ça le PADDUC, c'est un « agenda 21 » si tu veux. Je ne l'ai pas trouvé, et c'est dans ce sens-là que je suis déçu.

Comment le modifier ? Si on envoie cette version à Paris, est-ce qu'on va nous prendre au sérieux ?

La dimension énergétique, par exemple, le gaz va arriver quand à Ajaccio ? Ça fait partie du bilan du PADDUC. « Un plan de stratégie de développement de la mer », aussi développement de la montagne, je ne l'ai pas retrouvé dans ce document, peut-être que je l'ai mal lu, et c'est dans ce sens-là que je suis déçu.

J'attendais un document politique, j'ai un document technique.

Voilà ce que j'avais à dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Pierre. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président.

Je n'ai pas préparé vraiment cette intervention, mais je voulais plus réagir aux propos du Président BIANCUCCI et des différents intervenants.

Sur la question du PADDUC, tant mieux, ça été souligné par les uns et les autres, on va bien au-delà d'un document technique, d'un document urbanistique uniquement, d'ailleurs ça a été rappelé et c'est notre différence avec les régions continentales, et c'est vrai qu'on va tous s'en féliciter. D'ailleurs, ça me permet encore de dire que je suis assez fier d'avoir participé à ce vote, parce que la philosophie qui sous-tendait ce document me paraissait aller dans le bon sens et me paraît toujours aller dans le bon sens.

Malgré tout, je voudrais parler des choses qui vont bien, on parle toujours de ce qui va mal d'ailleurs, ce document avait déjà un premier mérite, parce que j'en vois deux ou trois, en matière urbanistique. Avant l'élaboration du PADDUC, je me souviens qu'il y avait des débats interminables sur la question des espaces

remarquables. Je remarque quand même, parce qu'on parle toujours en Corse d'un peu ce qui ne va pas, c'est qu'aujourd'hui que cette question semble, je dirai, réglée. La cartographie a été établie, elle n'a pas été contestée, les maires aujourd'hui ont intégré cet élément-là, qui souvent à l'époque était montré du doigt parce que c'était soi-disant une cartographie, celle de l'Etat, de l'atlas des espaces remarquables qui était remis en cause, il n'était normalement pas opposable, et pourtant l'Etat l'opposait. Et là-dessus, je crois qu'on peut se satisfaire de ce qu'a fait le PADDUC en la matière.

Il avait une autre dimension, celle des espaces stratégiques agricoles. Je répète, nous avons besoin d'une cartographie fiable, je ne veux pas aller plus loin sur le sujet.

Jean, ta réponse hier, et je n'ai pas le droit de répondre suite à tes propos, j'en profite aujourd'hui, j'ai entendu malgré tout, j'ai quelques exemples, et y compris celui de ma commune où j'ai l'impression que justement nous n'étions pas dans une remise en cause globale du document, mais sur des remises en cause à la marge et que ces remises en cause-là n'ont pas été prises en considération par l'Exécutif.

Alors peut-être que je me trompe, on regardera ça de près dans les semaines et mois à venir, vraisemblablement le mois prochain, mais je crois que c'est dommage qu'il y ait encore des discussions sur ce sujet. Je répète, sur les espaces remarquables, il n'y a plus de discussion aujourd'hui.

En revanche, un nouveau sujet où là je ne suis pas d'accord avec toi. Et honnêtement tu te doutes bien que je demande à mon adjoint à l'urbanisme d'analyser à la fois les documents, tes réponses, etc., pour m'aider et pour être le plus précis possible.

On a un nouveau sujet. La définition qui découle de la loi Elan, c'est la définition des zones urbanisées, ce n'est pas un sujet neutre, loin s'en faut. Là-dessus, ma lecture des documents d'urbanisme, de la loi, c'est qu'il incombe à la Collectivité de Corse, à l'Agence de l'urbanisme de définir ces zones urbanisées.

Vraisemblablement, peut-être que tu vas corriger, tu as affirmé que cela relevait aujourd'hui de la compétence des intercommunalités. Moi, j'ose espérer que ce n'est pas un moyen, encore une fois, de renvoyer la responsabilité à d'autres. Quand on est aux responsabilités, il faut les assumer pour le meilleur et pour le pire. Il appartient aujourd'hui à la Collectivité de Corse de définir ces espaces stratégiques agricoles.

Vous savez, je suis fataliste sur la question de l'urbanisme. Je n'aurais presque rien à redire sur les propos de Marie-Thé MARIOTTI, parce que je crois qu'elle a fait une analyse juste, au moins le diagnostic, parce que vraisemblablement c'est de diagnostic dont on parle. Aujourd'hui, il y a très peu de PLU compatibles avec le PADDUC qui existe. Il faut bien se poser la question, pourquoi ?

Moi, je crois qu'on ne va pas arriver à les sortir. Vous savez, je disais dernièrement au sous-préfet pour lequel j'ai dit au Président de la République que j'étais particulièrement content de notre collaboration, sauf sur un domaine : l'urbanisme. D'ailleurs, moi je recommence ici, dans cet hémicycle, il y a d'autres maires ou adjoints dans cet hémicycle, moi je ne connais pas un état laxiste en ce moment en matière d'urbanisme, les déférés tombent quasiment quotidiennement sur le sujet et je suis convaincu, je ne suis pas dans la parano bonifacienne, ce n'est pas dirigé contre Bonifacio, je sais que ça tombe partout quelle que soit la sensibilité politique des maires.

Pourquoi ? Parce que l'Etat applique aujourd'hui... Alors petite parenthèse d'ailleurs, la seule fois où j'ai eu droit, ces derniers temps, à un satisfecit des associations de l'environnement, c'est par le fait que dans ma mairie on arrive facilement à accéder à l'ensemble des permis, ils sont diffusés, montrés. Je n'arrive même pas là non plus à comprendre la réponse que t'a faite la Présidente de l'Association des maires, je ne comprends pas pourquoi on n'est pas transparent là-dessus.

Moi, si tu le souhaites, je demanderai à ce qu'on t'envoie tous les permis de construire de la commune, parce qu'il n'y a pas de raison que vous ne les ayez pas ; au contraire, si vous pouvez nous aider à faire front.

Par contre, dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, et je reviens là-dessus, si on n'y arrive pas et je ne crois pas qu'on va y arriver, parce que je pense que la règlementation, non pas du PADDUC proprement parlé ou la question des espaces stratégiques agricoles, je sais que c'est la règlementation générale qui nous empêche aujourd'hui, c'est toutes les lois qui sont votées depuis 20 ans, et honnêtement, ce n'est pas ici qu'on va changer les choses. Ce n'est pas la faute non plus, ni du Levante, ni d'ABCDE, il faut le dire aussi clairement, ce n'est pas là.

Aujourd'hui, au Parlement français, depuis 20 ans, toutes les majorités, de droite comme de gauche, ont construit un arsenal juridique pour éviter l'étalement urbain. Point barre. Et honnêtement, je ne vois pas, au moment où nous parlons et au regard des résultats électoraux dans la France entière, comment un parti politique prendrait le contre-pied de ce que nous sommes en train de dire. Là-dessus, moi je suis

fataliste, nous serons contraints, y compris même si en Corse nous étions tous indépendantistes et que nous décidions tous ensemble de bétonner la Corse, je pense qu'on ne va pas y arriver. La situation, elle n'est pas comme ça.

Par contre, ces lois nationales est-ce qu'elles sont adaptées à notre territoire aujourd'hui ? Est-ce que les maires vont réussir à faire des PLU ? Je n'y crois pas beaucoup. Je vous disais dans la digression, moi j'ai dit au sous-préfet, j'attends avec impatience les plans locaux d'urbanisme des communes de Zonza, de Porto-Vecchio et de Figari. Vous imaginez, je n'ai pas cité ces trois communes au hasard, j'attends de voir des membres de la majorité territoriales, pour certains éminents, élaborer leurs plans locaux d'urbanisme. J'ai pris l'engagement avec l'Etat, lorsque ces trois communes, ou l'une d'entre elles aura sorti son plan local d'urbanisme, de prendre le même cabinet, en respectant la règle des marchés publics, bien évidemment, et de sortir celui de la commune de Bonifacio.

Parce que je sais que ça va être compliqué et y compris dans ces communes, parce que là encore, il faut dire les choses dans cette salle, on est tous contre l'étalement urbain, tous ! Les uns et les autres, pour ça quand on nous interroge, on vote écologiste, on est contre l'étalement urbain... Sauf, vous savez comment ça fonctionne, quand les personnes sont personnellement intéressées, dans ces moments-là, il y a toujours une bonne raison pour que son terrain il ait toutes les qualités pour devoir être constructible.

Et moi je vous le dis, c'est pour ça que je vous souhaite, je nous souhaite bien du courage et que je ne suis pas particulièrement optimiste dans la mise en œuvre et l'élaboration de plans locaux d'urbanisme.

J'ai déjà entendu parler François-Xavier CECCOLI dans cet hémicycle, il m'a semblé ne pas avoir de grandes divergences de vue dans sa façon d'aménager le territoire, et je pense que si on se met autour d'une table, qui aujourd'hui pense qu'il faut bétonner la côte insulaire ?

Mais au-delà de ces incantations, il faut régler quand même des problèmes Jean : la question des paillotes, elle a été évoquée ici. Moi, honnêtement, sur ma commune je n'en ai pas des masses et je ne suis pas tellement concerné. Je suis concerné, par contre, par des activités nautiques : scooters des mers, zodiacs, etc. Ce problème-là, Jean, il n'est pas réglé aujourd'hui. A un moment donné est-ce qu'on va dire à des gens, des jeunes corses, qui exercent depuis 30 ans des activités nautiques en ayant une implantation sur une plage, on va leur dire : maintenant, circulez, il n'y a rien à voir ? Non ! Je crois qu'on est quand même capables de se mettre autour d'une table pour trouver une solution, c'est ça notre rôle aux uns et aux autres, et c'est là où on pourra réussir.

Après qu'il y ait des chiffres, ils ont été évoqués, qui nous démontrent qu'en Corse, ça va un petit mieux vis-à-vis de la précarité, que ça va un petit mieux vis-à-vis de l'accession à la maison principale, moi je ne peux que m'en féliciter. A un moment donné, si on ne va pas dire la vérité à Paris sous prétexte d'être puni et d'avoir moins, je ne m'inscris pas dans ces logiques-là. J'ose espérer qu'on va continuer à avancer, à avoir de meilleurs résultats, que les politiques qui sont mises en œuvre, y compris portées aujourd'hui par la majorité territoriale, vont porter leurs fruits et qu'ensemble nous réussirons pour les Corses.

Mais sur le PADDUC aujourd'hui, la question qui reste véritablement posée je crois, c'est une cartographie des espaces stratégiques agricoles actée, c'est la question des activités de bord de mer, c'est la définition des espaces urbanisées et peut-être aussi, parce qu'on le rencontre quand on élabore nos plans locaux d'urbanisme, des éléments qui peuvent être contradictoires. Je vous donne des exemples, sur ma commune j'en ai, où dans le PADDUC est acté un plan dédié au développement du nautisme, mais si on va chercher quinze lignes plus loin, on peut trouver un élément contraire qui empêche de réaliser ce genre d'activité.

Donc le bilan il est là, je crois que ça fait 5 ans qu'il est appliqué, il vous appartient aujourd'hui de le corriger à la marge parce que sa philosophie était bonne et d'essayer - je reste, je vous l'ai dit, un peu fataliste - de permettre aux communes d'élaborer des plans locaux d'urbanisme.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je pense que vous avez épuisé votre temps de parole, malheureusement, j'ai même été quelque peu indulgent, mais c'est un sujet important.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. François ORLANDI

Si c'est un sujet important, M. le Président...

M. Hyacinthe VANNI

M. ORLANDI, ça fait deux fois aujourd'hui que vous voulez...

M. François ORLANDI

Justement, sur des sujets importants, et sur lesquels malheureusement il semblerait que la possibilité de s'exprimer soit très réduite.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne désavouerai pas le Président TALAMONI. Non, M. ORLANDI !

M. François ORLANDI

Je ne ferai pas d'intervention, je vous dirai juste que les brillantes interventions que l'on a entendues jusqu'à maintenant sont toutes pertinentes, intéressantes, mais qu'il n'y en a aucune malheureusement qui ait pris en compte le problème de la ruralité profonde et les problèmes que pose ou que peut résoudre le PADDUC dans ces secteurs-là.

Je crois que ceux qui sont intervenus ont des communes qui sont peut-être moins concernées que d'autres par des problématiques que l'on pourrait régler à travers justement une approche du PADDUC, à travers non pas sa révision, mais son adaptation, dira-t-on pour utiliser un terme un peu soft.

Mais c'est vrai que le temps de parole est mesuré pour certains, un peu moins mesuré pour d'autres.

M. Hyacinthe VANNI

M. ORLANDI, j'ai quand même été très indulgent sur le temps de parole de Jean-Charles ORSUCCI qui a été au-delà de ce qui était autorisé, mais je ne l'ai pas interrompu, je l'ai laissé finir ses propos, donc les vôtres ne sont pas recevables, à stade tout le monde en est témoin.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas, donc je vais donner la parole à l'Exécutif pour qu'il réponde.

M. Jean BIANCUCCI

Alors, je vais essayer de répondre à chacun et on va commencer par Muriel.

On peut imaginer que l'Assemblée de Corse et son Conseil exécutif ait à pouvoir contrôler les permis de construire, mais actuellement, on n'a pas cette capacité, il faut le savoir. On demande simplement à connaître en temps réel. Il ne s'agit pas

d'avoir des statistiques à 6 mois, ou à 8 mois, ou à 12 mois, il s'agit de savoir au moment où ces permis arrivent devant le contrôle de légalité, sont validés devant le contrôle de légalité, nous demandons à connaître.

C'est simple, pourquoi ? Parce qu'à ce moment-là, nous pourrions être amenés à considérer qu'ils sont en accord ou pas avec le PADDUC, avec tout ce qui concerne les ESA et avec la philosophie qui est la nôtre, et Jean-Charles l'a dit, on est tout à fait d'accord là-dessus, qui est celle du PADDUC.

Donc, le document d'urbanisme, et je répondrai à Pierre tout à l'heure, aujourd'hui c'est ce qui fait débat. Personne ne s'arrête sur la dimension et la philosophie du PADDUC, on partage ou pas, mais je veux dire qu'à aucun moment je n'ai entendu d'interventions là-dessus.

Donc cet élément-là on continuera en CTPENAF, à chaque fois qu'il est possible de le faire, à travers de nouveaux courriers, l'Assemblée elle-même l'avait demandé, après le rapport que je vous avais fourni concernant l'évolution de la situation foncière et immobilière. On l'avait demandé, on est encore en attente, on insistera et peut-être qu'un jour ce sera comme les murailles de Jéricho, à force de sonner, les murailles tombèrent.

Pour l'intervention de Mattea, je crois qu'elle est tout à fait dans le même sens que l'intervention que j'ai pu faire et l'interprétation que l'on peut faire, on a communauté de vue. Elle a parlé aussi d'ingénierie concernant les communes, je partage totalement, c'est une des conclusions justement du copil qui avait été mis en place avec l'Etat, l'Etat offrant la possibilité à travers un appel d'offres qui a été réalisé (dans quelles conditions, je n'en sais rien) par l'Etat, et il y aura une société, un organisme qui assistera les communes. Mais je peux vous dire que pour le moment, c'est l'agence d'urbanisme qui assiste les communes. Mais si l'Etat veut aussi donner le coup de main parce que la tâche est immense, pourquoi pas. Moi, en tout cas, je n'y suis pas défavorable. Nous, nous continuerons à être extrêmement présents auprès des communes.

Marie-Thé, je n'ai pas grand-chose à dire parce d'abord tu connais, et chacun le sait, parfaitement le sujet. Tu as bien vu que j'ai fait une intervention ramassée, je n'ai pas pu parler de tout et j'ai essayé de cibler ce qui pouvait être problématique, ce qui nous permet d'échanger parce que, bien entendu, j'aurais pu parler d'économie, de social, des mesures qu'on a prises, des décisions, cela aurait donné un grand aperçu du PADDUC. Mais à ce moment-là, le rapport ne suffit pas, le rapport que je vous ai fourni ne suffit pas, parce qu'il s'agit de l'activité de la Collectivité en regard, justement, au PADDUC.

Néanmoins, comme souvent, on est d'accord, on partage, ça gêne peut-être beaucoup de monde, mais on partage certaines choses.

En ce qui concerne les réserves et la commission d'enquête, je laisse pour le moment, je ne réponds pas, je n'aborde pas, ça ne veut pas dire que je glisse, ça fait partie d'une deuxième discussion qu'on aura en temps voulu, fin octobre, c'est prévu. On produit donc le rapport et à ce moment-là, effectivement, on aura à parler y compris de ça.

Mais j'ai répondu en partie ce matin, je ne sais pas si tu as entendu la réponse que j'ai faite à Jean-Charles, les problèmes de modification, on peut les aborder parce que la délibération de l'Assemblée nous donnait mission de... Pour ce qui concerne la révision, tu le sais, il faut que soit une étape ultérieure qui va arriver, puisque l'année prochaine on aura la possibilité ; à charge pour l'Assemblée de Corse et la nouvelle mandature, de prendre la décision. Mais pour l'heure, je n'ai pas à me prononcer.

Il y a peut-être un élément sur lequel je veux rebondir, mais bien entendu cela demande l'arbitrage du Président de l'Exécutif, peut-être qu'on pourrait faire une approche, mais sans aller trop loin. On ne peut pas considérer aujourd'hui que la décision de révision est prise. On n'a pas à le faire, on n'est pas au bout des 6 ans et puis ensuite, c'est une décision qui est une décision importante, qu'il faut laisser à qui de droit.

Donc, on peut en parler, on peut faire une approche, on peut essayer d'évaluer, à la fois du point de vue méthode et puis dans les limites dans lesquelles ça s'inscrit, moi je ne suis pas contre, mais on ne pourra pas aller plus loin. Donc, je te remercie.

Les résultats, tu le dis, ne sont pas au rendez-vous, mais qui pouvait s'imaginer en 2016 qu'immédiatement les résultats seraient au rendez-vous, entre nous, connaissant la difficulté qu'il y a en temps ordinaire pour les communes ? Parce que je peux en parler, ma commune a été, puisque je suis maire aussi, je crois la 9^{ème} commune de Corse à établir son PLU. D'autres ont suivi, d'autres avaient précédé, mais avant l'adoption du PADDUC, il n'y a pas eu énormément de documents d'urbanisme qui ont été établis.

Il faut le dire parce qu'encore une fois, et je répondrai à Vannina, les chiffres sont les chiffres, les interprétations, j'ai essayé de les laisser à charge de l'Assemblée pour, justement, avoir un rapport le plus honnête possible, même si on pourra dire « oui, mais derrière il a une vision d'ensemble ». Bien sûr qu'il y a une vision d'ensemble, je ne vais le cacher, mais je n'ai pas travesti les chiffres. Je n'ai pas à le

faire et ensuite, dans tout ce que je fais, j'essaye d'être honnête, même si à un moment donné les choses sont difficiles à dire, elles ne plaisent pas, mais je tiens absolument à ce que l'on ait toute cette dimension. Et puis, c'est aussi le respect de vous autres qu'on vous doit et il n'y a aucun problème là-dessus. Mais tu le sais, je partage aussi, au-delà du rapport, un certain nombre de remarques que tu as faites.

Alors, il reste Jean-Charles, mais avec Jean-Charles on discute depuis un moment et pas uniquement à travers des questions orales, on échange, il y a des choses qu'on partage et puis il des choses que l'on ne partage pas. A la fois, tu le sais, tu reconnais la difficulté qu'il y a quand il y a empilement, mais tu reconnais aussi que ce n'est pas la faute du PADDUC, parce ce que tu sais ce qu'est le PADDUC.

Par contre, tu dis aussi, et là je n'ai pas trop compris, qu'à un moment donné cela relèverait des intercos. Il ne s'agit pas des intercos, sauf si on parle, bien entendu, à la fois de SCOT, de PLUI, etc., mais moi je ne vais pas me mettre à la place des intercos, c'est une possibilité. Force est de constater qu'il n'y a aucun PLUI, c'est du constat, je ne porte aucun jugement, qu'il n'y a pas de SCOT, que le seul SCOT qui va certainement être mis en place va l'être avec l'aide de l'Agence d'urbanisme, puisqu'on a des postes à affecter à cet objectif. Et, cela pourra se faire à l'échelle de temps de 1 an et demi. Donc, sans doute que le premier SCOT sera celui de Balagne.

Il est vrai que la vision que l'on peut avoir, y compris de l'urbanisme à travers un SCOT, est une vision quand même beaucoup plus claire, et elle permet de prendre en compte et d'éviter des contradictions que l'on peut rencontrer d'une commune à l'autre, parce que, vous le savez, c'est un droit, chaque commune s'administre elle-même.

Donc, on y reviendra, on en reparlera.

Le schéma de mise en valeur de la mer, à rediscuter. S'il s'agit de trouver des adaptations qui ne remettent pas en cause le fond, c'est-à-dire la nécessité à la fois de protéger, de réglementer, la discussion peut s'ouvrir : mais s'il s'agit de remettre en cause le pendant maritime du PADDUC, bien entendu, je pense qu'on pourrait même être d'accord, il faut laisser les choses en l'état, à charge pour ceux qui viendront plus tard, éventuellement, de rentrer de manière plus précise dans le dossier.

J'ai oublié, Pierre GHIONGA. Alors, mon Cher Pierre, j'ai essayé de vous donner une synthèse, je l'ai dit à Marie-Thé MARIOTTI, qui vous permette d'identifier les difficultés que l'on peut avoir, et c'est vrai, tu as raison, peut-être qu'il y a une déformation qui va vers l'urbanisme, et c'est vrai aussi le PADDUC, ça n'est pas que l'urbanisme. Et, il y a un problème, j'aurais dû certainement faire une intervention

beaucoup plus longue, plus étayée, mais je pensais que les documents que je vous ai donnés, les graphes étaient suffisamment explicites pour que, justement, je n'ai pas à revenir là-dessus.

Nous aurons l'occasion, et il faut bien le comprendre, c'est un document de suivi et d'évaluation, ça n'est pas un document d'orientation. S'il s'agissait d'un document d'orientation, d'abord il y aurait une délibération parce que l'Assemblée aurait à ce moment-là à se prononcer. Il s'agit à la fois d'une obligation, mais surtout d'une nécessité. Pourquoi ? Parce qu'on entend beaucoup de choses, on dit beaucoup de choses et souvent ça ne repose pas sur des réalités. La notion d'évaluation, on la retrouve à travers l'objectivité et nécessairement les chiffres. Mais sur une partie, je reconnais que tu as raison.

Je vais terminer sur un dernier élément : dernière réunion de CTPENAF, mais on pourrait citer l'avant-dernière et puis on pourrait citer la précédente, depuis la réunion du copil, entre la Collectivité et l'Etat, et les travaux que l'on a effectués, on a une philosophie et une méthode d'analyse à la fois en conseil des sites pour certains projets et en CTPENAF. Je peux vous dire que tous les PLU qui ont été présentés à la dernière CTPENAF, c'était il y a quelques jours, ont été validés pour ainsi dire à l'unanimité, y compris avec le vote des associations de défense de l'environnement.

Donc vous voyez, les choses progressent. Est-ce qu'elles progressent de manière très significative ? Pour le moment, il y a un signe, on évolue favorablement. Je crois qu'on agit dans le bon sens, on continue à défendre le PADDUC, on continue à essayer de comprendre aussi la volonté des maires de sortir un peu de cette situation et d'avoir des documents d'urbanisme fiables et surtout, d'avoir des documents qui ne soient susceptibles de recours, en tout cas de recours fondé.

Moi je crois qu'on a un rôle de pédagogie, d'appui pour que justement les communes essaient de sortir par le haut.

Voilà j'en ai terminé. Je pense que le Président de l'Exécutif a peut-être quelques mots à ajouter.

M. Hyacinthe VANNI

Il a la parole.

Le Président SIMEONI

Je crois que tout est dit à ce stade. J'aurai l'occasion de revenir lors de votre prochain rapport. Merci pour cette présentation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. C'est un rapport d'information, donc on prend acte de ce rapport.

J'attends que Serge revienne pour nous donner l'information, s'il faut prendre acte ou s'il y a un vote. Et, je porte à votre connaissance aussi que les conditions sanitaires ne sont plus remplies depuis quelque temps, donc soit il faudra suspendre, changer les masques et aérer, soit on vous proposera de suspendre la séance. Donc, on fera un petit tour et voir un peu.

Serge, est-ce que l'on vote pour prendre acte de ce rapport ? Oui. Donc, je vais le mettre aux voix. Christelle COMBETTE, se charge faire l'appel.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'Assemblée de Corse A PRIS ACTE de la présentation de ce rapport.⁹

Pour : 45 ; Non-participation : 10 ; Absents : 8.

Donc, je pose la question à notre Assemblée et je m'en remets à sa sagesse, nous sommes obligés de suspendre au moins 15 minutes pour aérer, changer les masques, etc., est-ce que nous reprenons pour les motions ou est-ce que nous suspendons la séance, compte tenu de l'heure, du temps ?

(Brouhaha).

M Petr'Antone TOMASI

Président, il me semble qu'il reste quatre motions, nous sommes limités à une motion par session, si les collègues en sont d'accord, je pense qu'on peut les passer rapidement.

⁹ Délibération N° 20/143 AC

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge les collègues. On est obligé de suspendre 15 minutes. Je me tiens aux consignes sanitaires, comprenez bien, je ne veux pas être responsable de quoi que ce soit, tout le monde connaît mon avis.

Donc j'interroge groupe par groupe ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Comme nous on n'a pas la chance d'avoir nos motions retenues par la commission permanente, je vous explique, la réponse elle est claire : je m'en vais. Merci.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je pense qu'il faut être un peu raisonnable, les motions ne se passent jamais en 5 minutes, et je ne sais pas si vous avez réalisé, on a quand même une alerte orange au vent violent. Il est 19 h 33, moi ça ne me gêne pas, je suis chez moi, mais ceux qui sont à Ajaccio, ce n'est pas évident.

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge Pierre GHIONGA

M. Pierre GHIONGA

Il y a 5 ans on a tous manifesté quand il y a eu la tuerie Charlie Hebdo, ce matin il y a eu une récidive, il y a eu 4 blessés, donc j'en déposerai une et ça alourdirait. Donc, à mon avis on arrête.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On me dit qu'on peut renvoyer les motions en CP, si vous en êtes d'accord, qui se tiendra vendredi, d'après les informations que j'ai.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, très bonne idée, Président !

Mme Chantal PEDINIELLI

Au niveau de la connexion, c'est très compliqué. J'entends très mal.

M. Hyacinthe VANNI

Après avoir entendu la majorité de l'Assemblée, bon retour à tout le monde ! Soyez prudents parce qu'il y a une alerte orange et que c'est quand même très problématique sur les routes.

La CP, c'est vendredi et l'heure vous sera communiquée.

Bon week-end !

La séance est levée à 19 h 35.

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRIME
EXCEPTIONNELLE COVID-19**

RAPPORT N° 230

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

RAJOUTER un alinéa :

INSTALLE un groupe de travail composé du CESEC, de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, lequel aura pour mission de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur stratégique de l'aide à la personne : organisation, reconnaissance du métier : conditions de travail, prise en compte de la pénibilité, rémunération, valorisation de la profession, formation, prise en compte des frais professionnels.

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**



COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE****MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRIME
EXCEPTIONNELLE COVID-19*****RAPPORT N° 230*****AMENDEMENT N° 2****DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Remplacer le paragraphe suivant :**

Page 3 : « Le montant de la prime exceptionnelle COVID-19 mise en place par la Collectivité de Corse est fixé à 1 000 € pour un salarié à temps plein et qui remplirait l'ensemble des conditions d'éligibilité et de présence. Les mêmes montants sont attribués sur le secteur de l'enfance et le secteur de l'autonomie. »

PAR : « Le montant plafond de la prime exceptionnelle COVID-19 mise en place par la Collectivité de Corse est fixé à 1 500 € pour les salariés qui rempliront les conditions d'éligibilité. Les mêmes montants sont attribués sur le secteur de l'enfance et le secteur de l'autonomie. »

Remplacer le paragraphe suivant :

Page 4 :

- « Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est ajusté en fonction du temps de travail prévu par le contrat de travail qui lie le salarié et son employeur, selon les modalités suivantes :

 - 1 000 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail compris en 80% et un temps plein
 - 750 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail inférieur à 80% »

PAR

- « Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est ajusté en fonction du temps de travail prévu par le contrat de travail qui lie le salarié et son employeur, selon les modalités suivantes :
- 1 500 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail compris en 50% d'un équivalent temps plein et un temps plein.
 - 750 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail inférieur à 50% d'un équivalent temps plein »

Remplacer la phrase suivante :

Page 5 : « De valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 000 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement »

PAR : « De valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 500 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement »

Supprimer l'annexe au rapport (p6)

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**



COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE****MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRIME
EXCEPTIONNELLE COVID-19*****RAPPORT N° 230*****AMENDEMENT N° 3****DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Remplacer le paragraphe suivant :**

Page 2 : « Au-delà des financements qui seront apportés par la Collectivité de Corse, les employeurs du secteur médico-social disposeront de toute latitude pour apporter, s'ils le souhaitent, des financements complémentaires ou élargir le périmètre des professionnels concernés, dès lors que cela s'avère compatible avec leur situation financière et en conformité avec la réglementation en matière de versement d'une prime exonérée de charges fiscales et sociales. Dans l'hypothèse où ces conditions seraient réunies, les dépenses afférentes seront acceptées au sein des comptes administratifs 2020. »

PAR : « Au-delà des financements qui seront apportés par la Collectivité de Corse, les employeurs du secteur médico-social disposeront d'une latitude pour apporter, s'ils sont en capacité de le faire, des financements complémentaires, dans la limite des éventuels excédents comptables prévisionnels au titre de l'exercice 2020 et sous réserve d'une soutenabilité financière pour la structure. Cette disposition pourra être mise en œuvre sous la réserve expresse que ce financement complémentaire éventuellement apporté par les employeurs n'engendre pas de déficit, ni de nouvelle contribution financière pouvant rester in fine à la charge de la Collectivité de Corse ».

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

--

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE****MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRIME
EXCEPTIONNELLE COVID-19*****RAPPORT N° 230*****AMENDEMENT N° 4****DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Remplacer l'article 2 de la délibération : « Valide le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 000 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement. »

PAR : « Valide le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de **1 500 €** à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement. »

Remplacer l'article 3 de la délibération : « Valide le montant global de 2 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020. »

PAR : « Valide le montant global de **2,7 millions** d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020. »

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRIME
EXCEPTIONNELLE COVID-19**

RAPPORT N° 230

AMENDEMENT N° 5

DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Remplacer le paragraphe suivant :

Page 4 : « Eu égard aux différentes dispositions présentées dans le présent rapport et aux premiers éléments recueillis par nos services, le coût total maximum du dispositif de prime COVID-19 pour le secteur médico-social est estimé à 2 millions d'euros. Cette dépense exceptionnelle sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse. »

PAR

« Eu égard aux différentes dispositions présentées dans le présent rapport et aux premiers éléments recueillis par nos services, le coût total maximum du dispositif de prime COVID-19 pour le secteur médico-social est estimé à **2 700 000 d'euros**. Cette dépense exceptionnelle sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse. »

Remplacer la phrase suivante :

Page 4 : « C'est sur la base de ces éléments, et dans la limite de 2 millions d'euros, qu'une enveloppe financière sera attribuée à chaque organisme concerné... »

PAR

« C'est sur la base de ces éléments, et dans la limite de **2,7 millions d'euros**, qu'une enveloppe financière sera attribuée à chaque organisme concerné... »

Remplacer la phrase suivante :

Page 5 : « De valider le montant global de 2 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020 »

PAR

« De valider le montant global de 2,7 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020 »

Remplacer le paragraphe suivant :

Page 5 : « Il est à préciser que les critères d'attribution pourront être réajustés et révisés en fonction du nombre de bénéficiaires et des données obtenues, afin d'être en mesure de se conformer à l'enveloppe globale de 2 millions d'euros. »

PAR

« Il est à préciser que les critères d'attribution pourront être réajustés et révisés en fonction du nombre de bénéficiaires et des données obtenues, afin d'être en mesure de se conformer à l'enveloppe globale de 2,7 millions d'euros. »

* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

--

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**HARMONISATION DES REGLES DE GESTION
APPLICABLES AUX PERSONNELS DANS LE
CADRE DE LA CREATION DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE : TEMPS DE
TRAVAIL**

Rapport N° 2020/247/CE

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

AJOUTER un article à la délibération :

ADOPTER le rapport du Président du Conseil Exécutif.

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**HARMONISATION DES REGLES DE GESTION
APPLICABLES AUX PERSONNELS DANS LE
CADRE DE LA CREATION DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE : TEMPS DE
TRAVAIL**

Rapport N° 2020/247/CE

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Remplacer le paragraphe suivant :

3.2.3.2 Régime d'horaires variables applicables aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

Le régime d'horaires variables applicable aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans les limites réglementaires et est adapté du régime général dans les conditions suivantes :

- Crédits et débits d'heures :

Le badgeage effectué par l'agent peut faire apparaître une situation soit créditrice, soit débitrice. Le suivi automatisé du temps de travail qui s'applique aux agents concernés par ces dispositions peut permettre de constater une situation créditrice ou débitrice :

- Dans le cas d'une situation débitrice, le débit d'heures ne peut être supérieur à 4 heures.
- Dans le cas d'une situation créditrice qui ne peut excéder 48 heures sur le trimestre, la récupération des heures est réalisée trimestriellement, soit sous la forme de récupération

par 1/2 journées non consécutives, soit sous la forme d'un repos compensateur de 3 jours maximum pris sous forme de congé ou placés dans le CET, soit alimenter par heure entière un crédit d'heures dédié utilisable exclusivement pendant le mois d'août ; ce crédit d'heures dédié au mois d'août est plafonné à 35 heures.

PAR :

3.2.3.2 Régime d'horaires variables applicables aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

Le régime d'horaires variables applicable aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans les limites réglementaires et est adapté du régime général dans les conditions suivantes :

- Crédits et débits d'heures :

Le badgeage effectué par l'agent peut faire apparaître une situation soit créditrice, soit débitrice. Le suivi automatisé du temps de travail qui s'applique aux agents concernés par ces dispositions peut permettre de constater une situation créditrice ou débitrice :

- Dans le cas d'une situation débitrice, le débit d'heures ne peut être supérieur à 4 heures
 - Dans le cas d'une situation créditrice qui ne peut excéder 48 heures sur le trimestre :
- **Pour les agents de catégorie B et C** : l'agent **pourra choisir** de se faire rémunérer son crédit en heures supplémentaires **ou** de récupérer les heures soit sous la forme de récupération par 1/2 journées non consécutives, soit sous la forme d'un repos compensateur de 3 jours maximum pris sous forme de congé ou placés dans le CET, soit alimenter par heure entière un crédit d'heures dédié utilisable exclusivement pendant le mois d'août ; ce crédit d'heures dédié au mois d'août est plafonné à 35 heures.
 - **Pour les agents de catégorie A** et conformément aux conditions de travail des autres agents de la même catégorie exerçant dans d'autres services de la collectivité : l'agent pourra choisir de se faire rémunérer son crédit en astreinte ou permanence soit sous la forme de récupération par 1/2 journées non consécutives, soit sous la forme d'un repos compensateur de 3 jours maximum pris sous forme de congé ou placés dans le CET, soit alimenter par heure entière un crédit d'heures dédié utilisable exclusivement pendant le mois d'août ; ce crédit d'heures dédié au mois d'août est plafonné à 35 heures.

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**HARMONISATION DES REGLES DE GESTION
APPLICABLES AUX PERSONNELS DANS LE
CADRE DE LA CREATION DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE : TEMPS DE
TRAVAIL**

Rapport N° 2020/247/CE

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REPLACER LE PARAGRAPHE SUIVANT :

- **Modalités spécifiques concernant les jours de session de l'Assemblée de Corse et /ou de Commissions**

Lors des réunions de commission et de séances publiques de l'Assemblée de Corse, les agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse pourront solliciter sur le logiciel de gestion automatisée du temps de travail leur positionnement pour la journée entière en « SESSAC/COM » dont la durée est forfaitairement fixée à 10H.

Les heures réalisées au-delà du cycle horaire quotidien choisi par l'agent sont automatiquement intégrées au système de crédit/débit.

PAR :

Lors des réunions de commission et de séances publiques de l'Assemblée de Corse, les agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse pourront solliciter sur le logiciel de gestion Automatisée du temps de travail leur positionnement pour la journée entière en « SESSAC/COM » dont la durée est forfaitairement fixée à 10H.

Les heures réalisées au-delà du cycle horaire quotidien choisi par l'agent sont automatiquement intégrées au système de crédit/débit.

Pour autant, il convient de constater que si les sessions débutent à 10h, tous les agents du secrétariat général sont présents sur le lieu de travail dès 8h.

Qu'il est donc nécessaire de prendre en compte ces deux heures de présence effective qui pourront selon la catégorie et le choix de l'agent :

Catégorie B et C : être rémunérées en tant qu'heures supplémentaires ou récupérées

Catégorie A : être rémunérées au titre d'une astreinte ou d'une permanence ou récupérées

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**HARMONISATION DES REGLES DE GESTION
APPLICABLES AUX PERSONNELS DANS LE
CADRE DE LA CREATION DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE : TEMPS DE
TRAVAIL**

Rapport N° 2020/247/CE

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

AJOUTER dans la délibération, un article 2 rédigé comme suit : « **ADOPTE** le rapport du Pdt du conseil exécutif ».

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

AMENDEMENT

RAPPORT 247 :

Ajouter dans la délibération, un article 2 rédigé comme suit : « **ADOPTE** le rapport du Pdt du conseil exécutif »